

PROGRAMME DE RECHERCHE ET D' ACTIONS SUR L'EVOLUTION DU
MARCHE DE L'EMPLOI

EXPLOITATION DES ENQUETES PAR SONDAGE
SUR LES FORCES DE TRAVAIL

1. DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE
EN 1975
PAR BRANCHE, STATUT ET SEXE
TYPOLOGIES NATIONALES

Par :
Jacques A.ZIGHERA
Annick GUILLOUX
Françoise LARBRE
Centre d'Analyse Statistique des Structures
et des Flux
Université de Paris-X-Nanterre

Pour :
La Commission des Communautés
Européennes



PROGRAMME DE RECHERCHE ET D' ACTIONS SUR L'EVOLUTION DU
MARCHE DE L'EMPLOI

EXPLOITATION DES ENQUETES PAR SONDAGE
SUR LES FORCES DE TRAVAIL

1. DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE
EN 1975
PAR BRANCHE, STATUT ET SEXE
TYPOLOGIES NATIONALES

Par :
Jacques A.ZIGHERA
Annick GUILLOUX
Françoise LARBRE
Centre d'Analyse Statistique des Structures
et des Flux
Université de Paris-X-Nanterre

Pour :
La Commission des Communautés
Européennes

RESUME

L'objectif de cette étude est de présenter les durées effectives de travail relevées lors de l'enquête par sondage sur les forces de travail en 1975. En se fondant sur les techniques d'analyse des correspondances on a, pour chaque pays, regroupé les sous-groupes par branche, statut et sexe en une dizaine de groupes au sein desquels les distributions d'horaires constatées sont peu différentes. On notera en particulier que, à quelques exceptions près, les statuts et sexes (en considérant séparément femmes mariées et autres femmes) sont plus discriminants que les branches.

SUMMARY

The aim of this study is to present the hours worked as found in the sample survey of the labour force in 1975. The techniques of correspondence analysis have been used to regroup for each country the sub-groups based on branch, status and sex into ten odd groups in each of which the hours worked are almost similarly distributed. It is to be noticed that, with a few exceptions, status and sex (married women and other women being considered separately) differentiate more than branch.

*

Cette étude a été financée par la Commission des Communautés Européennes dans le cadre de son «Programme de Recherche et d'Actions sur l'Evolution du Marché de l'Emploi». Les analyses et les propositions présentées concernant le marché du travail et d'autres domaines n'engagent pas la Commission.

Le rapport est disponible uniquement pour information. Ni citation, ni allusion à l'étude dans des publications et dans la presse ne sont autorisées sans autorisation de la Commission. Les demandes concernant cette étude doivent être adressées à la Direction Générale de l'Emploi et des Affaires Sociales (à l'attention de la division V/B/2), Commission des Communautés Européennes, 200 rue de la Loi, B-1049 Bruxelles.



INTRODUCTION

Dans le cadre général des travaux réalisés par notre Centre sur l'exploitation des enquêtes par sondage sur les forces de travail, nous présentons ci-après une première recherche réalisée au moyen des méthodes d'analyse des correspondances sur les durées effectives de travail dans la C.E.E. en 1975 par branche, statut et sexe.

Une première partie consistera en un exposé rapide sur la nature des données et aux grandes lignes des méthodes d'analyse utilisées. Une deuxième partie sera consacrée à la synthèse des résultats d'une analyse par branche, statut et sexe.

1. DONNEES ET METHODES

1.1. DONNEES

1.1.1. Lors des enquêtes par sondage sur les forces de travail, réalisées dans le cadre de l'Office Statistique des Communautés Européennes¹ par les Instituts Nationaux de Statistiques, il est demandé l'horaire de travail effectué la semaine précédente. Il convient donc de préciser dès l'abord, qu'une telle définition de la durée de travail² entraîne les conséquences suivantes :

- d'une part, les résultats peuvent, en niveau, être affectés par la période choisie (en général fin de l'hiver, début du printemps) ; en particulier pour certaines activités saisonnières comme l'agriculture, les chiffres utilisés peuvent être assez différents de moyennes calculées sur l'année ; au moins les périodes choisies le sont de manière à éviter des biais grossiers dûs par exemple à la présence de jours fériés ;

- d'autre part, la variabilité des résultats est liée à la période hebdomadaire ; ainsi la déclaration par un individu d'un horaire faible peut aussi bien correspondre à un rythme de travail régulièrement faible qu'à un «accident» (maladie, deuil, ect...) survenu la semaine précédente ou même qu'à une alternance systématique des semaines à faibles horaires et forts horaires.

Il ne sera pas étonnant que tant au niveau qu'en dispersion les résultats présentés ici puissent différer de ceux tirés d'autres sources. Les causes qui entraînent ces différences ne devraient en principe, puisque la période de référence reste identique ou très voisine, pas affecter sensiblement ni les comparaisons dans le temps, ni les comparaisons dans l'espace.

1.1.2. Les effectifs sondés sont importants, en moyenne de l'ordre de 100 000 ménages par pays (sauf Luxembourg), et étant donné qu'ils sont réalisés par les Instituts Statistiques Nationaux, il ne devrait pas y avoir, sauf peut être pour quelques catégories à effectifs très faibles, de risques d'erreurs sérieux.

1.1.3. Les résultats sont édités sous formes de tableaux d'effectifs croisant les horaires (regroupés en une dizaine de classes), les branches (aussi une dizaine de classes), les statuts (indépendants, ouvriers, employés³), le sexe (hommes, et séparément, femmes mariées et autres femmes). Des précisions en ce domaine seront données au début de la deuxième partie.

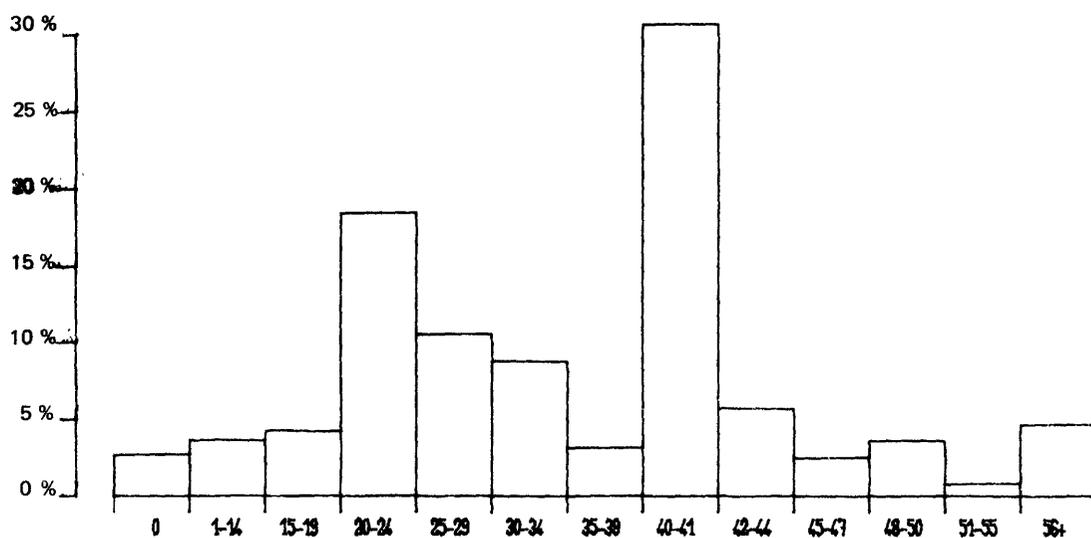
1 Il convient de préciser que cette étude n'a pu être réalisée que grâce à l'esprit de très grande coopération montré par les fonctionnaires de l'Office (division C.1.) face à nos multiples demandes de données.

2 Dans l'ensemble de ce document, il s'agira toujours de ce qui est statistiquement défini comme «durée effective du travail» mais pour être plus bref, nous emploierons souvent, en particulier dans les commentaires, le vocable «horaire» ou «horaire de travail».

3 Nous n'avons pas étudié pour le moment les résultats concernant les aides familiaux.

1.2. DEFINITION D'UNE METHODE D'ANALYSE APPROPRIEE

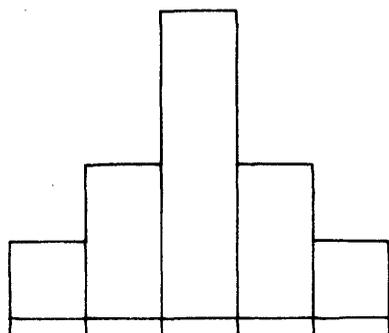
1.2.1. Pour chaque sous-classe (par exemple femmes mariées employées de commerce), on dispose d'une répartition des effectifs (en valeurs absolues ou en pourcentages) dans les diverses catégories horaires, répartition qu'il est traditionnel de présenter sous forme d'histogramme tels que l'histogramme ci-dessous.



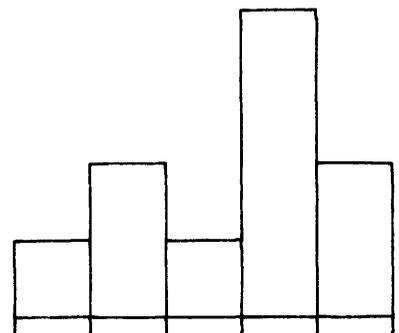
ALLEMAGNE 1975

1.2.2. Ayant une centaine de sous-classes si on se limite aux pays et aux branches, et un millier si on fait intervenir sexe et statut, il ne peut être question de réaliser tous les histogrammes correspondants afin de tirer une synthèse visuelle de leur rapprochement. Il est nécessaire de synthétiser ces informations. Une approche traditionnelle consisterait à calculer pour chaque sous-classe l'horaire moyen et éventuellement son écart-type ; cette méthode est parfaitement justifiée lorsque la grandeur mesurée oscille autour d'une valeur moyenne pour une multiplicité de causes, ce qui entraîne l'existence de ce qu'on appelle une distribution normale (courbe « en cloche »). Par contre, cette approche ne se justifie plus lorsque les histogrammes de départ ont des formes beaucoup moins régulières.

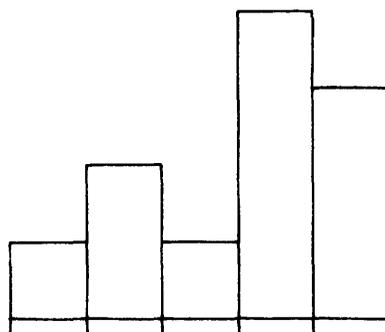
Ainsi, si l'on considère les trois histogrammes A, B et C, bien que les moyennes et les écarts-types soient identiques pour A et B et différents pour B et C, néanmoins B



A Moyenne = 2
Variance = 1,2



B Moyenne = 2
Variance = 1,2

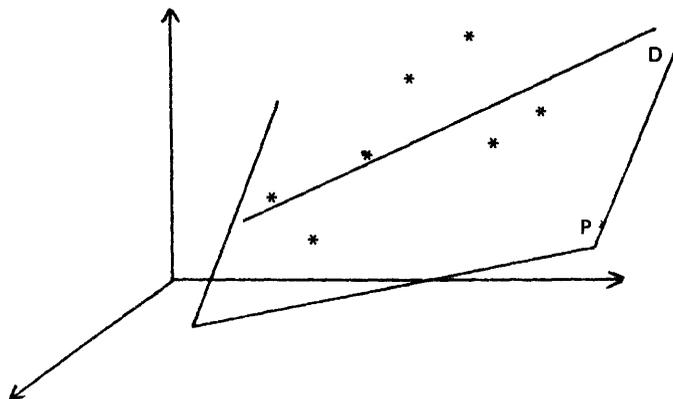


C Moyenne = 2,2
Variance = 1,3

ressemble plus à C qu'à A. Ce type de réflexion, qui déborde largement le cas particulier traité ici, est à l'origine de la méthode d'analyse des correspondances que nous allons brièvement décrire ci-après.

1.2.3. Cette analyse est fondée sur la notion de plus ou moins grande distance entre profils ; ce dernier terme utilisé couramment dans les publications sur ce sujet recouvre la même réalité que ce que nous avons appelé la forme de l'histogramme. Dans une telle analyse la situation décrite par l'histogramme B sera plus « proche » de celle correspondant à l'histogramme C. Si les profils étaient parfaitement aléatoires et si toutes les configurations envisageables étaient également représentées, une telle approche n'amènerait rien. Si par contre, des familles de profils apparaissent ou si, de manière plus complexe, on trouve des relations entre diverses caractéristiques de la distribution (par exemple asymétrie d'autant plus forte que la moyenne est plus forte, ou corrélation positive ou négative entre les effectifs de tranches horaires voisines, etc...) une telle analyse permettra d'ordonner ou de classer les sous-classes les unes par rapport aux autres.

1.2.4. Si nous approchons le problème d'une autre manière, supposons pour simplifier que les durées de travail soient réparties en 4 groupes d'heures. Nous pourrions donc représenter chaque sous-classe par un point dans un espace à trois dimensions représentant les pourcentages dans les trois groupes d'heures (le pourcentage dans le quatrième est forcément redondant puisque la somme des quatre sera toujours 100 %).



Si les points ne sont pas quelconques on ne perdra pas beaucoup d'informations en les remplaçant par leurs projections sur une droite D ou sur un plan P, c'est à dire en caractérisant chaque sous-classe par une (cas D) ou deux (cas P) grandeurs seulement au lieu de trois. Ce raisonnement se généralise bien sûr au cas où la sous-classe est définie dans un plus grand nombre de dimensions, par exemple une dizaine de classes horaires, et l'on considère que l'analyse donne des résultats satisfaisants lorsque 2 ou 3 dimensions permettent de représenter une grande partie (60 à 85 %) du phénomène.

1.2.5. Que l'on prenne l'une ou l'autre approche, il est évident qu'il faut dans le premier cas définir la proximité, c'est à dire la distance entre profils, et dans le second cas préciser la technique de projection, ce qui conceptuellement revient au même. De nombreuses définitions sont concevables, et nous allons dans la partie suivante préciser à laquelle de ces définitions correspond plus précisément l'analyse des correspondances et l'avantage de cette technique.

1.3. PRINCIPES DE L'ANALYSE DES CORRESPONDANCES

1.3.1. La technique d'analyse des correspondances peut être présentée de (au moins) deux manières. Ou bien, se référant à la projection des points sur des droites et plans, on dit que l'on modifie d'abord les échelles sur les axes de l'espace dans lequel sont décrits les divers profils puis que l'on effectue les projections au sens euclidien (c'est à dire perpendiculairement) ; ou bien, se référant à des techniques statistiques connues on dit que l'on définit entre les profils une distance du χ^2 .

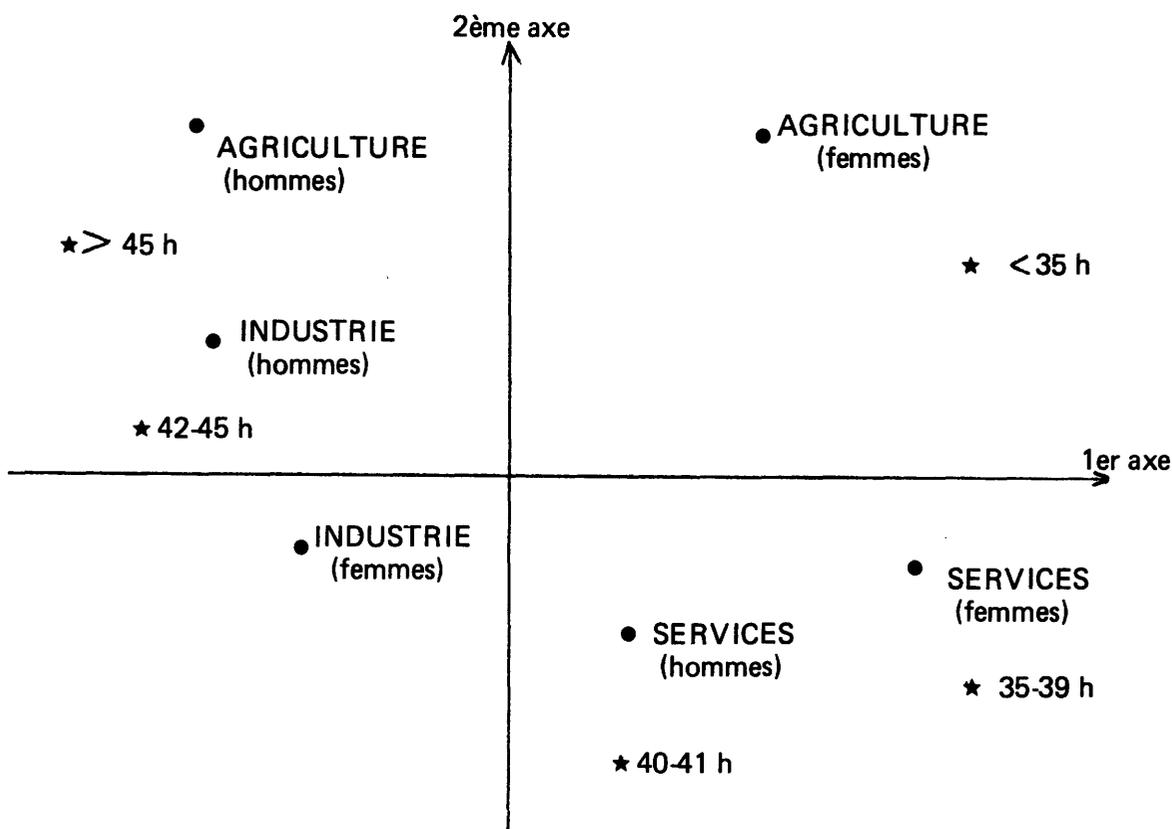
En ce qui concerne les profils, au lieu de mesurer les effectifs qui, dans une certaine sous-classe, ont déclaré un certain horaire (ou plus précisément un certain groupe d'heures) on commence -comme sur l'histogramme donné en exemple- par les transformer en pourcentages de la sous-classe ; ensuite, on divise ces pourcentages par la racine carrée du pourcentage correspondant au même horaire pour la population totale considérée, tous profils réunis.

Une fois cette réduction d'échelle effectuée, on recherche la droite -appelée premier axe- sur lesquelles les points sont le plus dispersés, puis, sur le sous-espace perpendiculaire à cette première droite, on cherche une deuxième droite -appelée deuxième axe- et ainsi de suite.

On démontre que ceci revient à chercher les axes d'inertie successifs de l'ensemble des points représentatifs des profils (après le changement d'échelle indiqué) points pondérés chacun par l'importance de l'effectif concerné. Les supports des axes sont les vecteurs propres de la matrice des variances-covariances correspondante. Tous les axes passent par le centre de gravité du nuage de points.

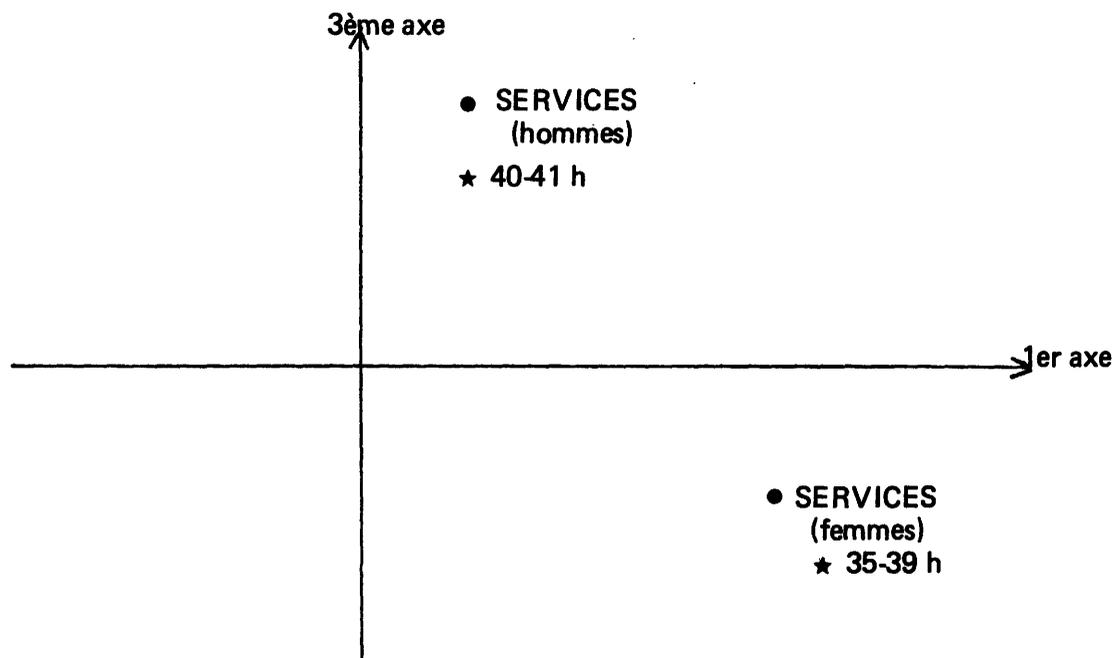
1.3.2. Ce type d'analyse a deux grands types d'avantages ; d'une part, puisque les distances sont des distances du χ^2 , tous les tests statistiques seront effectués par la méthode classique du χ^2 , d'autre part on peut démontrer facilement que les résultats seraient identiques si l'on échangeait les rôles des sous-classes et des groupes d'heures. Ceci veut dire que l'analyse nous donne non seulement les projections sur les axes des points représentatifs des profils en groupes d'heures de chaque sous-

classe, mais aussi des profils en sous-classes de chaque groupe d'heures. Donc lorsque nous examinerons par exemple les projections dans le plan des deux premiers axes nous pourrons y étudier non seulement la distance entre deux profils de deux sous-classes, mais aussi la distance entre deux profils horaires, et enfin la distance entre deux profils, l'un de sous-classe, l'autre de groupe d'heures. Nous aurons donc un graphique de ce type :



On peut lire sur un tel graphique (imaginaire) que les horaires masculins et féminins sont très différents dans l'agriculture, les femmes effectuant des horaires faibles et les hommes des horaires forts, que les différences hommes-femmes sont beaucoup moins marquées dans l'industrie et les services, les horaires étant voisins de 42 - 45 heures dans le premier cas, et de 35 - 39 heures et 40 - 41 heures dans le second.

Bien entendu, ceci suffirait si les deux premiers axes fournissaient à eux-deux un très fort pourcentage, c'est-à-dire si la somme des carrés des distances des profils au plan défini par ces deux premiers axes était faible. Sinon il faudrait introduire le troisième axe et on pourrait avoir :



Ce qui indique que les femmes sont plus proches de 35-39 heures et les hommes de 40-41 heures dans le secteur des services. Dans les exemples traités il n'est pas nécessaire d'aller au delà du 2ème axe.

2.1. CATEGORIES ETUDIEES

2.1.1. Les statuts couverts sont :

Indépendants
Ouvriers
Employés

Symboles utilisés :

I
O
E

2.1.2. Les sexes retenus sont :

Hommes
Femmes mariées
Femmes célibataires

H
M
C

2.1.3. Les branches sont ainsi définies :

Agriculture, sylviculture, pêche	AG
Energie et eau	EE
Extraction et transformation des minéraux non énergétiques et produits dérivés, industrie chimique	IE
Industrie transformatrice des métaux, mécanique de précision	IT
Autres industries manufacturières	IM
Bâtiment et génie civil	BT
Commerce, restauration et hébergement, réparations	CO
Transports et communications	TR
Crédits, assurances	CR
Administrations générales	AD
Autres services	SE

2.2. PRESENTATION

2.2.1. Pour chaque pays successivement, nous présenterons le graphique résultant de la projection sur deux axes par analyses des correspondances : sur ces graphiques, les sigles sont regroupés dans le même ordre, ainsi OBHT signifie ouvrier homme du bâtiment et du génie civil, et ECAD employé femme non mariée des administrations générales. Nous expliciterons sur la base de ce graphique la typologie retenue pour ce pays, c'est à dire la classification en une dizaine de groupes à l'intérieur desquels les différences de profils horaires sont faibles ou peu significatives. Ainsi, si dans un pays nous constatons que les points représentatifs des ouvriers hommes sont proches à l'exception de ceux de l'agriculture et du transport, nous créerons un groupe «ouvriers hommes sauf agriculture et transports». Pour faire ces groupements, nous disposons d'une certaine latitude et, sur la base de ce qui semble se passer pour la plupart des pays, nous avons essayé de donner une certaine priorité au statut et au sexe.

2.2.2. Pour la plupart des pays on constatera que la premier axe oppose :

- horaires forts à horaires moyens et faibles,
- indépendants à ouvriers et employés,

et que le deuxième axe oppose :

- horaires réduits à horaires moyens et forts,
- hommes à femmes et surtout femmes non mariées.

On notera que, dans les grandes lignes, les classifications retenues pour les divers pays sont assez proches.

2.2.3. Ayant décrit une classification, on présentera ensuite pour chaque groupe le profil horaire en traits épais, avec le profil national moyen en traits plus fins. A droite de ce profil on fait figurer l'importance relative de ce groupe dans l'emploi total. L'ensemble sera accompagné de quelques rapides commentaires.

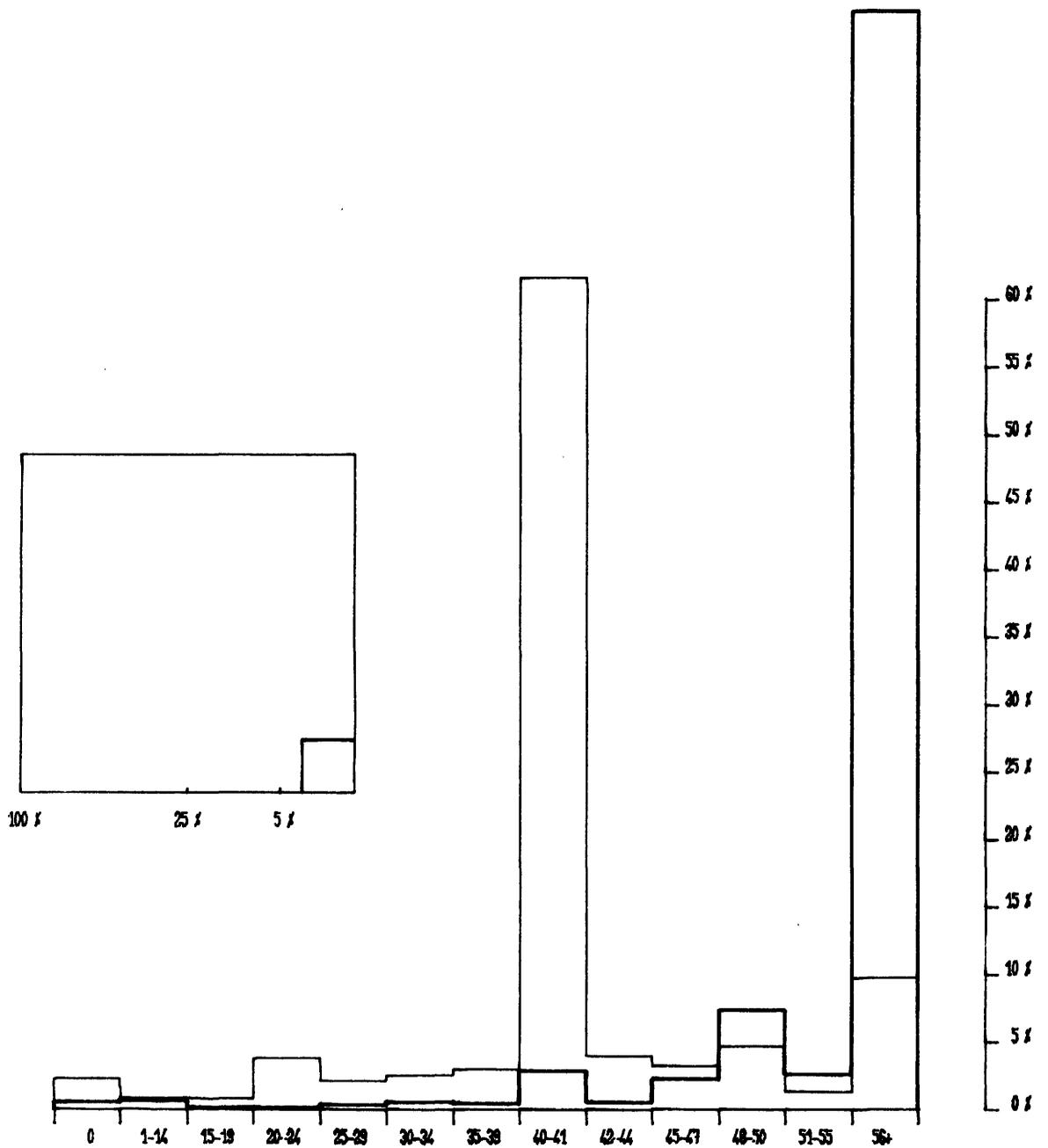
2.3. BELGIQUE

Les horaires belges apparaissent comme très centrés sur la tranche 40 et 41 heures, qui en moyenne nationale couvre plus de 60 % de l'échantillon.

Sur la base du graphique de la page suivante, nous avons regroupé les personnes interrogées en dix groupes que nous allons maintenant présenter.

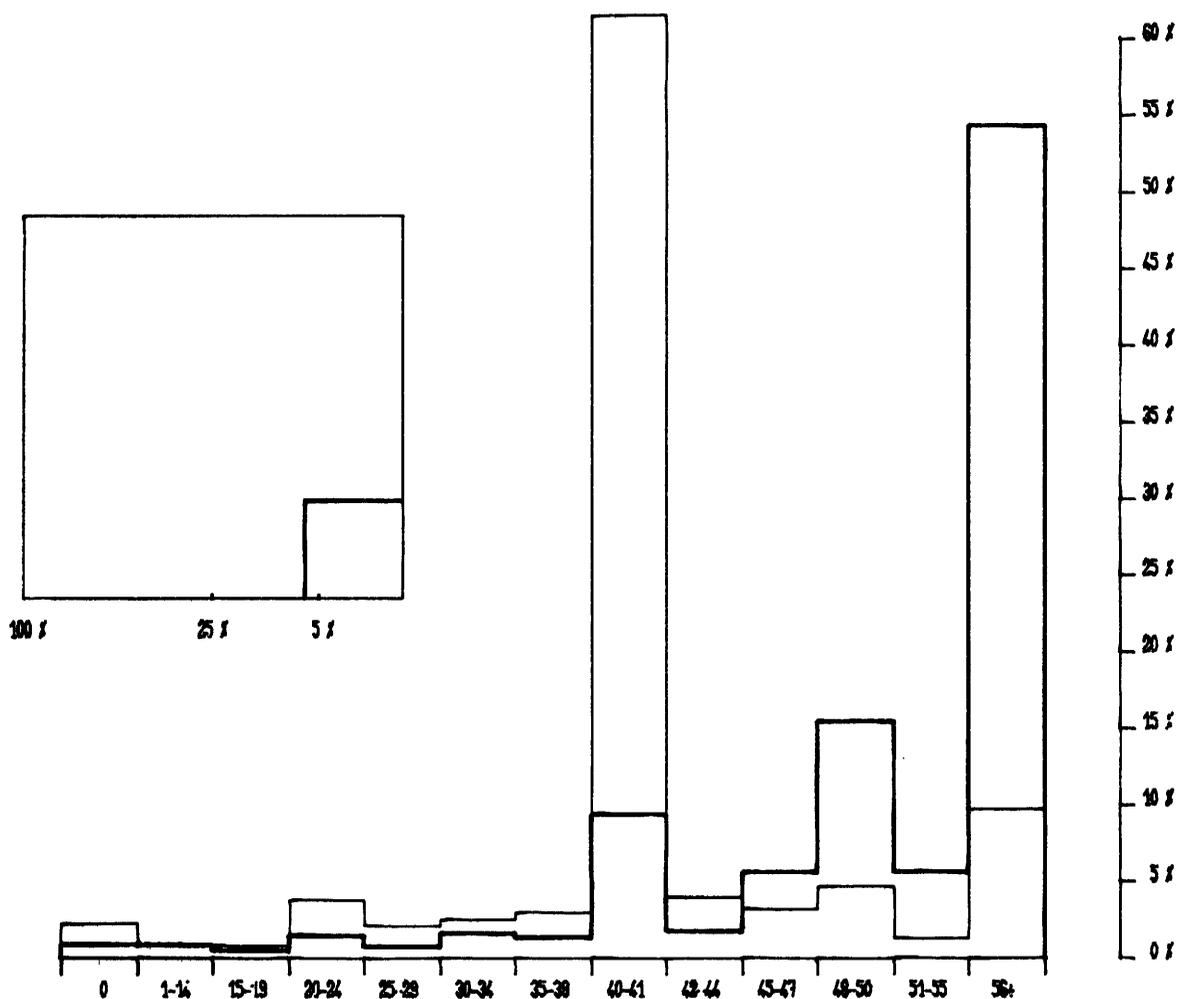
2.3.1. INDEPENDANTS HOMMES DE L'AGRICULTURE :

Dans ce groupe qui correspond à 25 % de l'effectif total, plus encore que dans les autres pays, les horaires supérieurs à 55 heures dominent largement avec plus de 80 %.



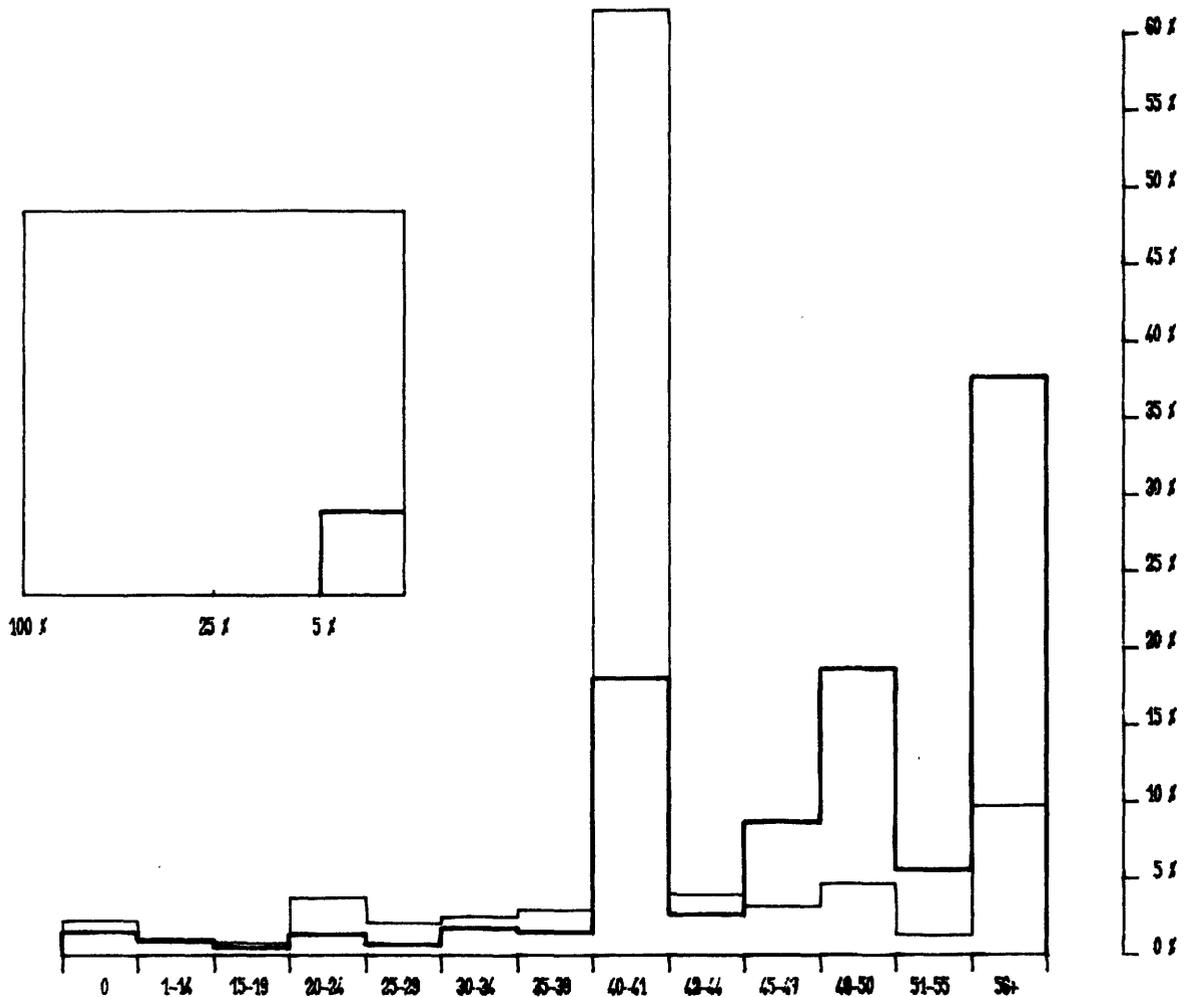
2.3.2. INDEPENDANTS DU COMMERCE :

Ce groupe représente 7 % de l'effectif total. Les horaires supérieurs à 55 heures sont les plus fréquents (plus de 50 % de ce groupe), les horaires compris entre 45 et 55 heures correspondent pour leur part à plus du quart des personnes interrogées.



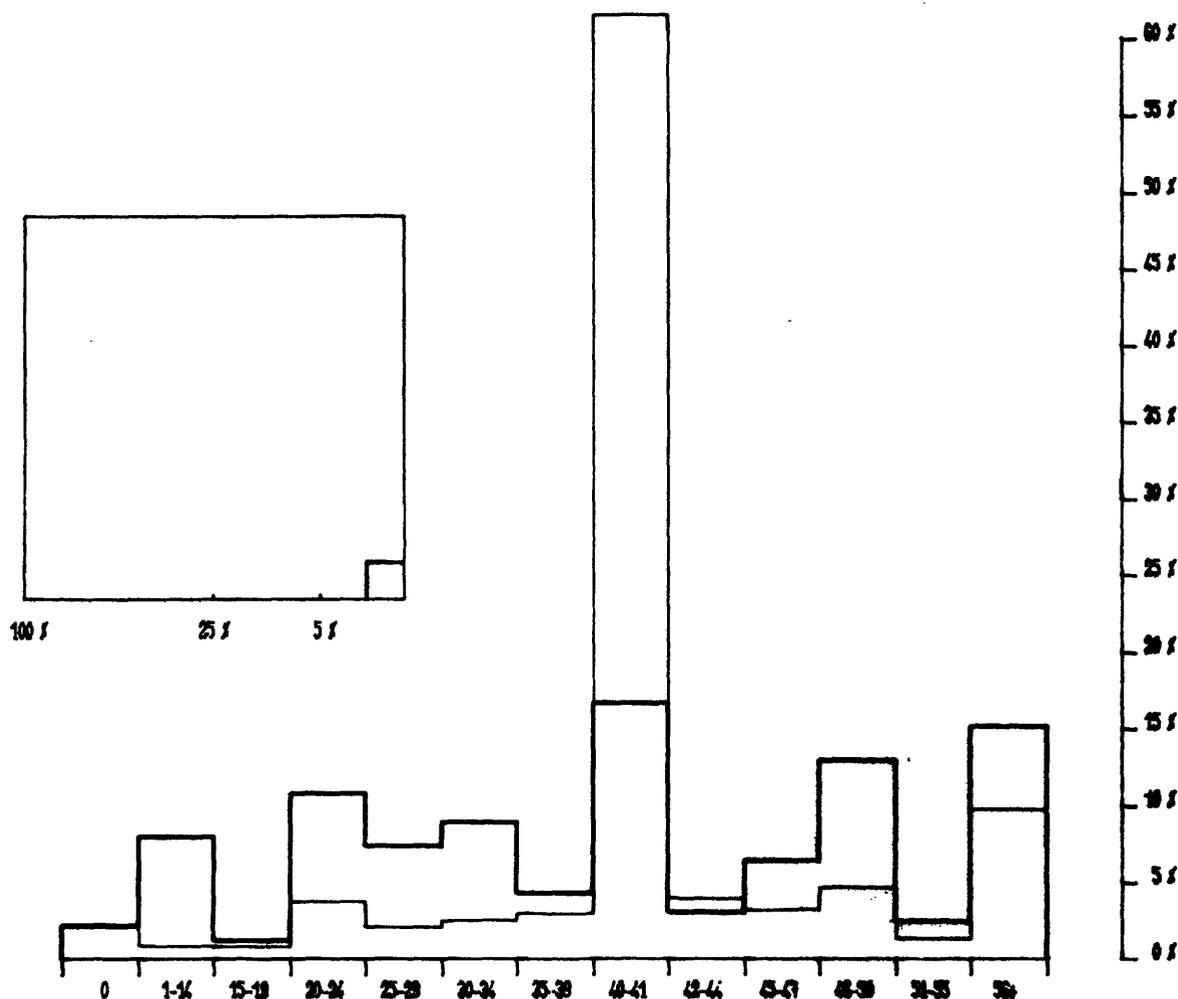
2.3.3. AUTRES INDEPENDANTS HOMMES : ;

Ce groupe représente 5 % du total. Il s'agit d'un groupe très hétérogène où coexistent des proportions importantes d'horaires supérieurs à 55 heures (plus de 35 %), d'horaires compris entre 45 et 50 heures (plus du quart) et d'horaires compris entre 40 et 41 heures (un sixième).



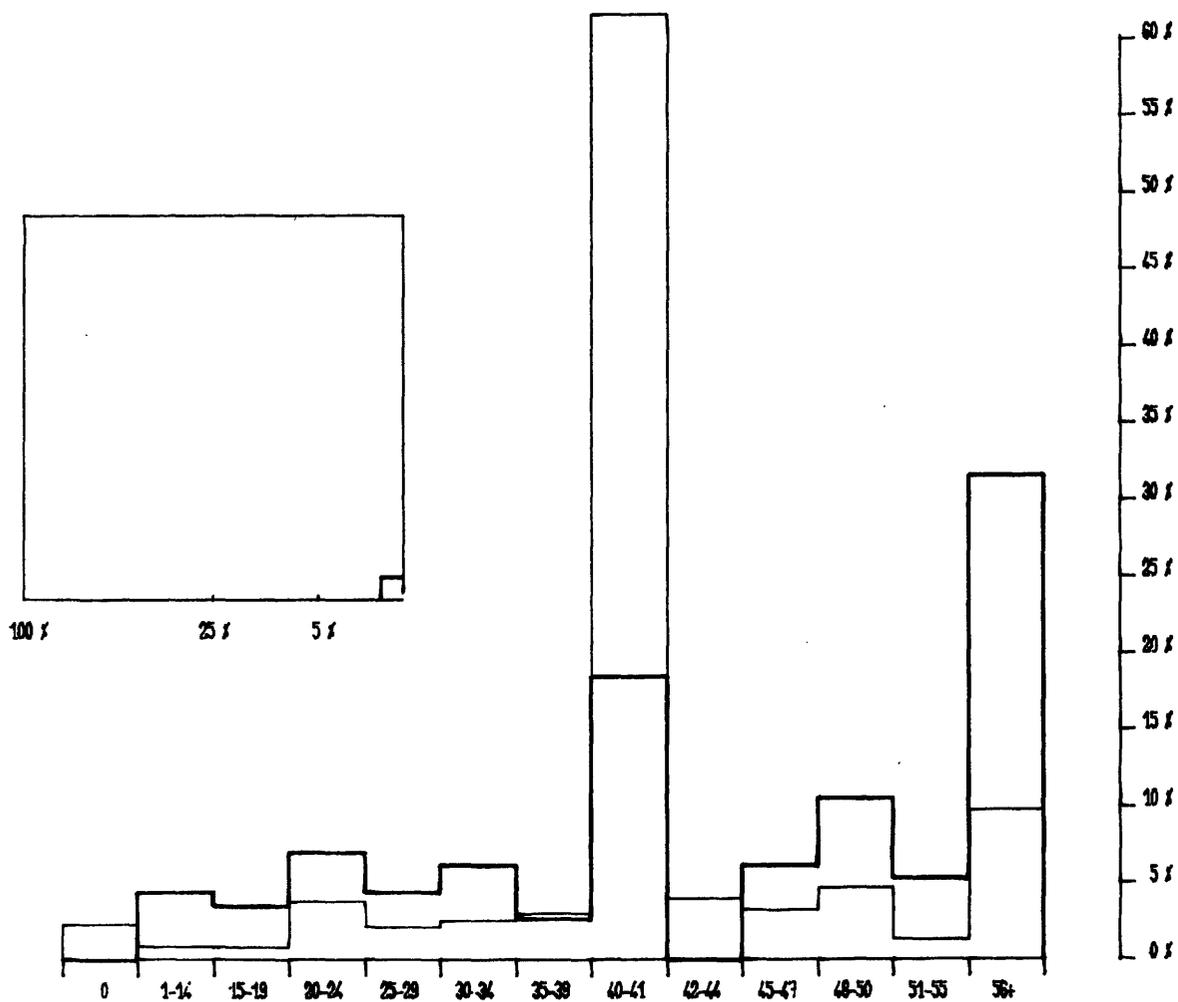
2.3.4. AUTRES INDEPENDANTS FEMMES MARIEES :

Ce groupe ne représente que 1 % du total. Il se caractérise par une distribution très plate où figurent à la fois des horaires très élevés et des horaires réduits.



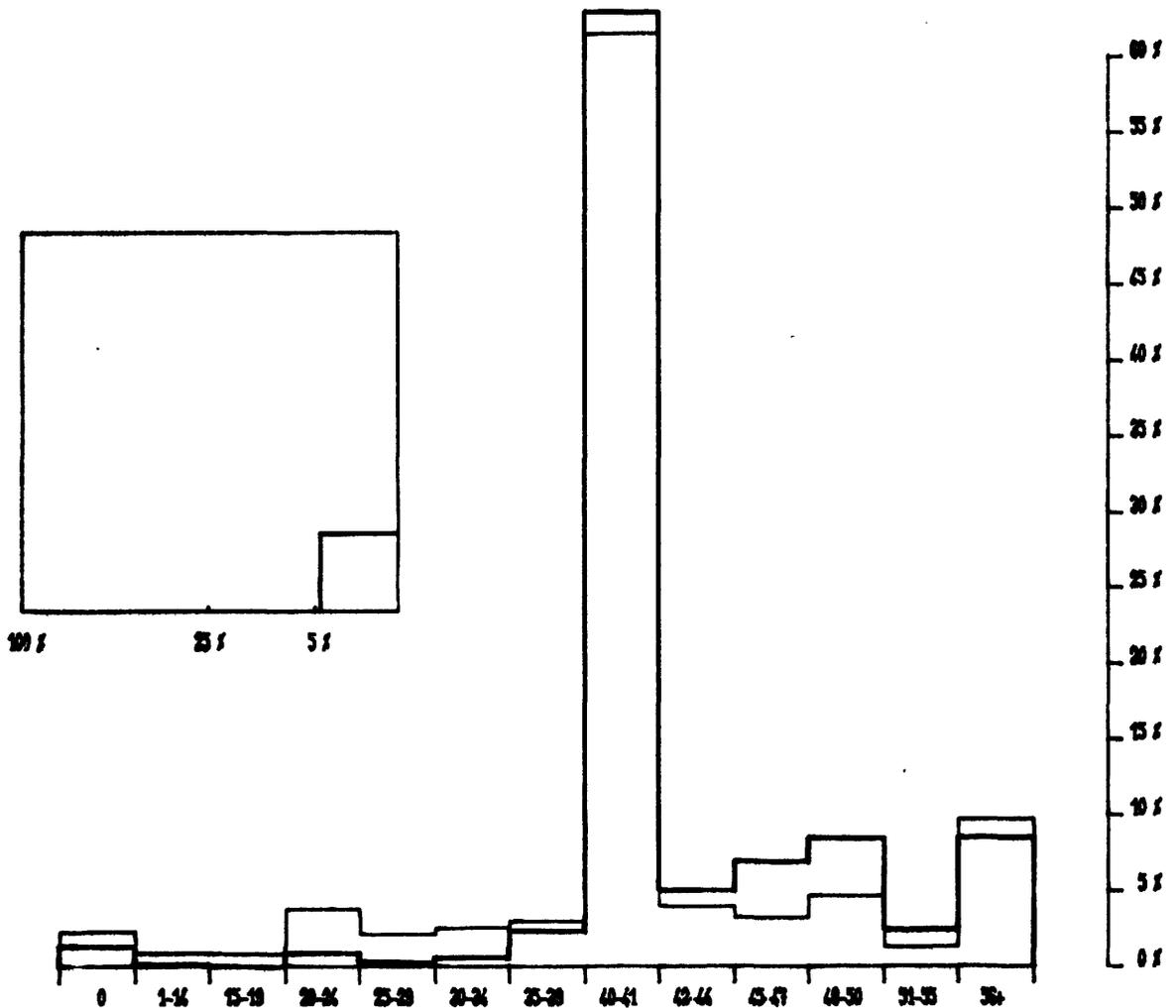
2.3.5. AUTRES INDEPENDANTS FEMMES NON MARIEES :

Ce groupe ne représente que 0,5 % de l'effectif total. Il se situe entre les deux groupes précédents .



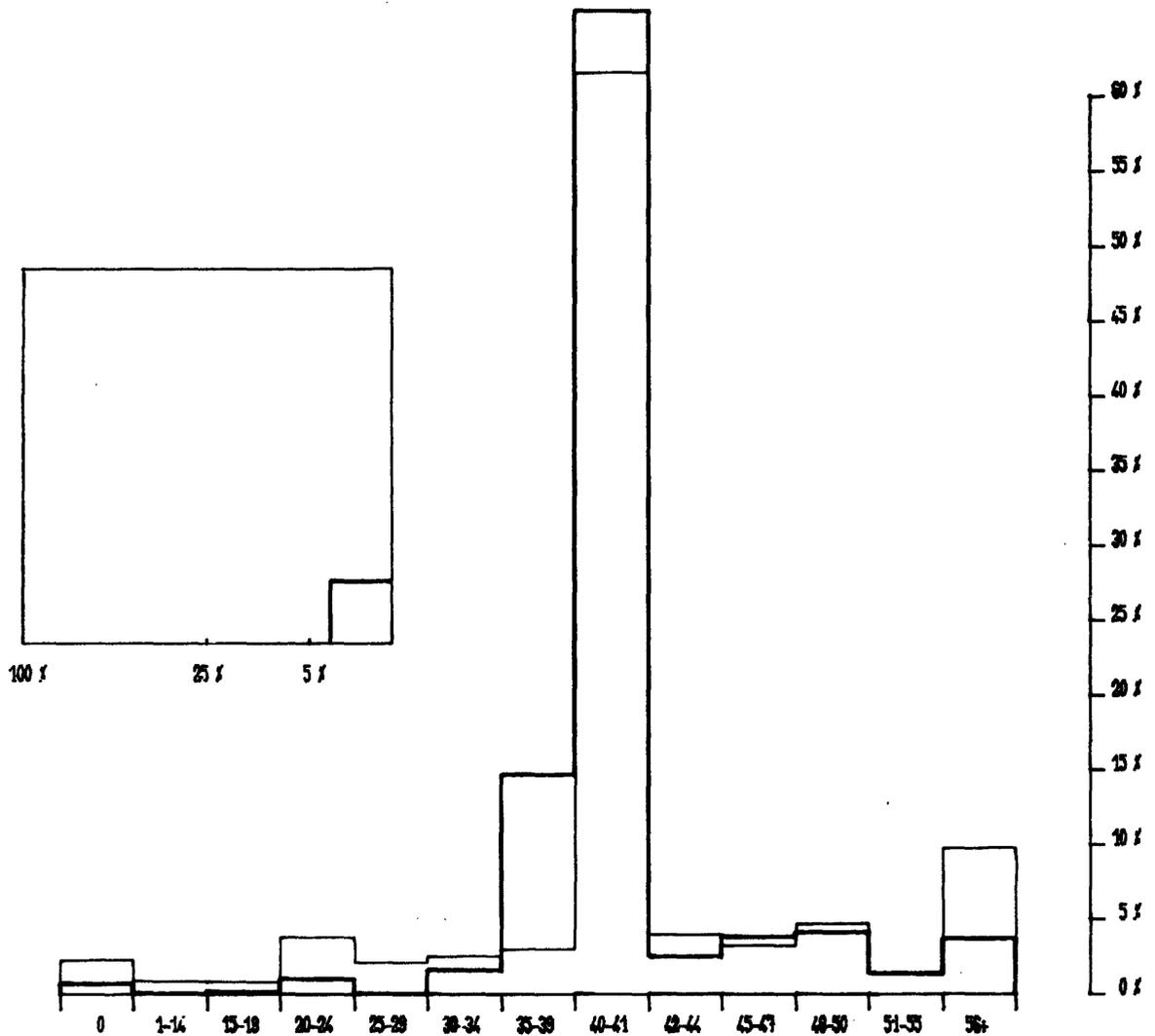
**2.3.6. EMPLOYES HOMMES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
MECANIQUE :**

Ce groupe concerne 4 % de l'effectif total. Comme dans la moyenne nationale, un peu plus de 60 % de l'échantillon travaille 40 à 41 heures, mais des horaires supérieurs sont effectués par 30 % de l'échantillon.



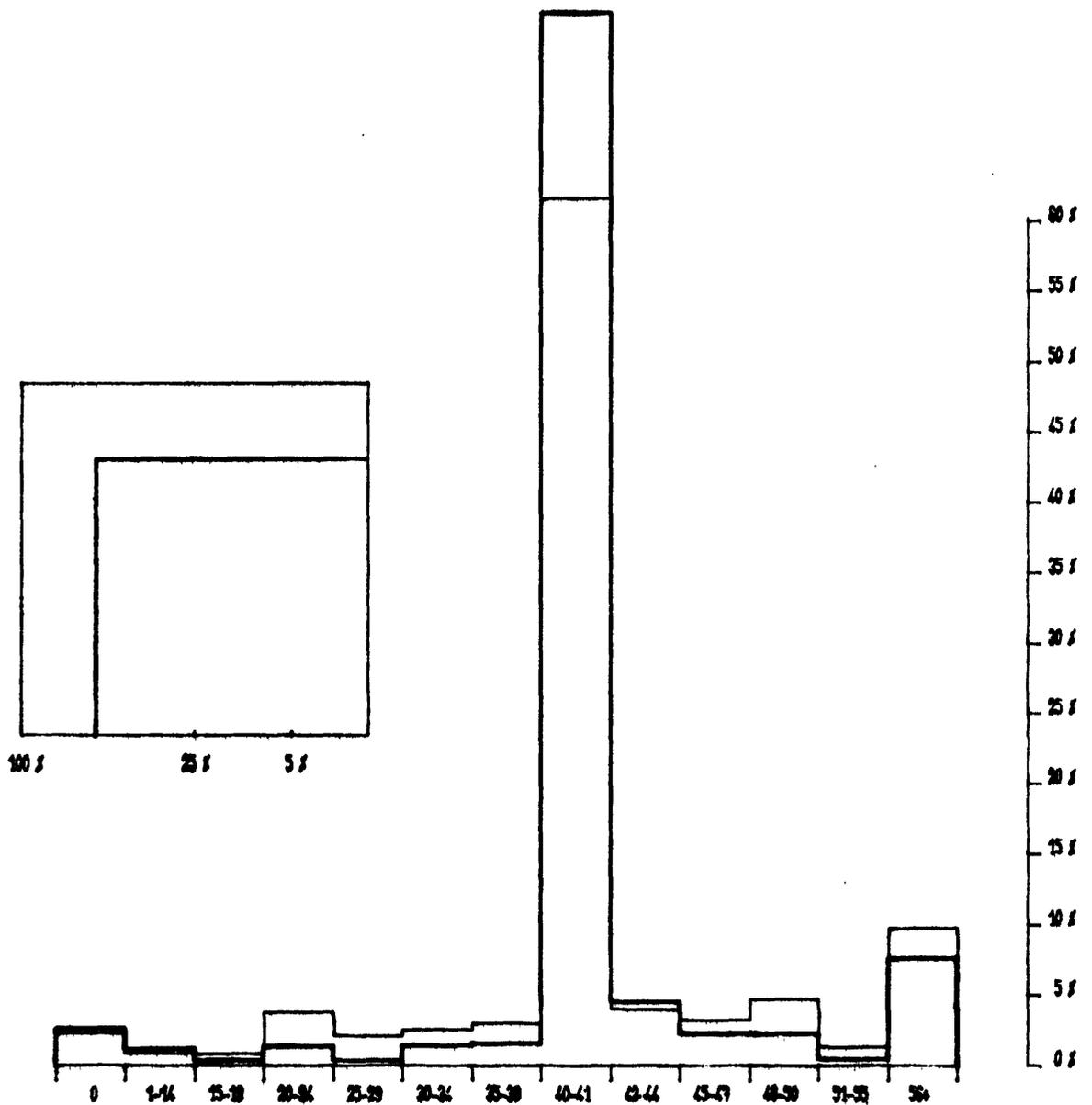
2.3.7. EMPLOYES HOMMES DU CREDIT :

Ce groupe représente un peu plus de 3 % de l'effectif total. Les horaires de 41 à 42 heures sont un peu plus importants qu'en moyenne nationale puisqu'ils atteignent les deux tiers. Par contre on note une relativement grande importance (un septième) des horaires un peu inférieurs aux 40 heures.



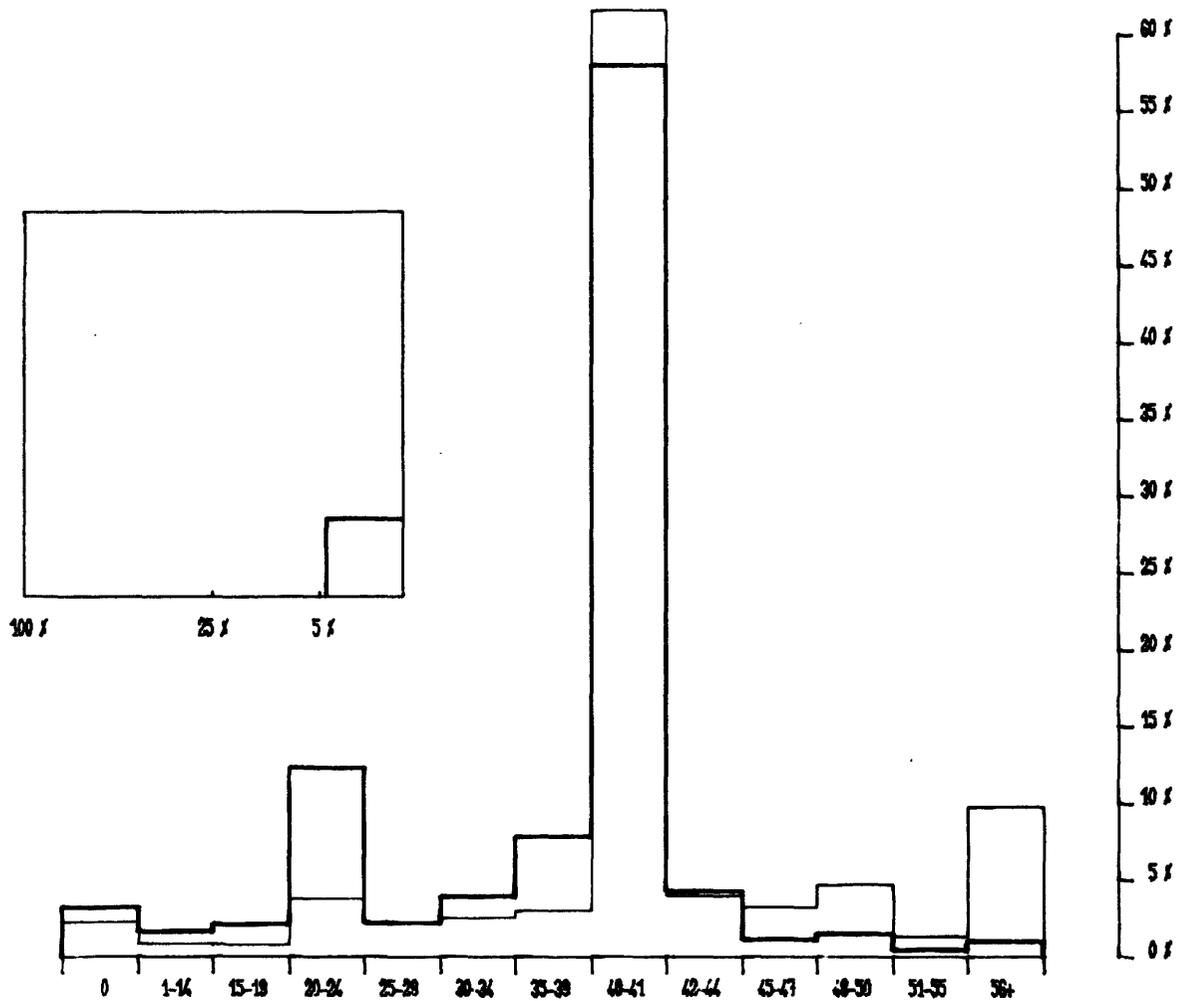
2.3.8. OUVRIERS HOMMES, AUTRES EMPLOYES HOMMES ; EMPLOYES FEMMES SAUF EMPLOYES FEMMES MARIÉES DU COMMERCE ET DU CREDIT ; OUVRIERS FEMMES SAUF COMMERCE, TRANSPORT, CREDIT , ADMINISTRATION ; LE TOUT SAUF EMPLOYES DES SERVICES DIVERS :

Cette catégorie très importante représente 60 % de l'effectif total. Les horaires 40 et 41 heures prédominent très nettement avec 75 % de la catégorie.



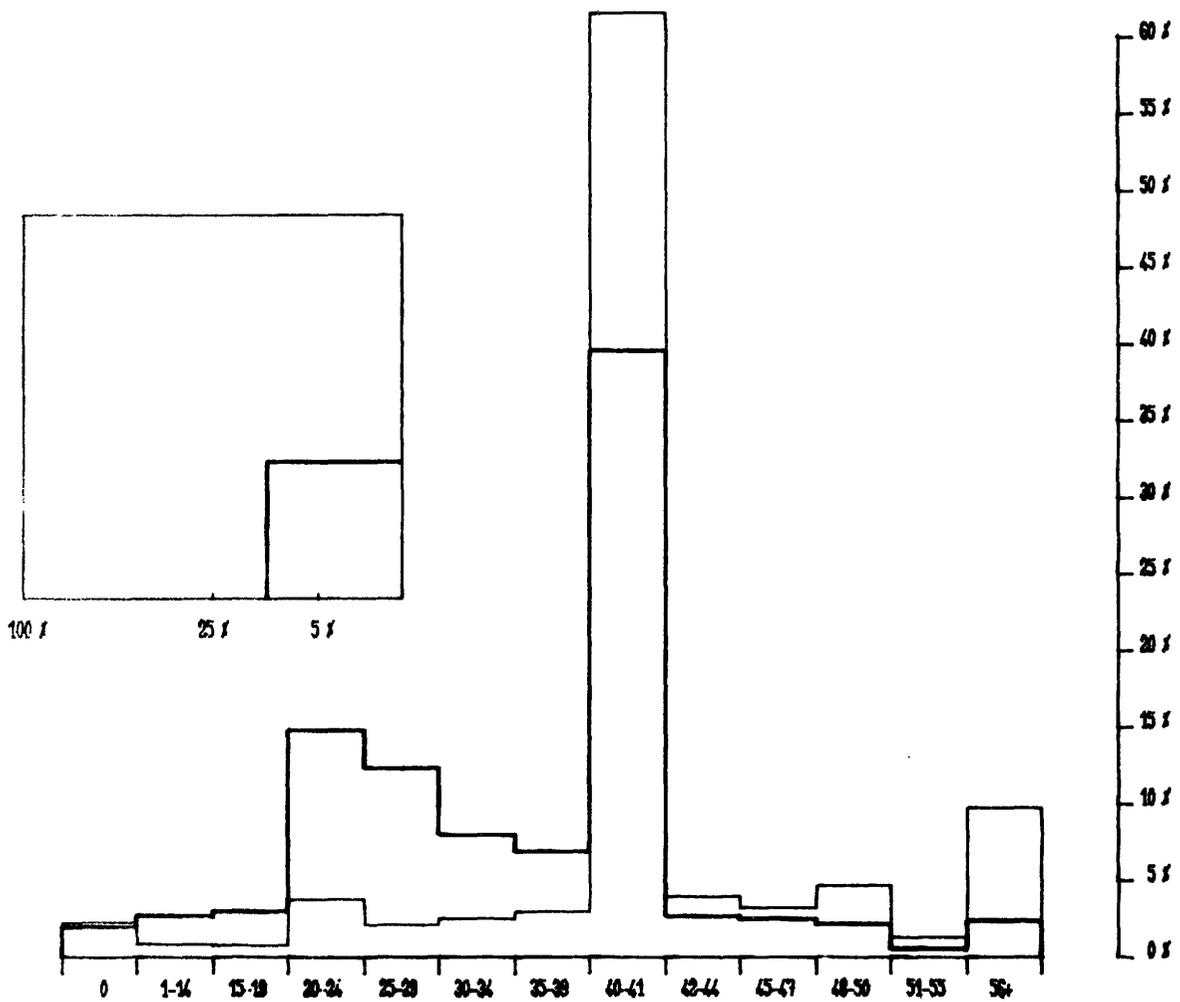
2.3.9. EMPLOYES FEMMES MARIEES DU COMMERCE ET DU CREDIT,
 OUVRIERS FEMMES NON MARIEES DES SERVICES :

Ce groupe représente un vingtième seulement du total. Il se différencie du groupe précédent essentiellement par le fait qu'un huitième de l'effectif effectue des horaires à mi-temps.



2.3.10. EMPLOYES DES SERVICES DIVERS, OUVRIERS FEMMES MARIEES DE SERVICES

Ce groupe représente 13 % des effectifs totaux. Les horaires de 40 et 41 heures concernent 40 % de ce groupe, tandis que 15 % travaillent à mi-temps, et que plus du quart travaillent entre mi-temps et horaire normal.



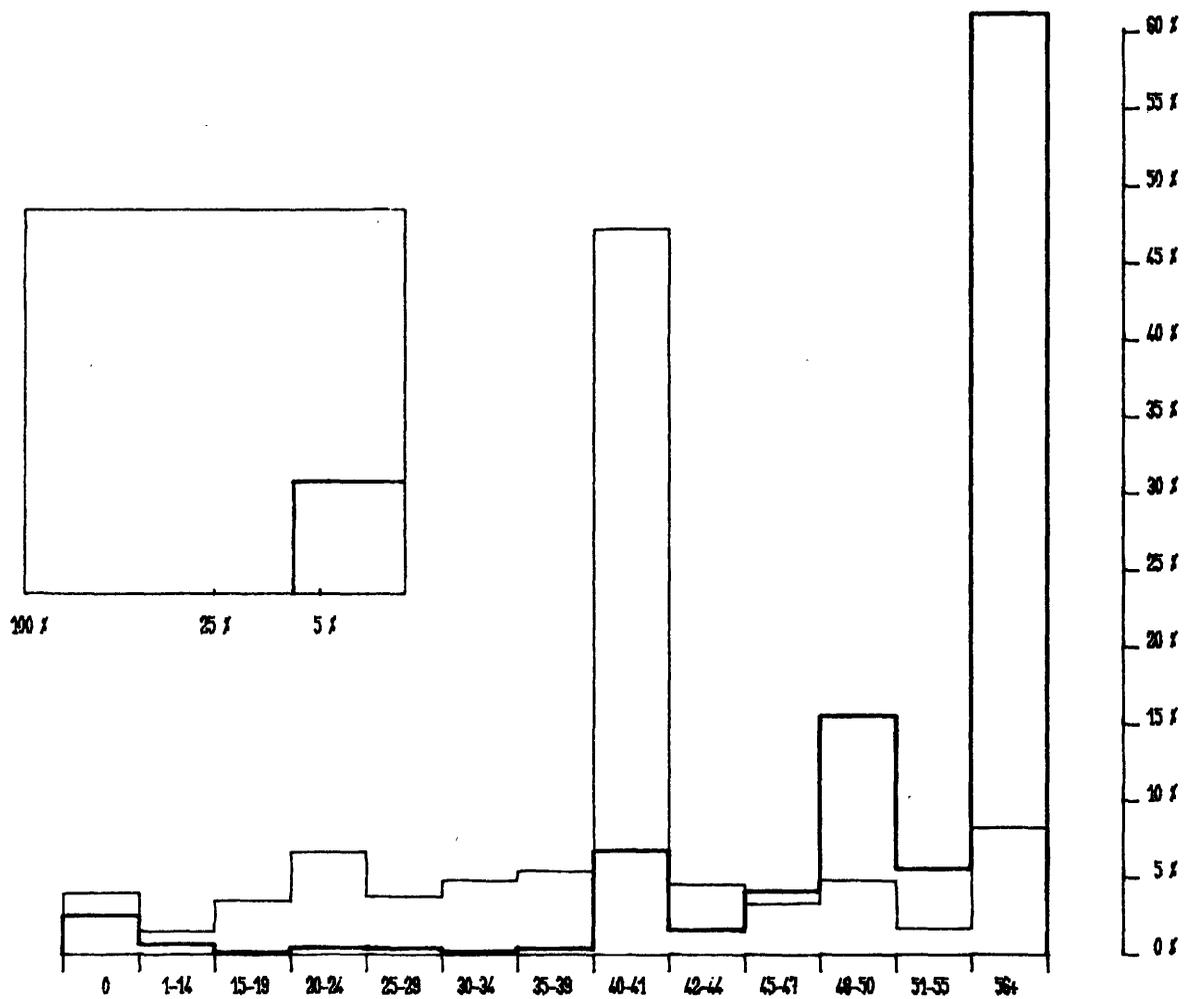
2.4. DANEMARK

Lorsque l'on compare les horaires du Danemark à ceux des autres pays membres, on constate une relativement grande importance des horaires compris entre 15 heures et 39 heures qui concernent le quart des effectifs. Les horaires de 40 et 41 heures représentent pour leur part un peu moins de la moitié.

Le graphique de la page suivante nous a amené à subdiviser les personnes interrogées en neuf groupes que nous allons examiner successivement.

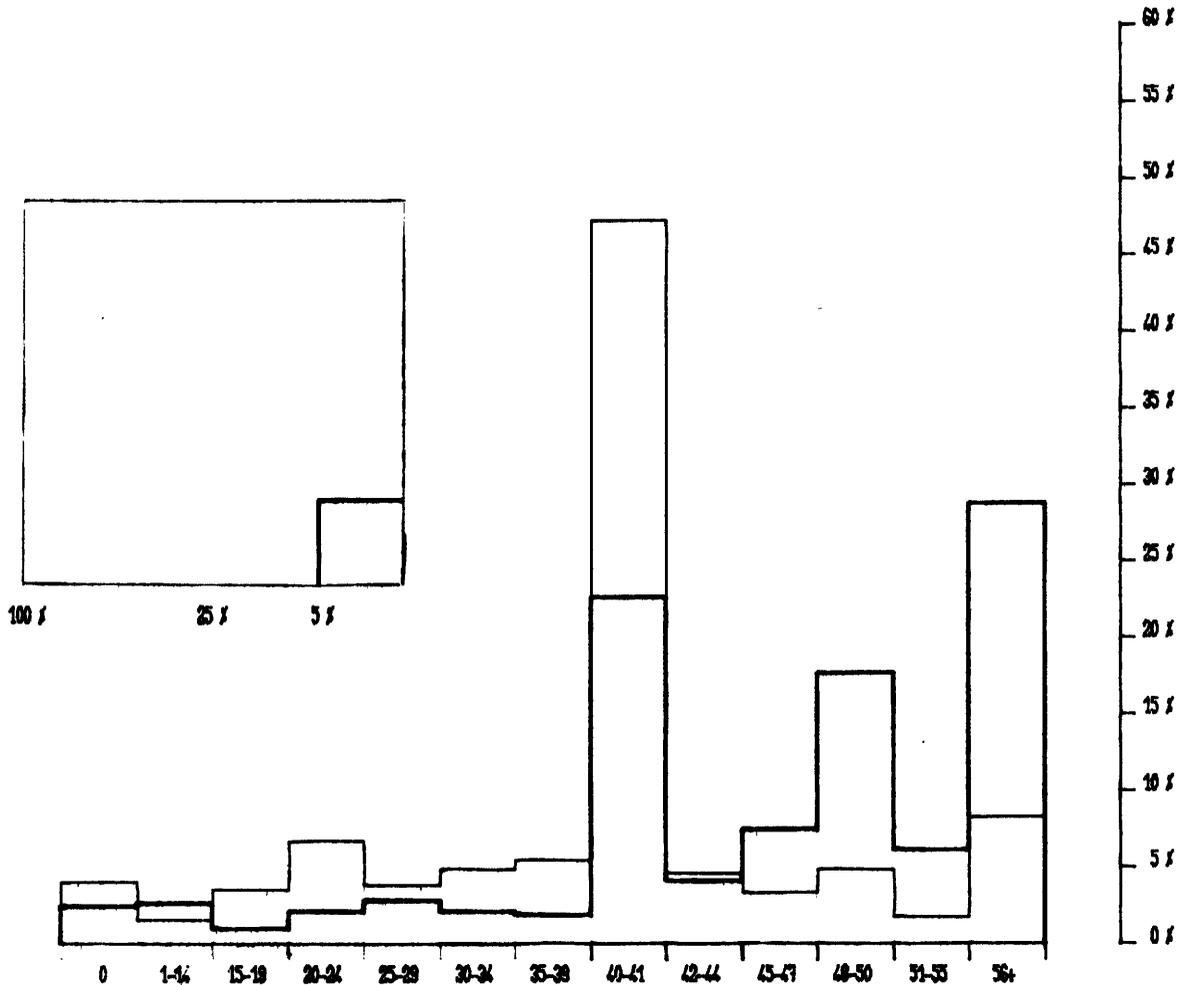
2.4.1. INDEPENDANTS HOMMES DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE :

Ce groupe représente 8 % du total, il a des horaires largement supérieurs à la moyenne nationale avec une nette dominante des horaires supérieurs à 55 heures (60 %) et aussi des horaires compris entre 48 et 50 heures.



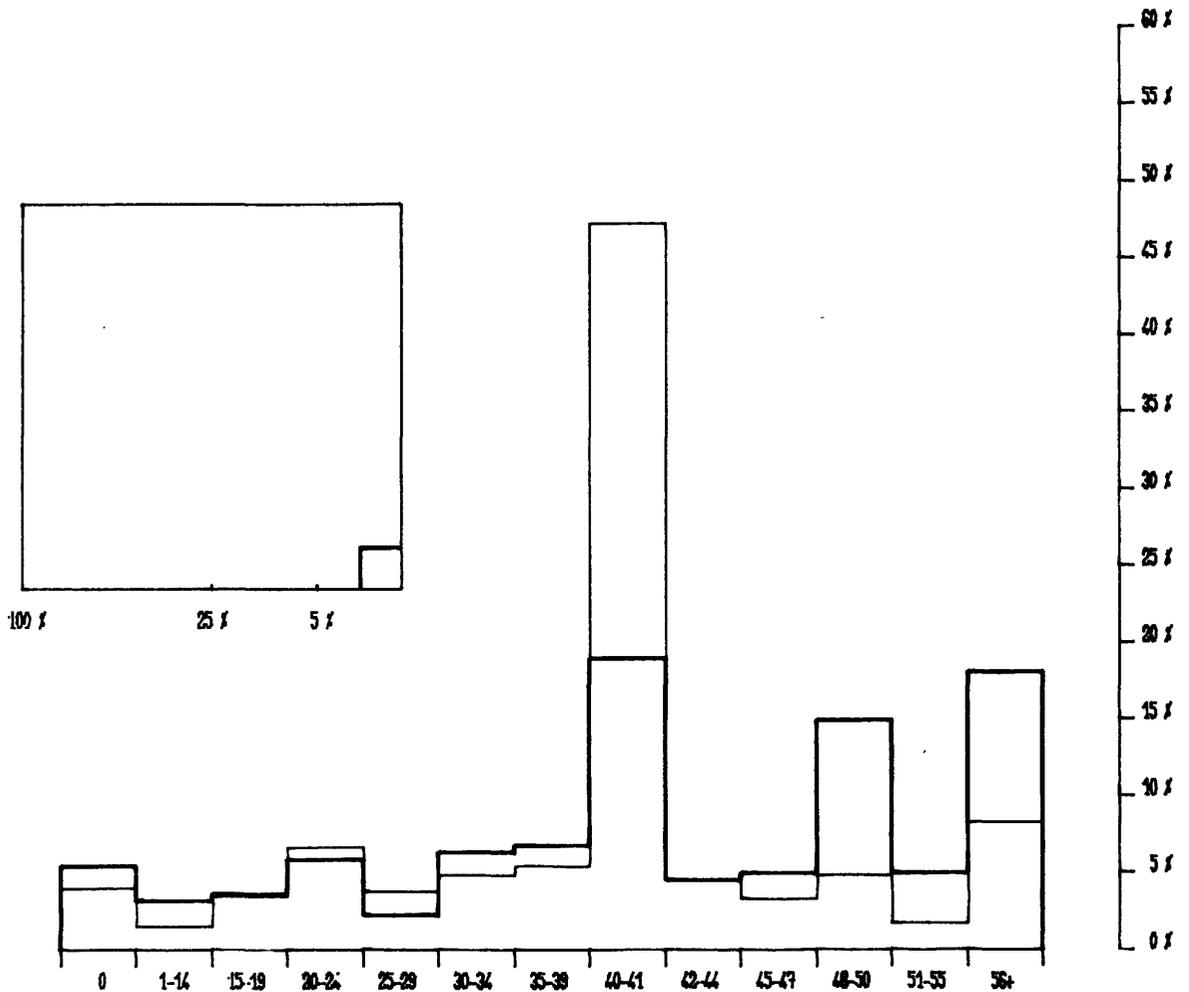
2.4.2. AUTRES INDEPENDANTS HOMMES :

Ce groupe qui représente 5 % de l'effectif total est plus composite que le précédent. Les horaires supérieurs à 55 heures ne concernent plus qu'un gros quart de l'effectif, alors que les horaires de 40 et 41 heures sont le fait d'un effectif presque égal. Les horaires de 48 à 50 heures concernent un sixième de l'effectif.



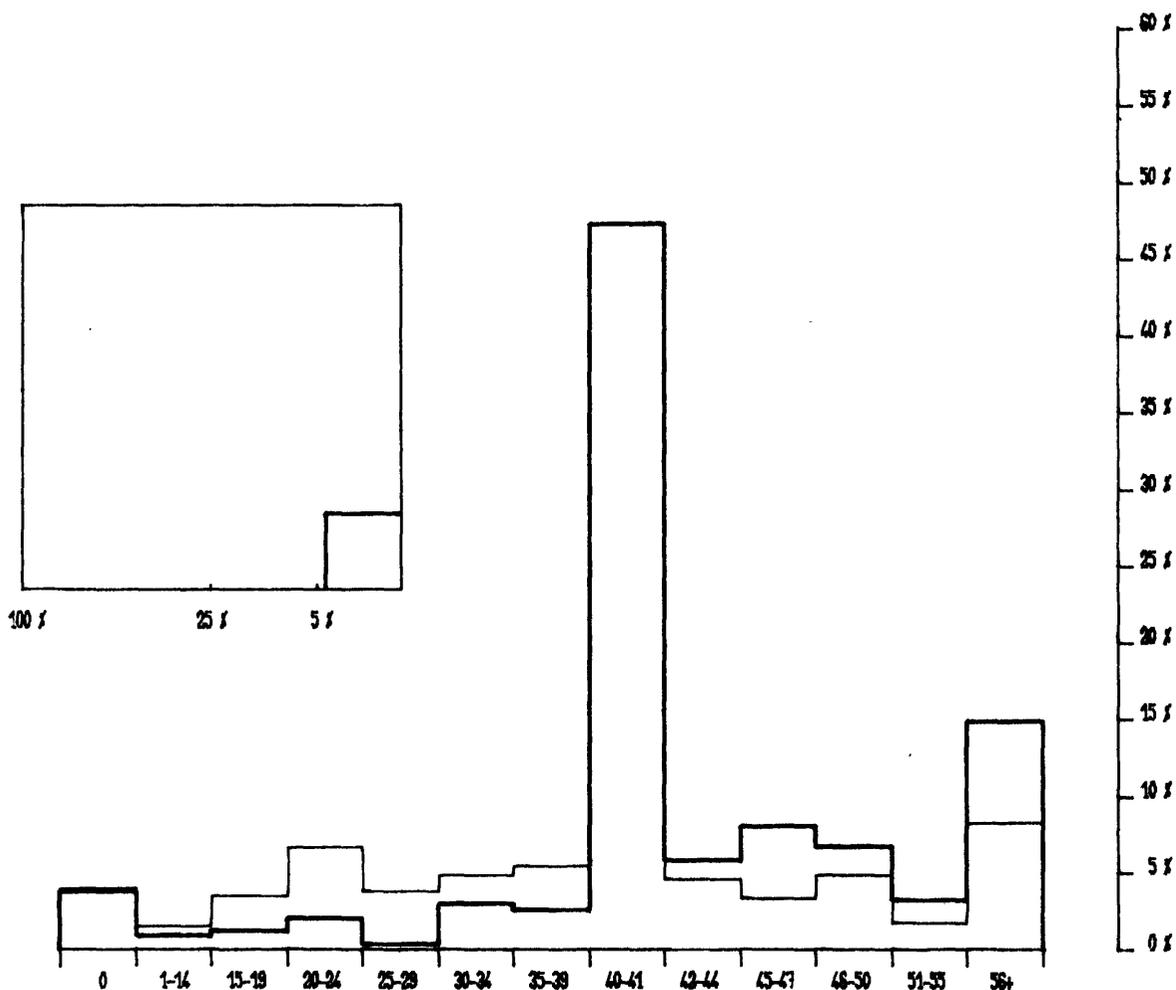
2.4.3. INDEPENDANTS FEMMES :

Ce groupe ne représente que 1 % de l'effectif. On constate comme pour les indépendants hommes l'importance des horaires supérieurs à 55 heures et compris entre 48 et 50 heures, mais on doit aussi noter l'importance des horaires inférieurs à 40 heures (20 % entre 20 et 39 heures).



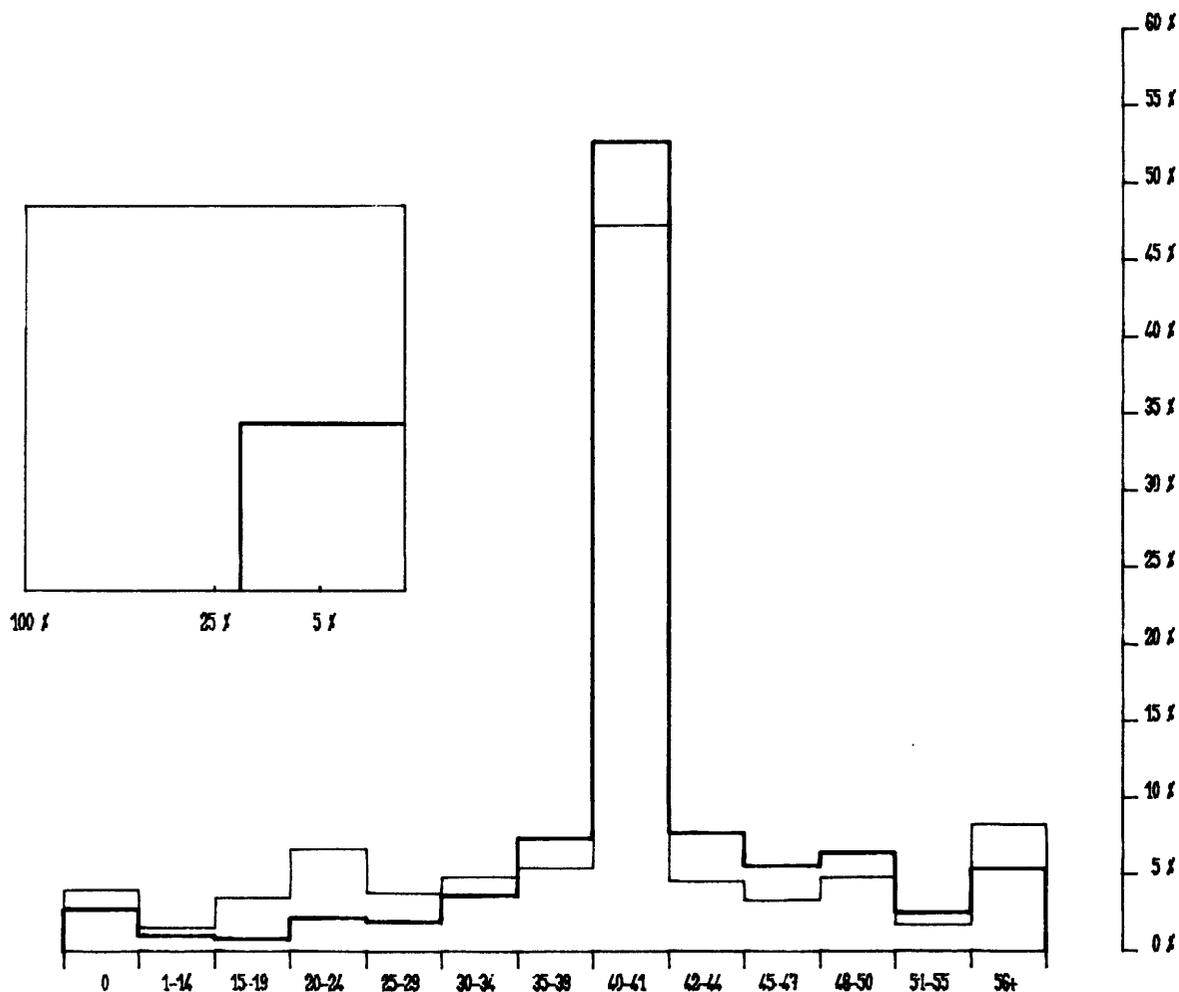
2.4.4. OUVRIERS HOMMES DE L'AGRICULTURE ET DES TRANSPORTS :

Ce groupe ne représente que 4 % du total, mais il se distingue de celui des autres ouvriers masculins par une importance relative plus grande des horaires supérieurs à 45 heures ; un sixième de l'effectif travaille entre 45 et 55 heures et un autre sixième plus de 55 heures.



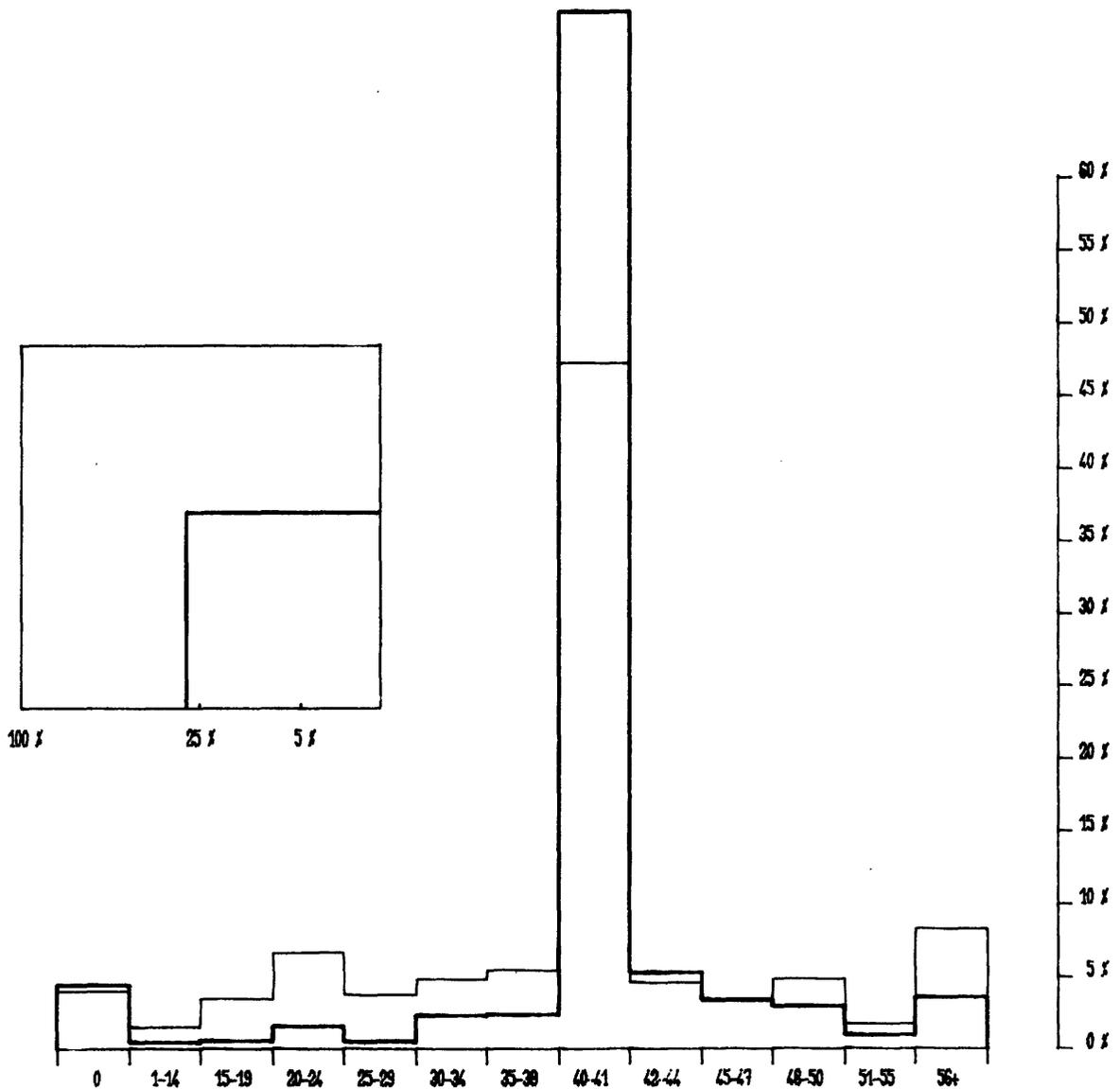
2.4.5. EMPLOYES HOMMES SAUF INDUSTRIE TRANSFORMATRICE

Ce groupe représente un cinquième de l'effectif total. Les horaires de 40 et 41 heures sont dominants, ils concernent plus de la moitié de l'effectif, mais les horaires supérieurs à 41 heures sont importants (un quart) et on note aussi 10 % d'horaires entre 30 et 39 heures.



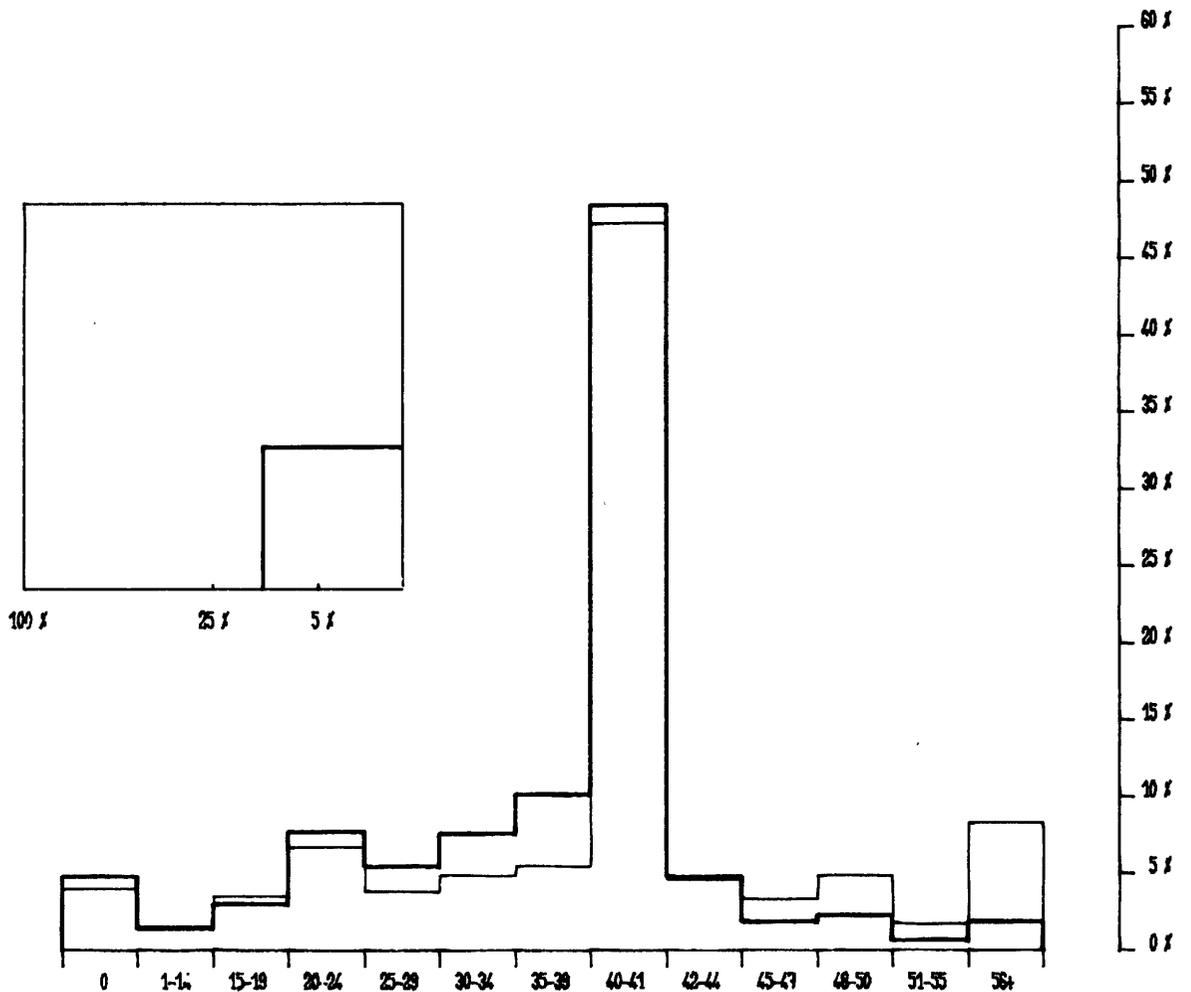
2.4.6. EMPLOYES HOMMES DE L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION
ET OUVRIERS HOMMES :

Ce groupe représente 30 % de l'effectif. Les horaires de 40 et 41 heures dominent très largement puisqu'ils représentent plus de 70 % de l'effectif.



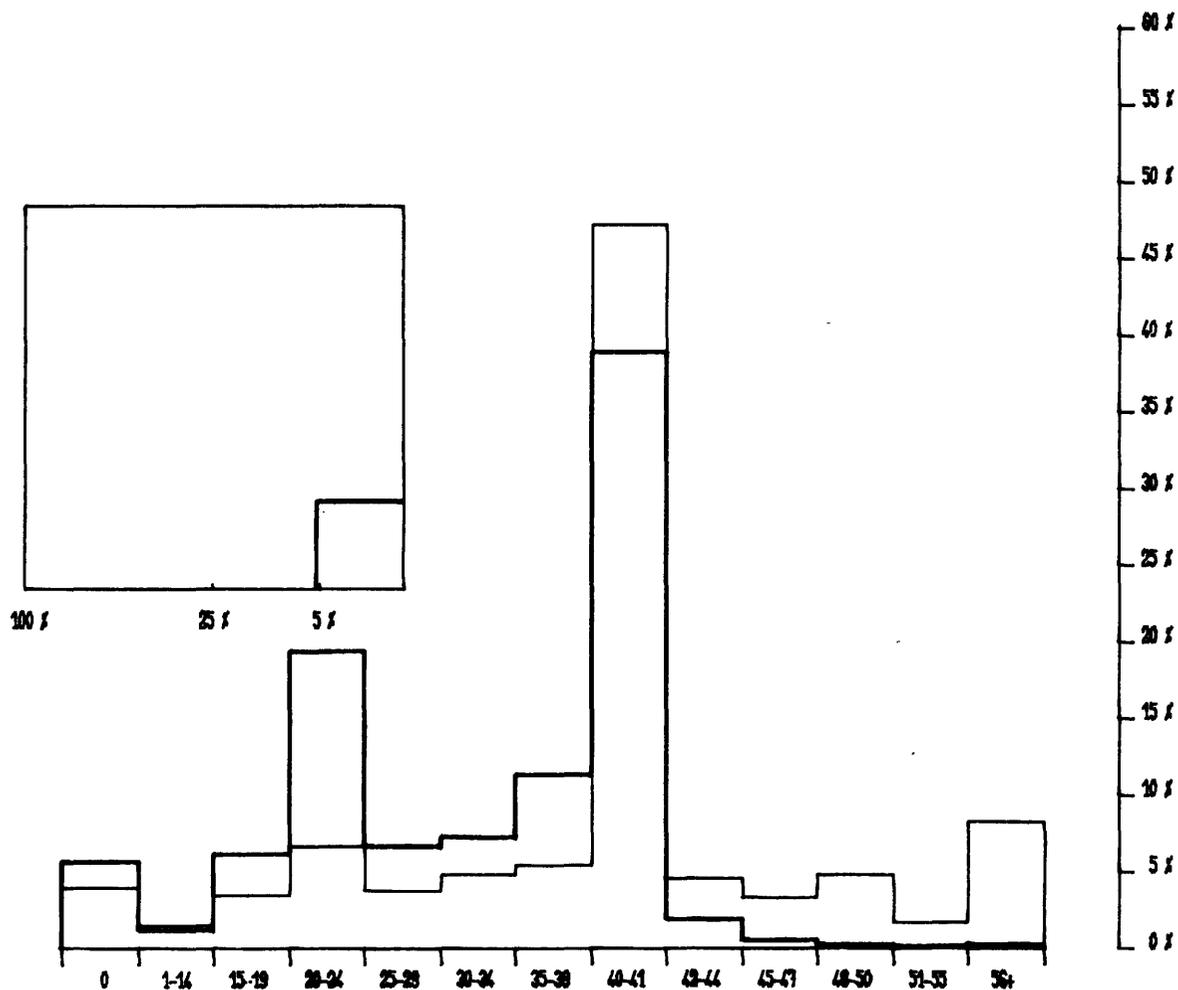
2.4.7. OUVRIERS ET EMPLOYES FEMMES NON MARIÉES :

Ce groupe représente un sixième de l'effectif. Les horaires de 40 et 41 heures représentent la moitié de l'effectif, mais les horaires entre 20 et 39 heures sont importants puisqu'ils concernent 30 % de l'effectif.



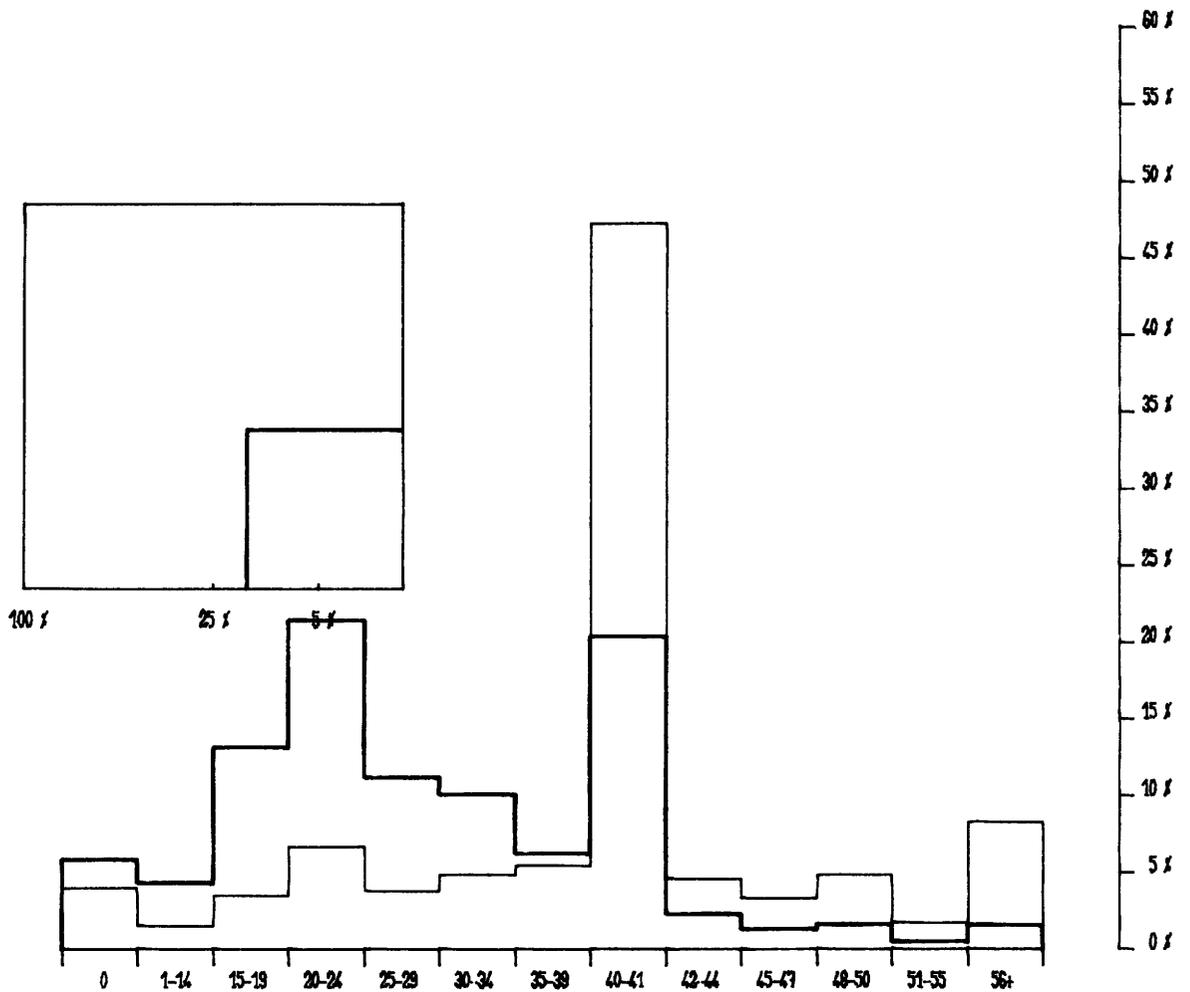
2.4.8. EMPLOYES FEMMES MARIEES DES TRANSPORTS, DU CREDIT ET DES ADMINISTRATIONS ; OUVRIERS FEMMES MARIEES DE L'INDUSTRIE MECANIQUE :

Ce groupe représente 5 % des effectifs. Il se différencie essentiellement du groupe des femmes célibataires par l'importance (20 %) du travail à mi-temps, c'est à dire de la classe 20 à 24 heures.



2.4.9. AUTRES FEMMES MARIEES

Ce groupe concerne un sixième de l'effectif. Les horaires de 40 et 41 heures ne sont plus le fait que de 20 % des individus, moins que les horaires 20 à 24 heures ; les autres horaires réduits supérieurs ou inférieurs au mi-temps sont aussi importants.



2.5. ALLEMAGNE (R.F.)

Le profil général des horaires en Allemagne est particulièrement «pointu» ; en effet près de 60 % des personnes sondées déclarent avoir travaillé 40-41 heures, les horaires supérieurs en concernant à peine 30 %.

Sur la base du graphique de la page suivante, nous avons subdivisé les personnes interrogées en neuf groupes que nous allons examiner successivement.

HORAIRES CEE ALLEMAGNE 1975

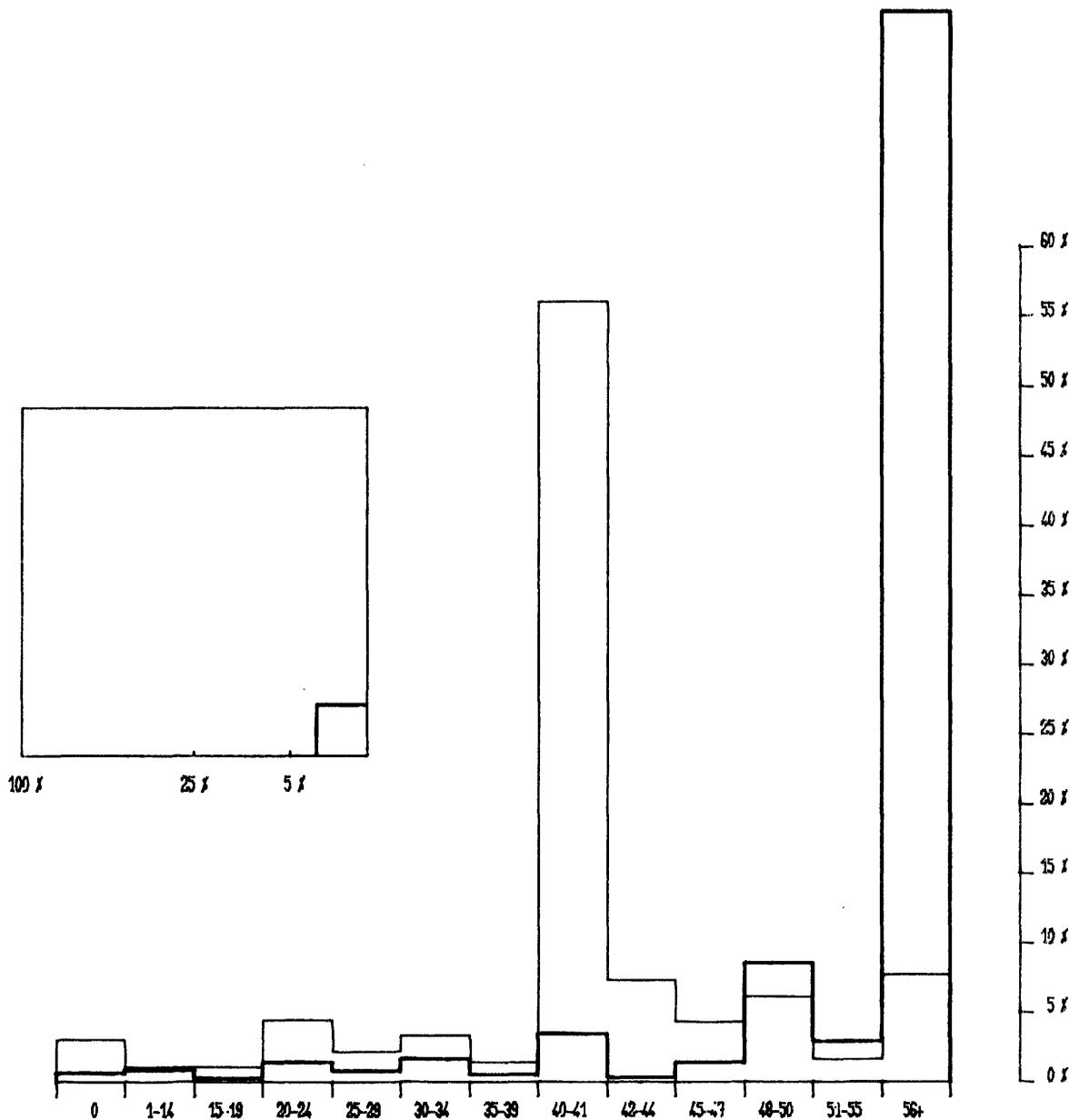
ABSCISSE : FACTEUR 1 ORDONNEE : FACTEUR 2

	-0.460	0.252	0.963	1.674	2.386	3.097
0.451	ICAD					
0.403	OHBT					
0.356	OHLEFHTEEMCOHTR	SHAG				
0.308	ECAG,OHIE	OHCC	OHCO	ICTR		
0.260	ECIH,6414244	4547HCE	GHAG			
0.212	ICBT	OHCR	6850 255			
0.164	LCCO			IHBT		
0.117				IHIE		
0.069	OCIM,0000	INIE		IHIP		
0.021	OCIE	ECSE	ENSEOHSE	IHTR		
-0.027	ICIC		OCAP	IHCO		
-0.075		OCCO		IHSCIHCP		
-0.122				ICCU	56PI	
-0.170		ICBT	ICCP	IMCO		
-0.218						IMAG
-0.266	OMI,OCSE		ICIM		ICAG	
-0.314		ICIT				
-0.362	OCCP	IMT				
-0.409				IMAG		
-0.457	OCTR		IMIP	ICSL		
-0.505	EMAD,3034					
-0.553	EMIT	3529	IMTT			
-0.601	OMIM					
-0.648	MIR	IMIE				
-0.696	EMTR		IMSI			
-0.744	LMSL					
-0.792	OCAD					
-0.840						
-0.887		GMAC				
-0.935						
-0.983	EPCO		IMCR			
-1.031		EMAG				
-1.079	IMAD	OMCO	IMTR			
-1.127						
-1.174	EMBT,0109					
-1.222						
-1.270	2529					
-1.318	2024					
-1.366	OCCR					
-1.413	OMPT					
-1.461	1519					
-1.509						
-1.557	OMAL					
-1.605	OMTR	1014				
-1.652						
-1.700						
-1.748						
-1.796						
-1.844						
-1.892						
-1.939						
-1.987						
-2.035						
-2.083						
-2.131	OMCR					
-2.178						
-2.226						

POINTS SUPERPOSTS :
 (ICAG,ECCE) (ICBT,GHAD) (OHBT,OHCC) (OHBT,OHCO) (OHIE,OHIT) (OHTR,OHIM) (OHTR,OHBT) (OHCC,OHAD) (ECAG,ECIE) (ECAG,ECIT)
 (ECAG,ECAD) (ECAG,OHIT) (OHIE,OHIM) (OHBT,ECOR) (ICBT,ECOR) (ICCE, (+)) (OCIE,OCIT) (OCIE,OCBT) (ICIE,EMCE) (OCCE,OMIT)
 (OCCE,OHBT) (EMTR,EMCR) (2024,OMAL) (2024,OMI)
 ** RUN
 // RUN

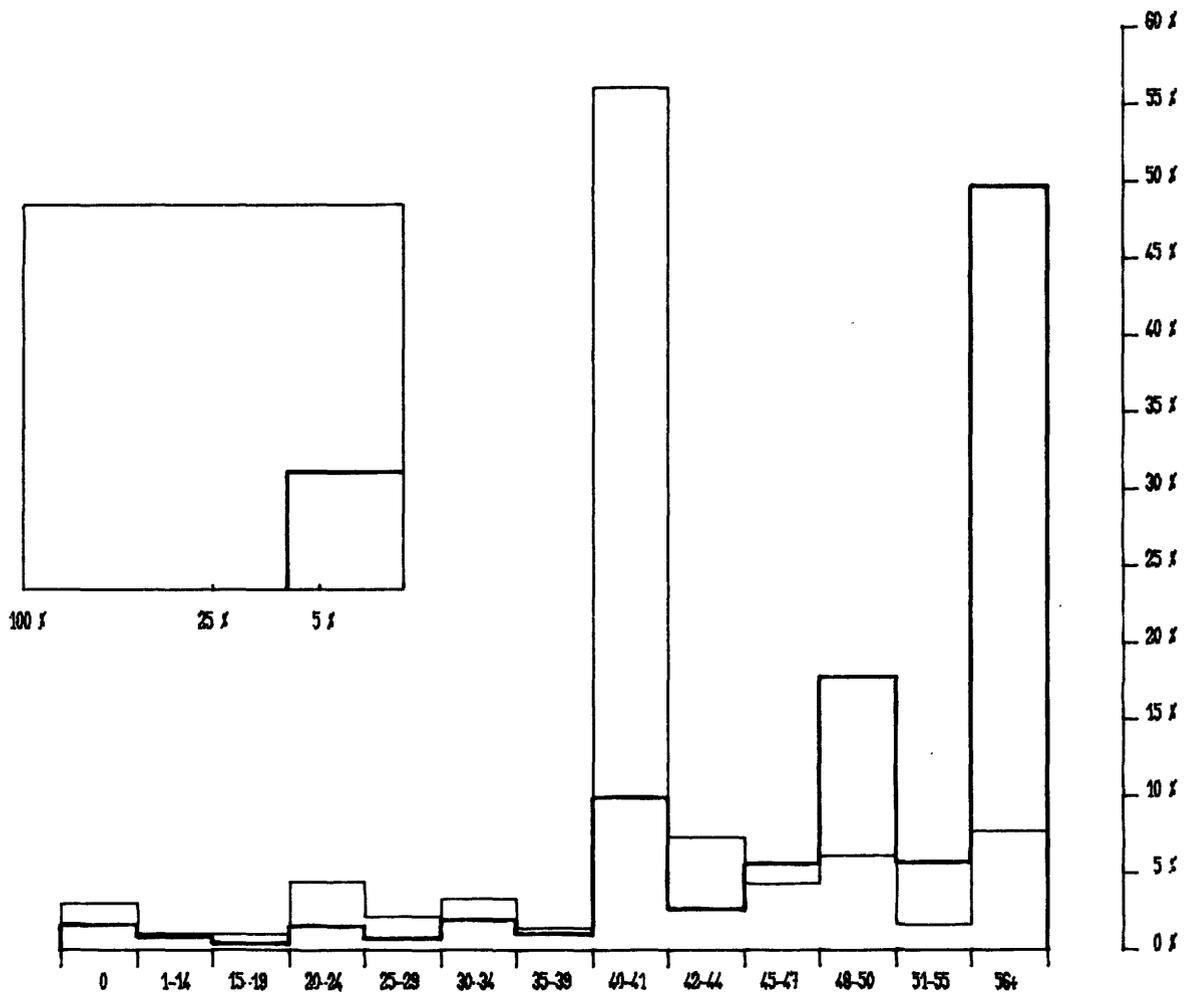
2.5.1. INDEPENDANTS HOMMES DE L'AGRICULTURE

Ce groupe ne représente que 2 % du total, mais a des horaires très largement supérieurs à la moyenne nationale puisque 3/4 ont déclaré avoir travaillé plus de 56 heures par semaine.



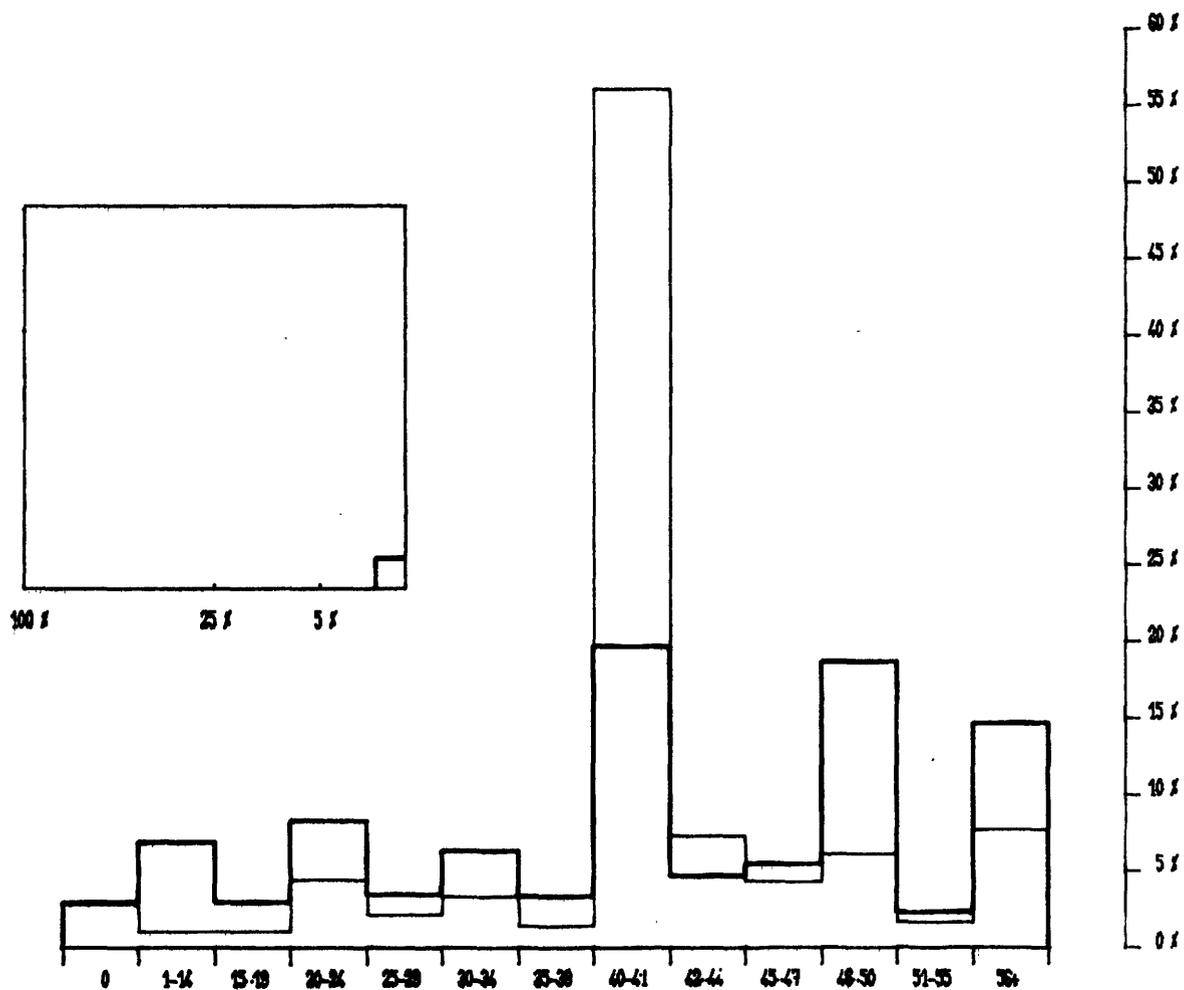
2.5.2. INDEPENDANTS FEMMES DE L'AGRICULTURE, INDEPENDANTS
DU COMMERCE, AUTRES INDEPENDANTS HOMMES :

Ce groupe représente un dixième de l'effectif. Les horaires de plus de 56 heures concernent la moitié de l'effectif et les horaires 48-55 heures près du quart.



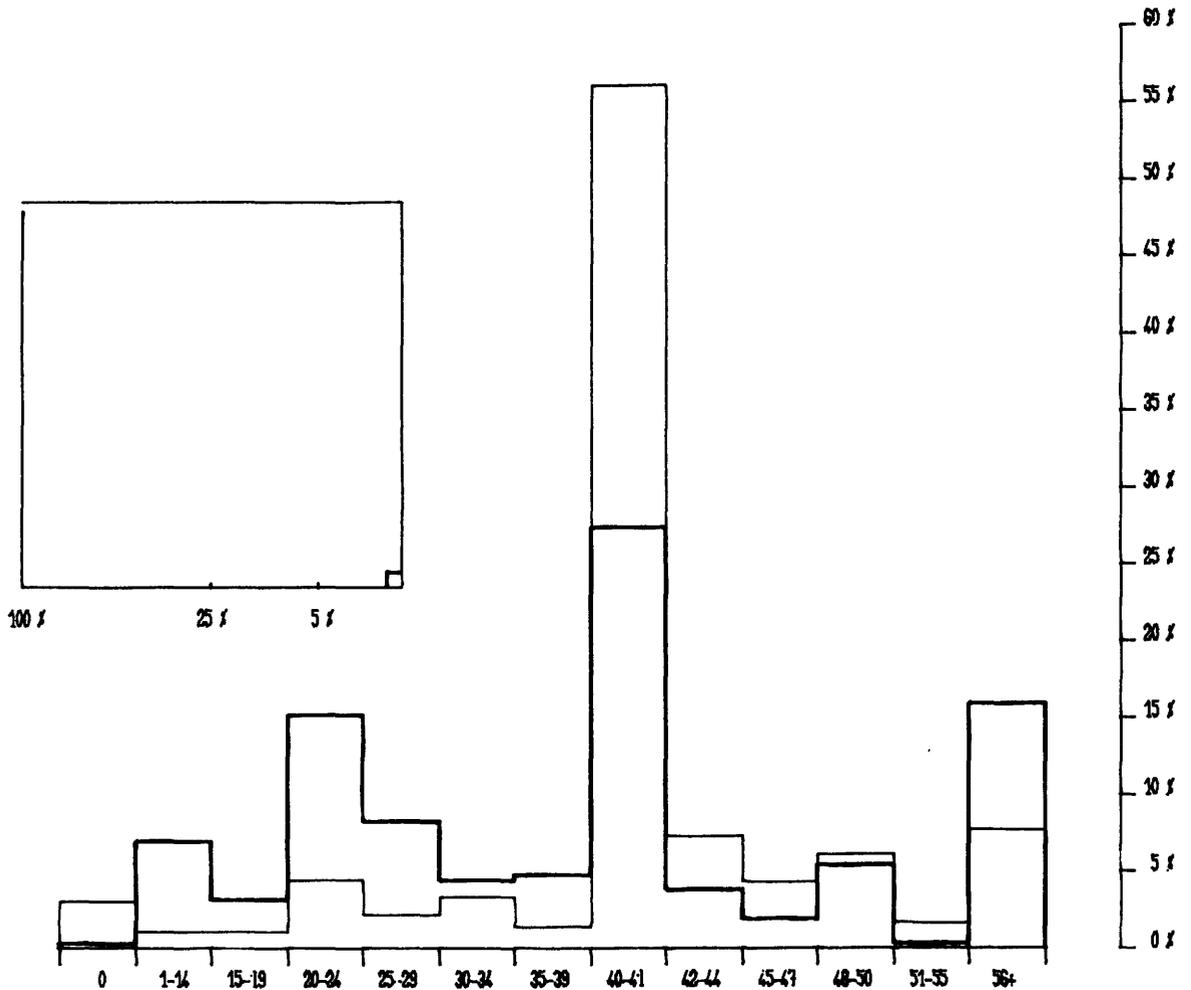
2.5.3. AUTRES INDEPENDANTS FEMMES

Avec des effectifs très faibles, on constate des horaires très composites avec des pourcentages importants à la fois d'horaires élevés et d'horaires faibles.



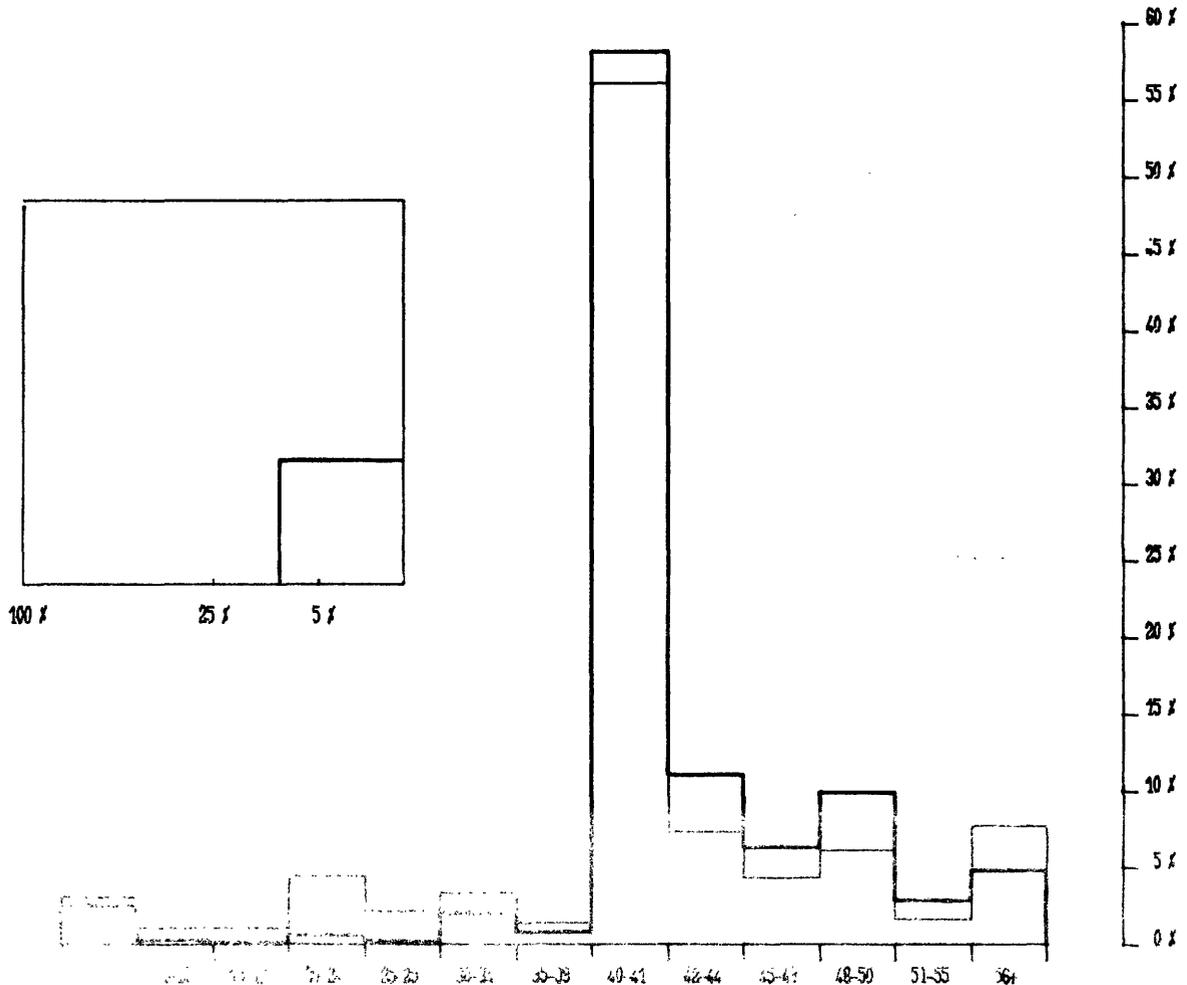
2.5.4. OUVRIERS ET EMPLOYES FEMMES MARIÉES DE L'AGRICULTURE :

Avec là encore des effectifs très faibles, on constate une distribution nettement trimodale avec des pourcentages importants à la fois d'heures supérieures à 55 heures et d'heures voisins de la vingtaine d'heures.



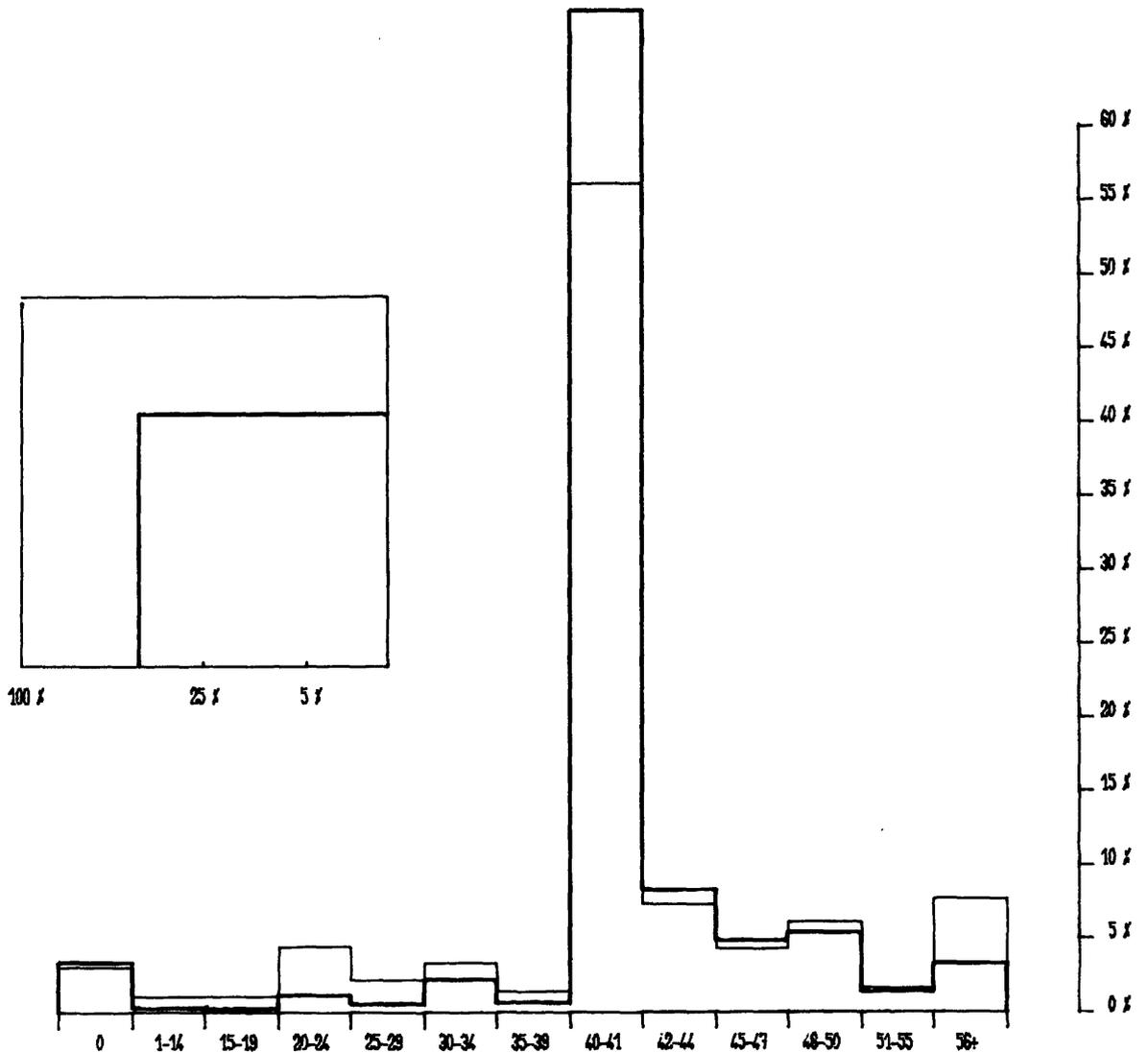
2.5.5. OUVRIERS HOMMES DES TRANSPORTS ET DU COMMERCE,
EMPLOYES HOMMES DU COMMERCE, DU BATIMENT ET DE
L'INDUSTRIE MECANIQUE :

L'effectif représente environ un dixième du total. Par rapport à la moyenne nationale on constate un pourcentage identique pour la tranche 40-41 heures, mais un pourcentage supérieur de 50 % entre 42 et 50 heures ; en sens inverse, à part l'absentéisme complet, les horaires inférieurs à 40 heures sont négligeables.



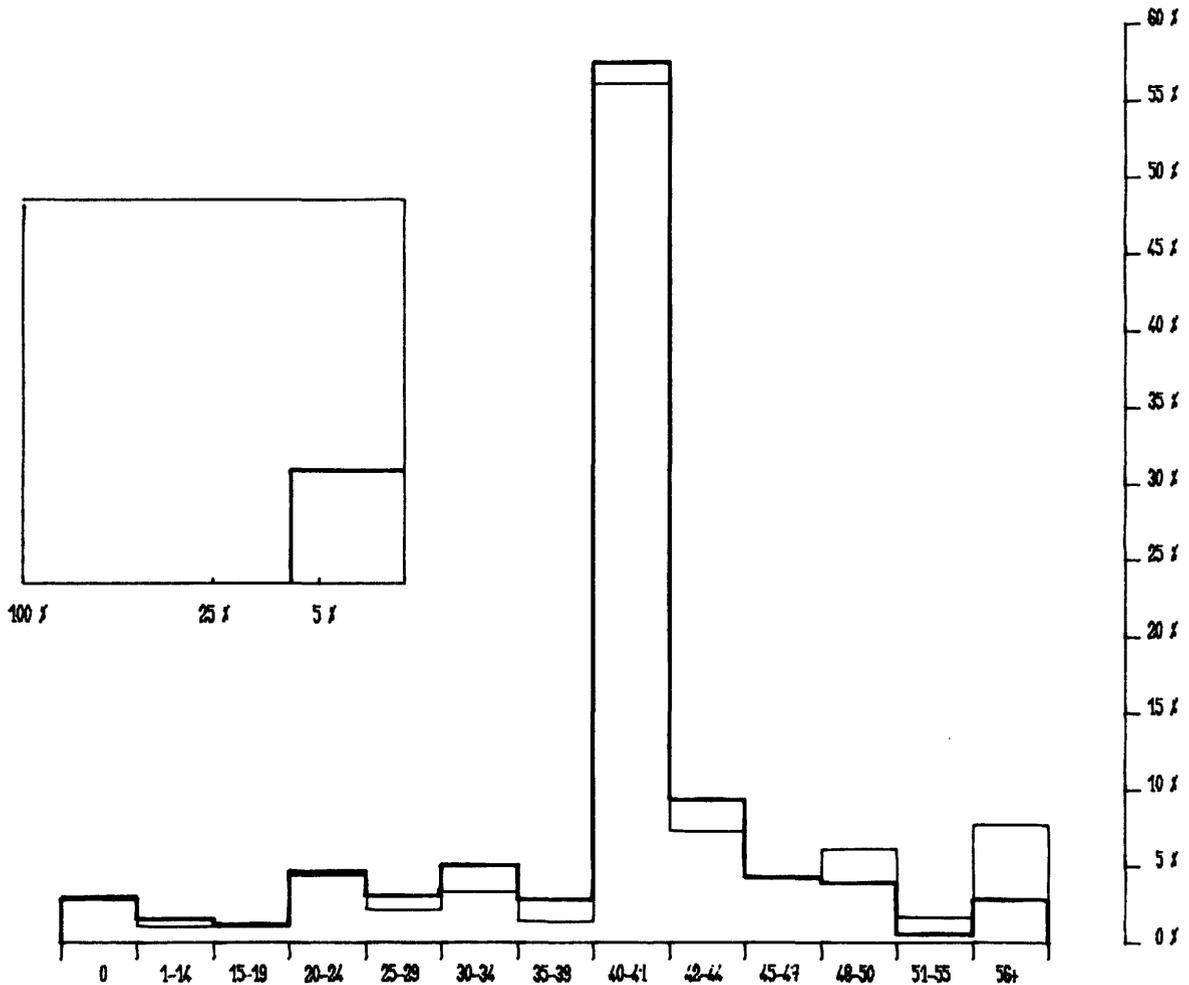
2.5.6. AUTRES OUVRIERS ET EMPLOYES HOMMES, EMPLOYES FEMMES
NON MARIEES (SAUF COMMERCE ET SERVICES DIVERS) :

Il s'agit ici du groupe central qui représente près de la moitié de l'emploi : les horaires de 40-41 heures dépassent les deux tiers de l'effectif et les horaires inférieurs d'une part, très élevés d'autres part, sont peu représentés.



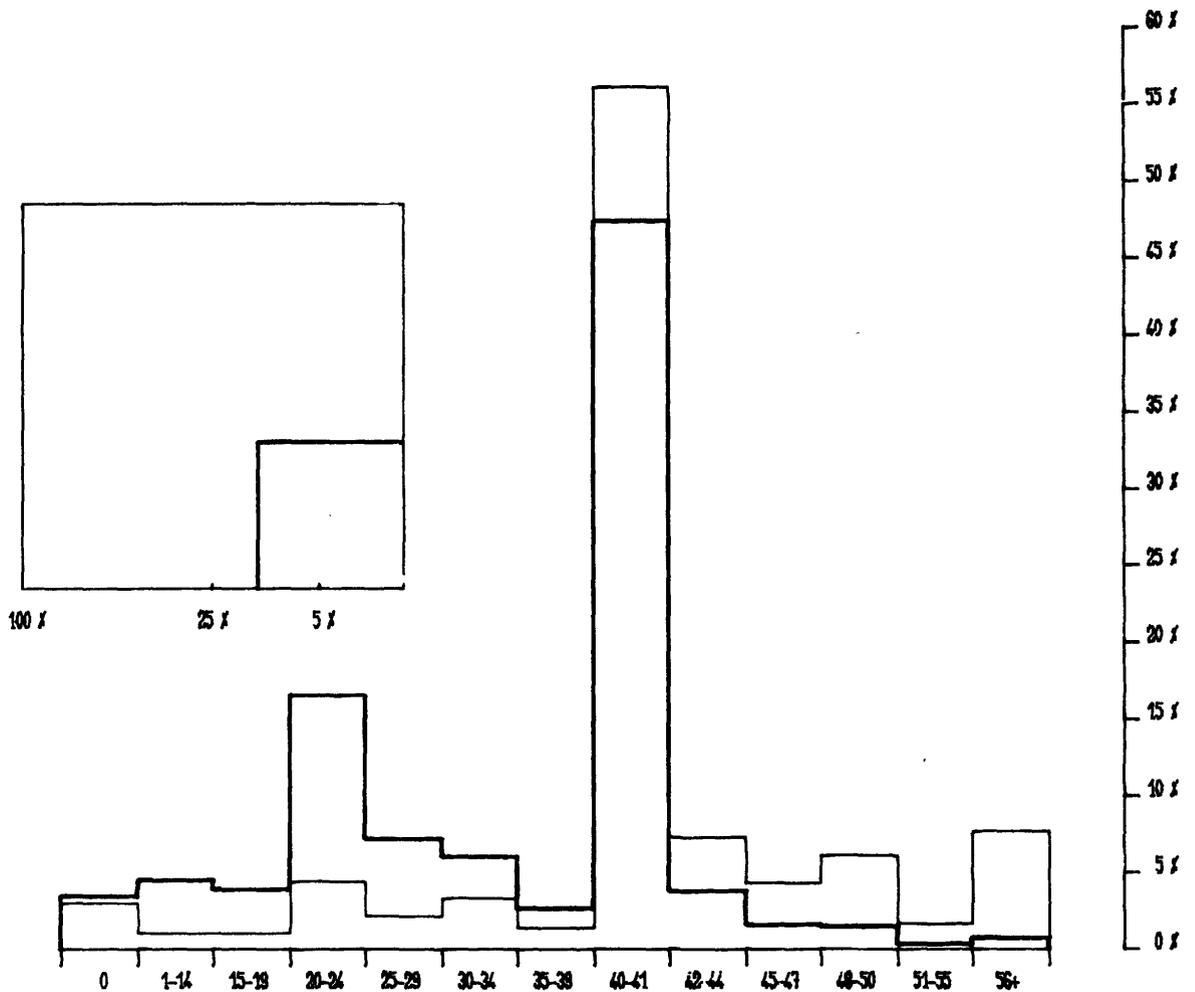
2.5.7. OUVRIERS FEMMES NON MARIEES, EMPLOYES FEMMES NON MARIEES
DU COMMERCE ET DES SERVICES :

Ce groupe correspond à environ un douzième de l'effectif. Par rapport à la moyenne nationale, l'importance des 40-41 heures est la même, par contre la fréquence des horaires 25 à 39 heures est le double de la moyenne nationale et les horaires supérieurs à 50 heures beaucoup plus rares.



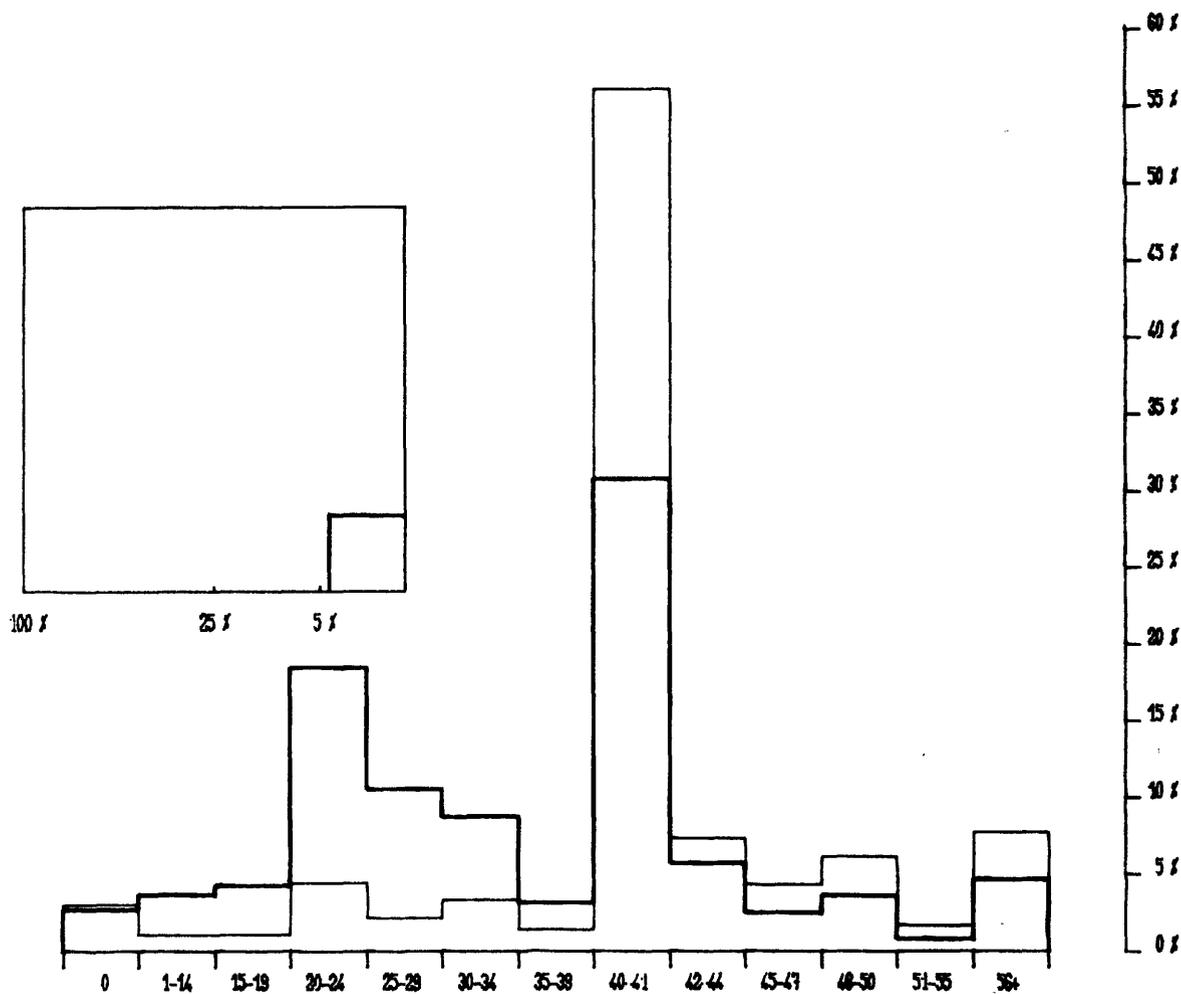
2.5.8. OUVRIERS ET EMPLOYES FEMMES MARRIEES (SAUF AGRICULTURE) :

Elles représentent environ 15 % de l'effectif. On constate d'une part l'absence d'horaires supérieurs à 45 heures, d'autre part le fait que plus du sixième travaille entre 20 et 24 heures, tous les autres horaires inférieurs à 40 heures étant deux à trois fois plus fréquents qu'en moyenne nationale.



2.5.9. FEMMES MARRIÉES OUVRIÈRES ET EMPLOYÉES DU COMMERCE :

Ce groupe représente 4 % de l'effectif. Les horaires entre 20 et 39 heures représentent le tiers de l'effectif -avec une prédominance des 20 à 24 heures- comme les horaires 40-41 heures.



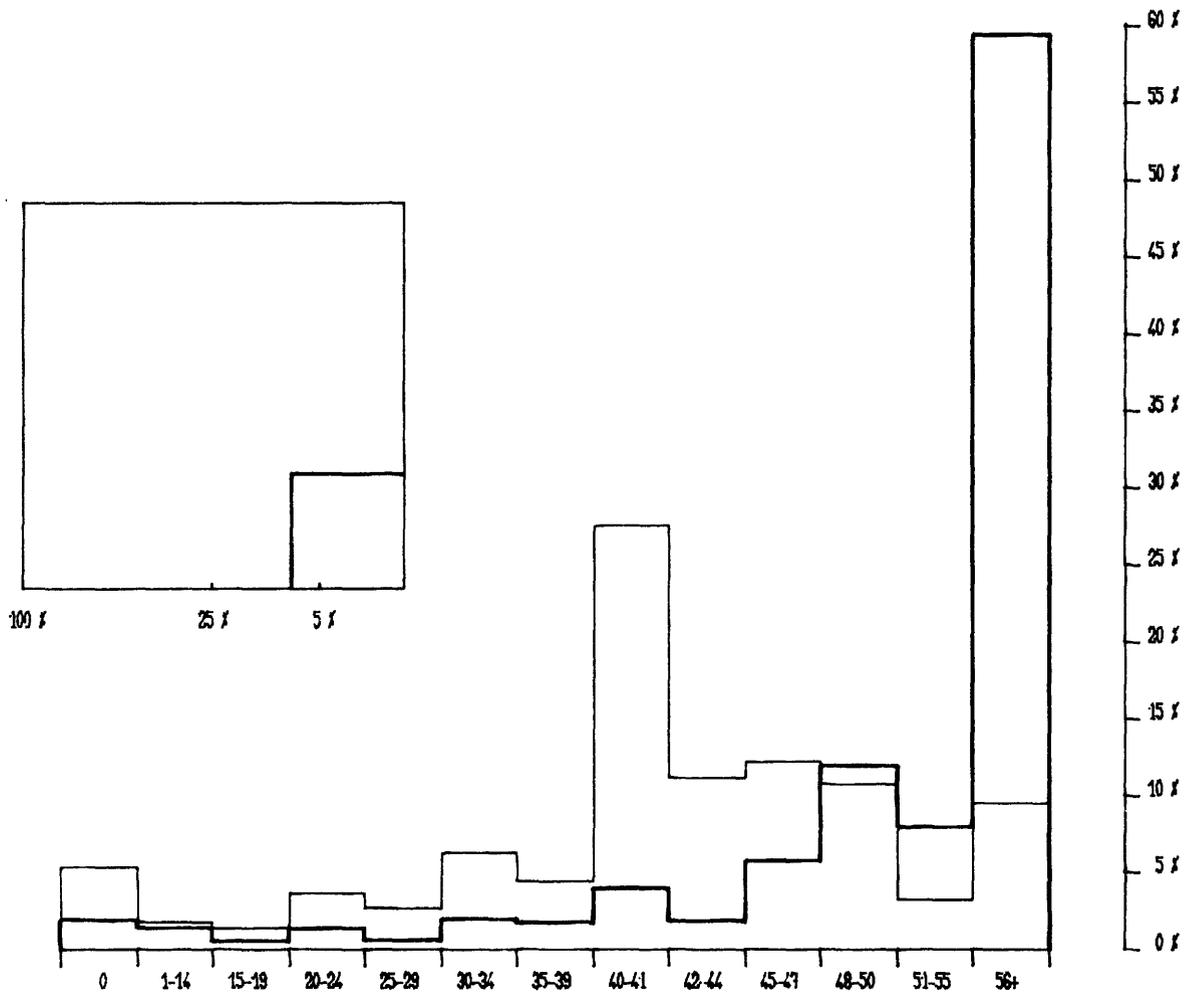
2.6. FRANCE

Le profil général des horaires en France s'avère assez plat. L'horaire 40-41 heures ne représente même pas 30 % des personnes interrogées, et les horaires supérieurs représentent près de la moitié. L'absentéisme (horaire 0 h à 5 %) est loin d'être négligeable.

Sur la base du graphique de la page suivante, nous avons subdivisé les personnes interrogées en neuf groupes que nous allons examiner successivement.

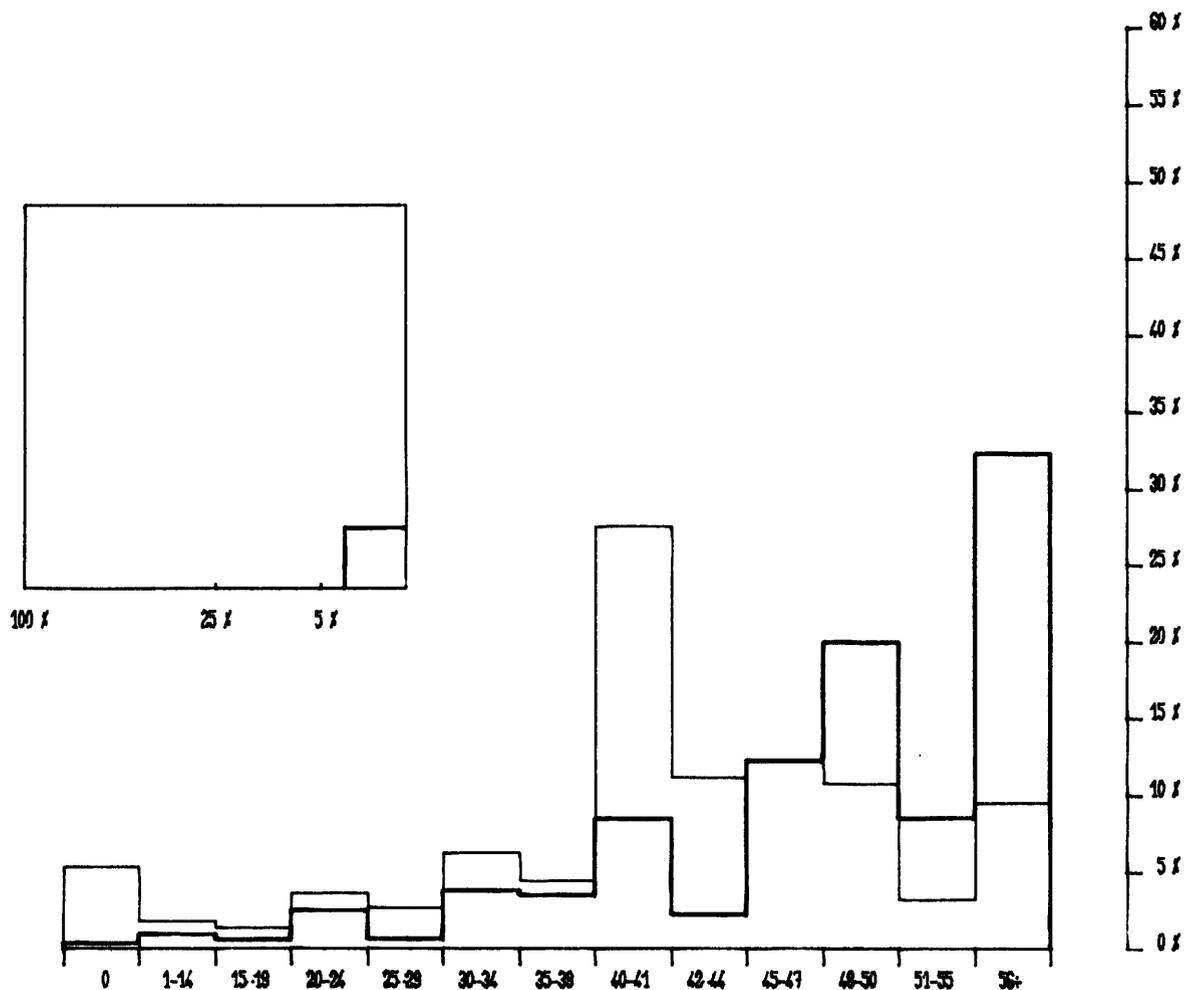
2.6.1. INDEPENDANTS DU COMMERCE, INDEPENDANTS MASCULINS DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE MECANIQUE :

Ce groupe qui représente 9 % du total se caractérise par les horaires très élevés, près de 60 % déclarant un horaire supérieur à 55 heures ; les horaires inférieurs à 40 heures sont négligeables et l'absentéisme très inférieur à la moyenne nationale.



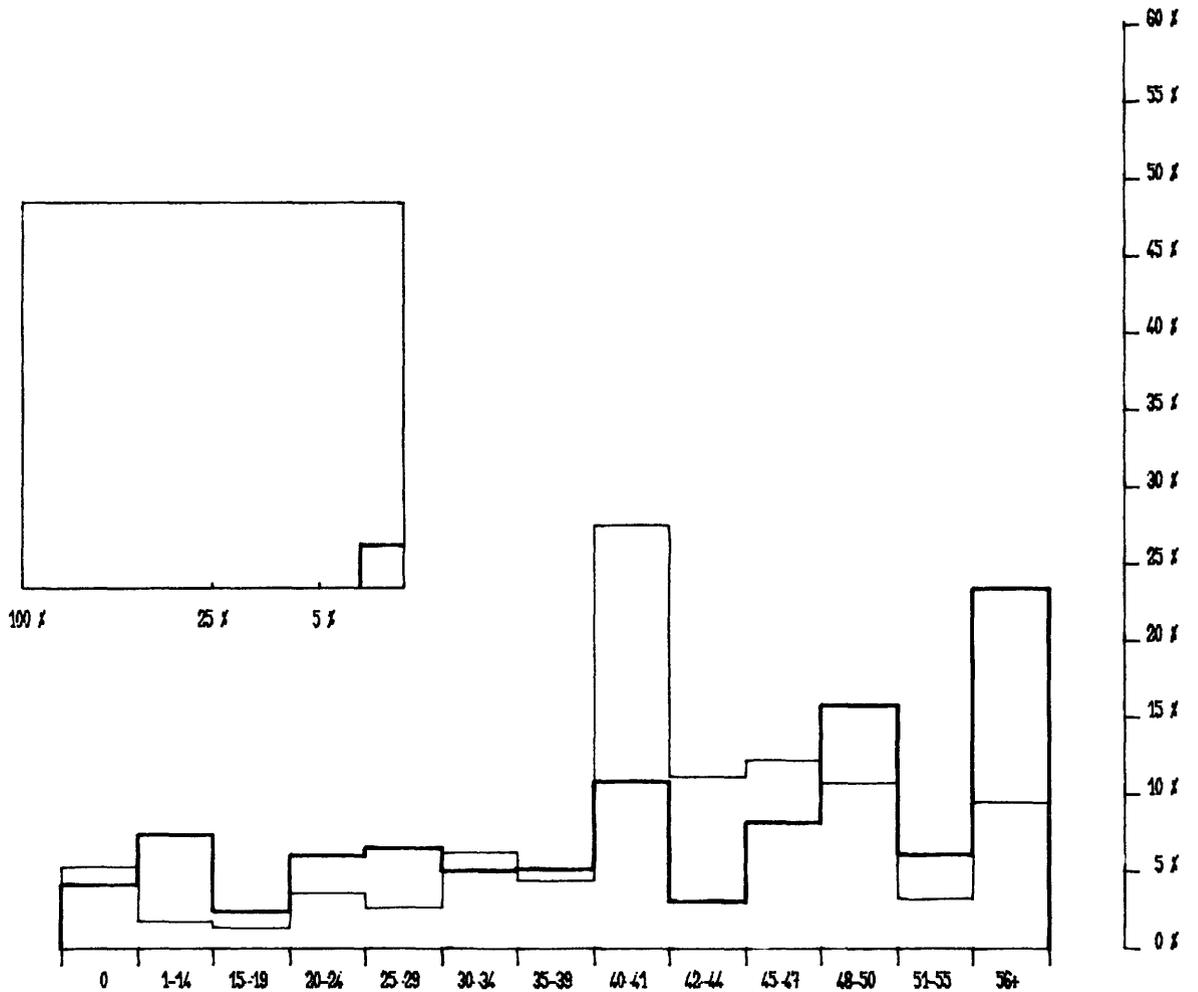
2.6.2. AUTRES INDEPENDANTS MASCULINS SAUF BATIMENT :

Dans ce groupe qui couvre 3 % du total, la prépondérance des horaires supérieurs à 55 heures est moins marquée, un tiers seulement, et autant entre 45 et 50 heures.;



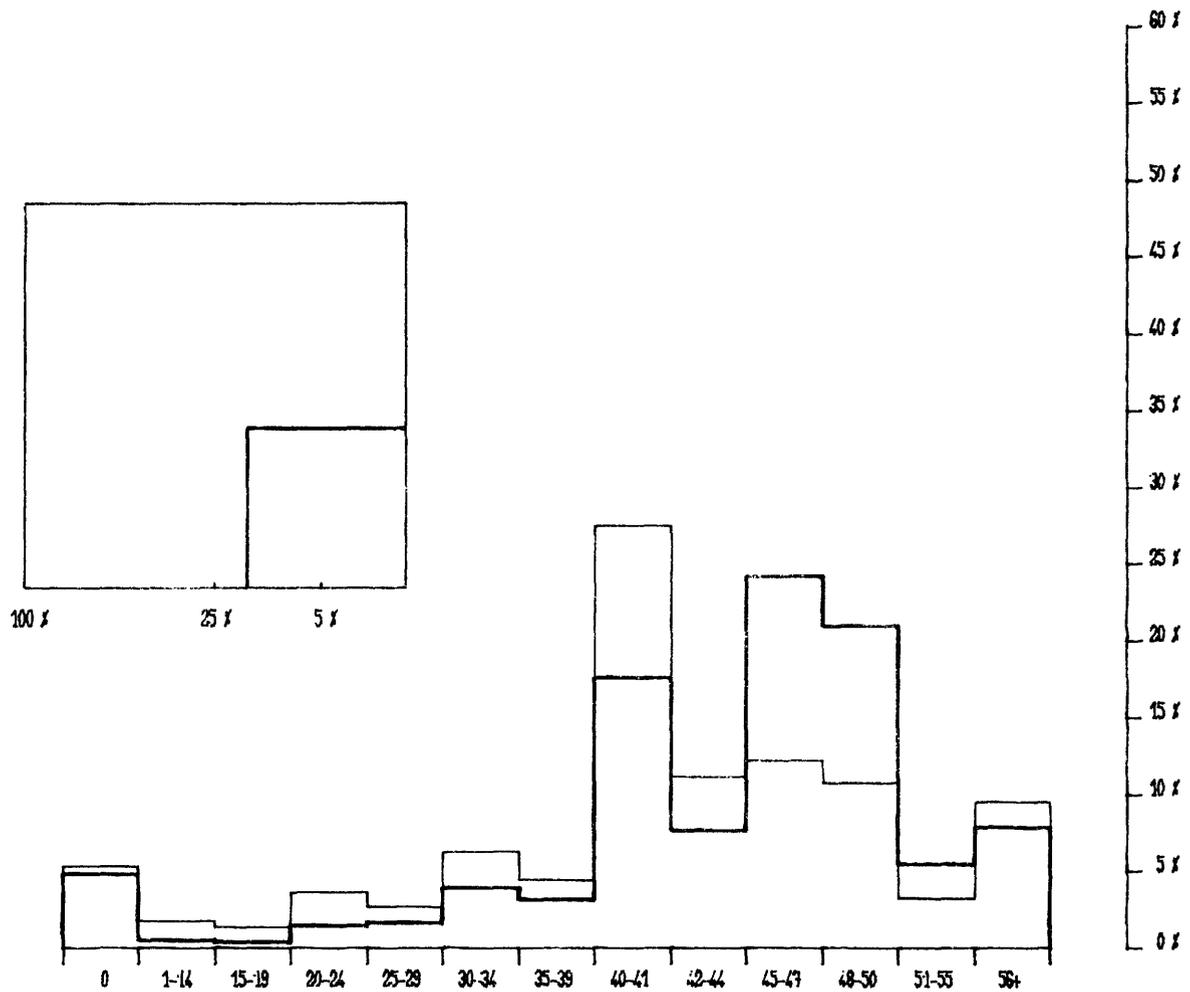
2.6.3. INDEPENDANTS FEMININS SAUF COMMERCE :

Ce groupe ne représente que 1 % du total, on y constate certes des horaires élevés, près d'un quart se situe au dessus de 55 heures et un quart entre 45 et 50 heures, mais aussi un quart entre 20 et 39 heures.



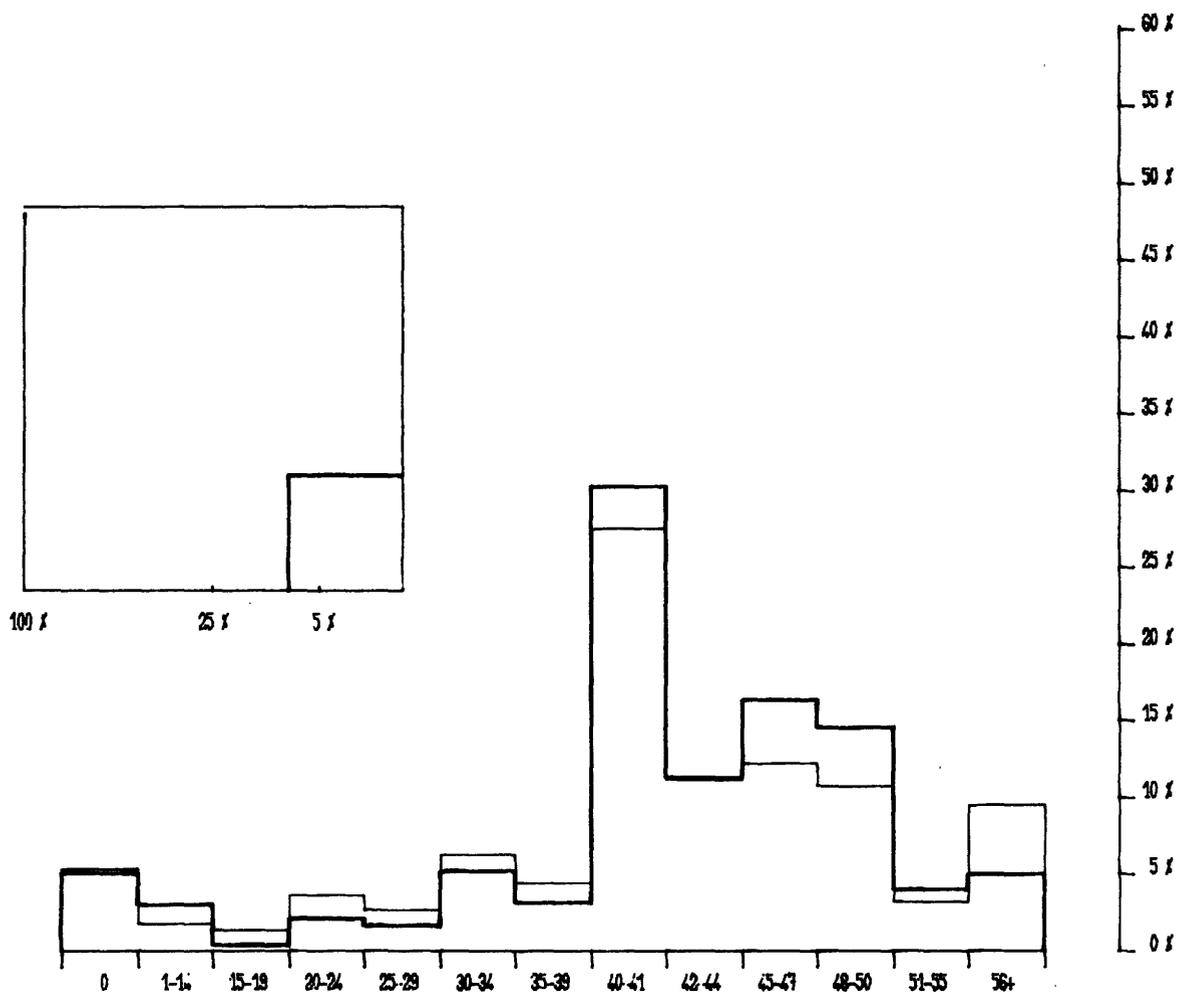
2.6.4. HOMMES DU BATIMENT, OUVRIERS ET EMPLOYES MASCULINS DU COMMERCE, OUVRIERS MASCULINS DE L'AGRICULTURE :

Ce groupe plus important représente le sixième du total ; ce sont les horaires de 45 à 50 heures qui sont sur-représentés aux dépens de tous les autres horaires.



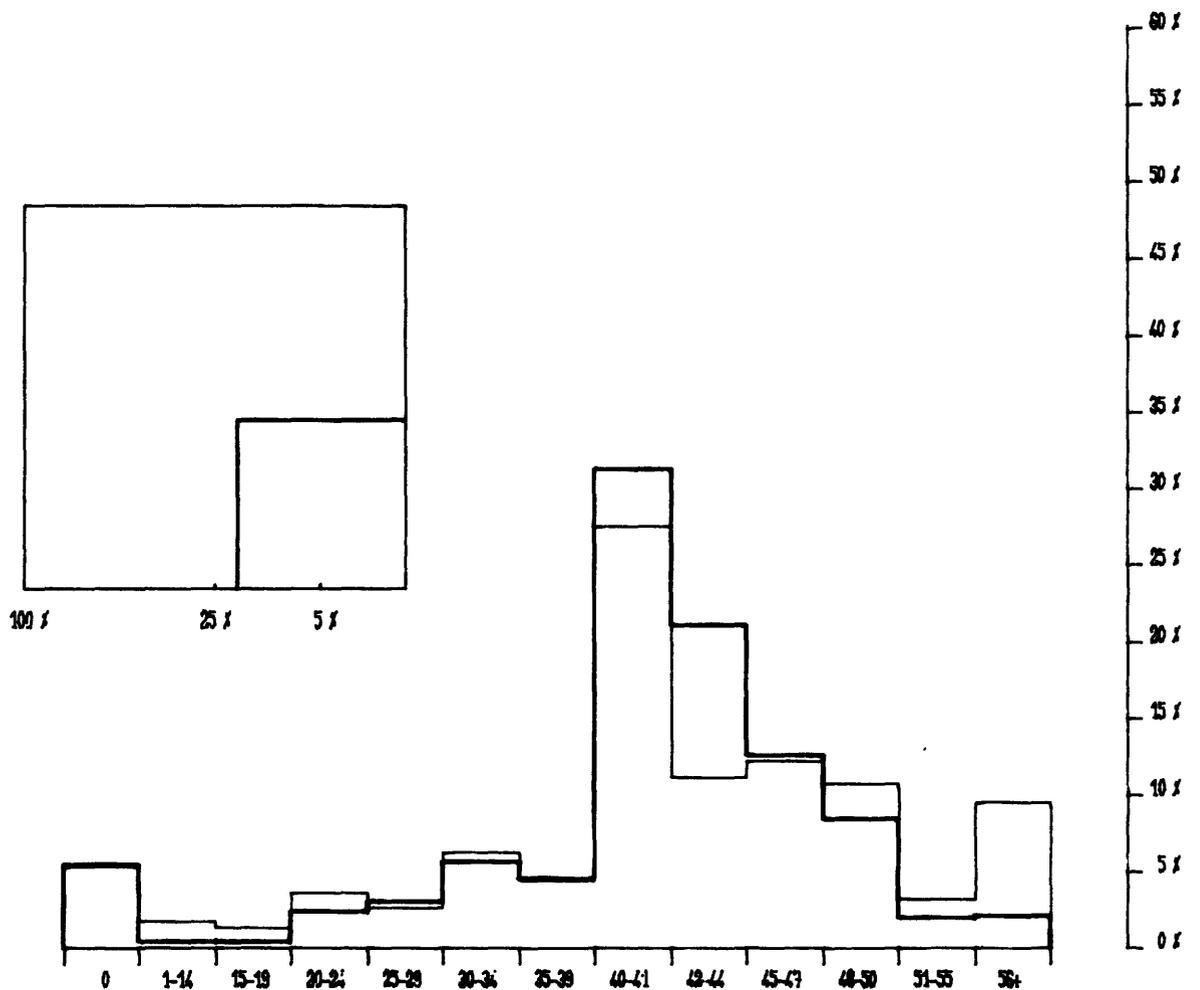
2.6.5. OUVRIERS ET EMPLOYES MASCULINS DE L'INDUSTRIE MECANIQUE,
 OUVRIERS MASCULINS DES TRANSPORTS ET DU CREDIT, OUVRIERS
 FEMMES NON MARIEES DE L'AGRICULTURE :

Ce groupe, près de 10 % de l'effectif ne se différencie que peu de la moyenne nationale avec un décalage au profit des horaires supérieurs à 40 heures à l'exception de ceux supérieurs à 55 heures.



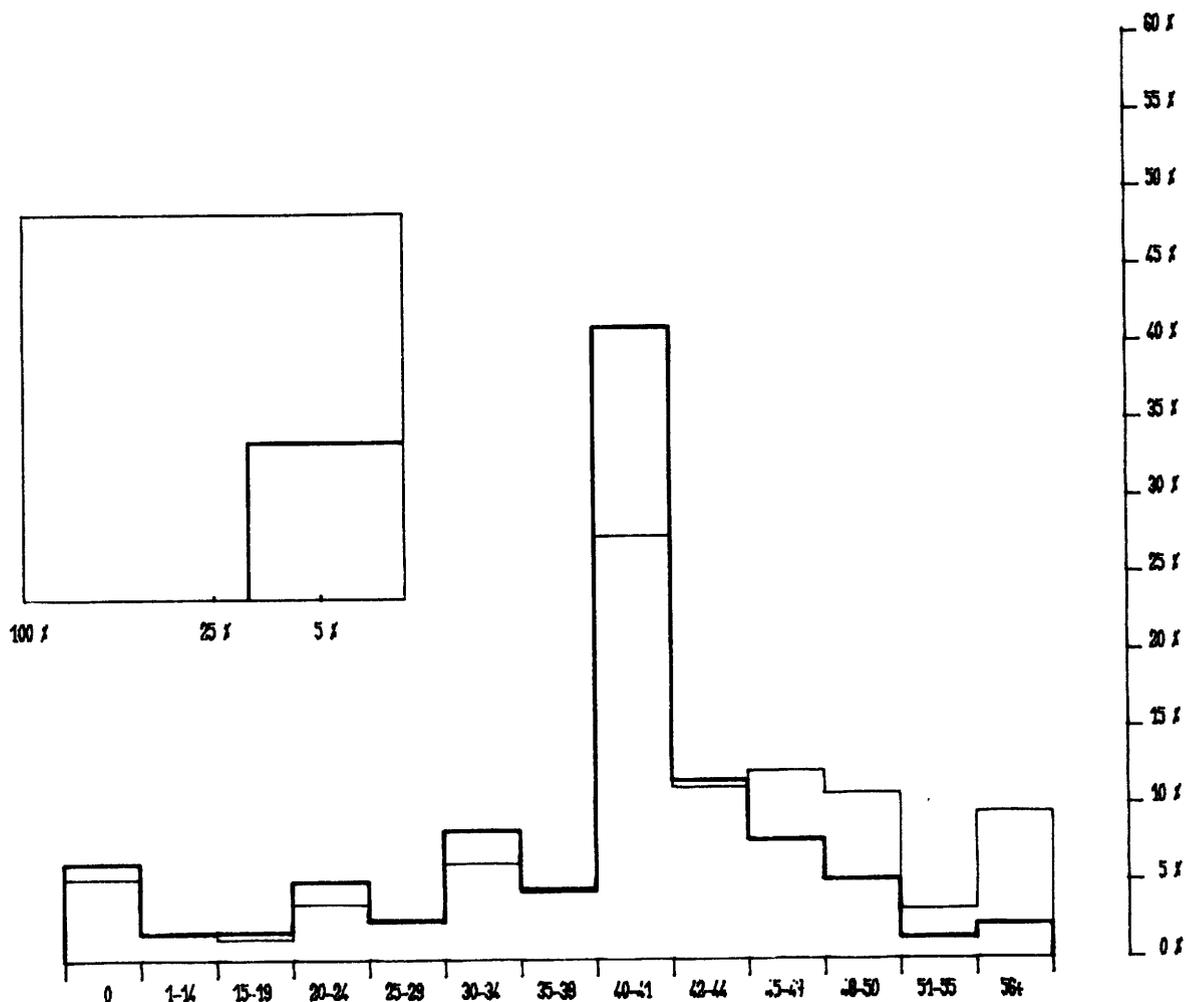
2.6.6. AUTRES OUVRIERS HOMMES (SAUF ENERGIE ET EAU), EMPLOYES HOMMES DES INDUSTRIES EXTRACTIVES ET DE TRANSFORMATION ET DES TRANSPORTS, OUVRIERS FEMMES NON MARRIEES DE L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION :

Ce groupe représente près de 20 % du total. On y note l'importance des horaires de 40-41 heures (un tiers) et des horaires immédiatement supérieurs ; par contre quasi-absence des horaires supérieurs à 50 heures.



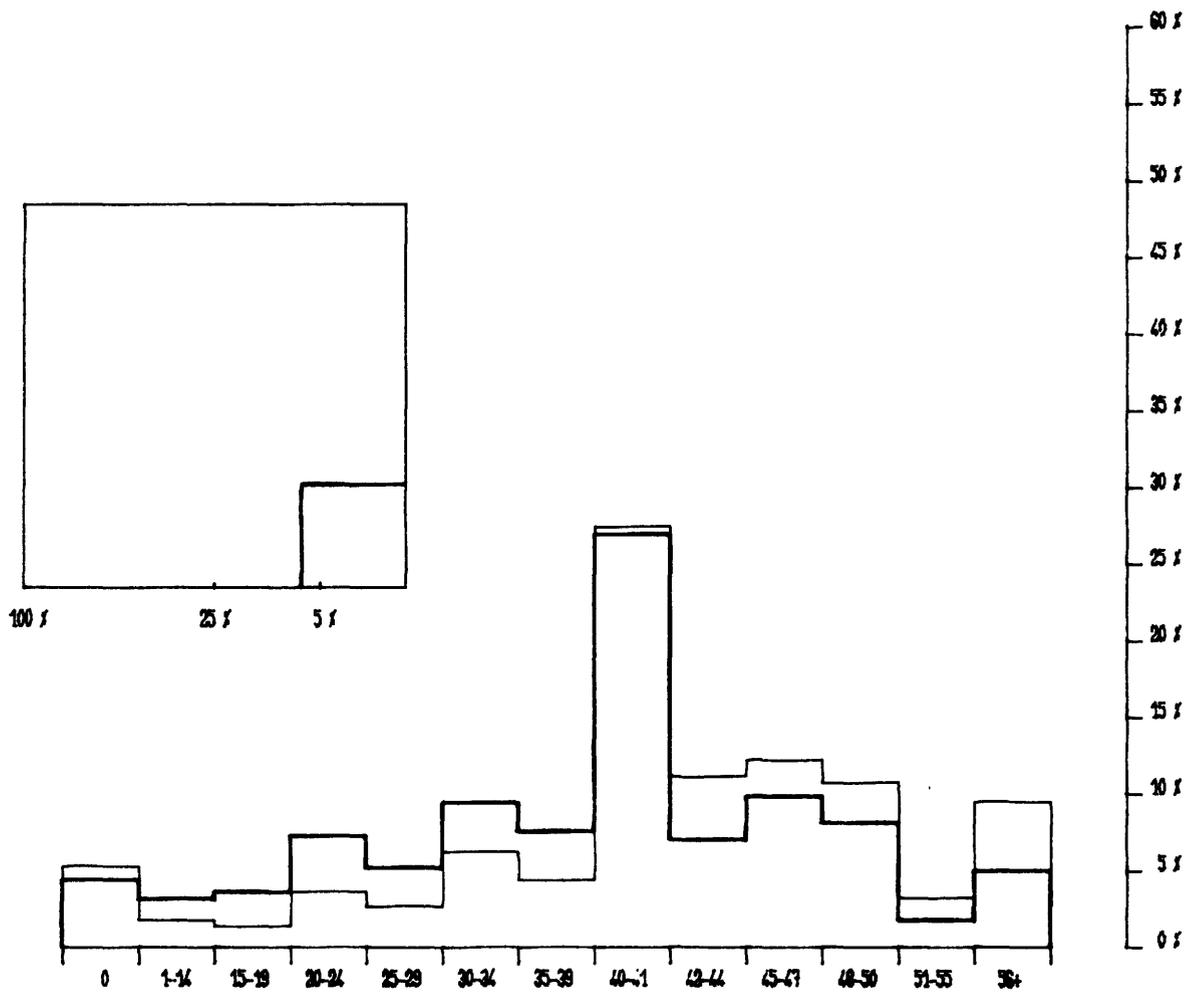
2.6.7. EMPLOYES ET OUVRIERS FEMMES NON MARIEES (SAUF EMPLOYES DES SERVICES DIVERS, ET OUVRIERS DE L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION), SALARIES FEMMES MARIEES DE L'INDUSTRIE MECANIQUE, EMPLOYES FEMMES MARIEES DE L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION ET DU COMMERCE, OUVRIERS HOMMES D'ENERGIE ET EAU :

Pour ce groupe qui représente un sixième de l'effectif, les horaires de 40-41 heures concernent à eux seuls plus de 40 % de l'effectif ; l'absentéisme et les horaires à 40 heures sont ici plus importants qu'en moyenne nationale ; les horaires supérieurs à 48 heures concernent moins de 10 % de l'effectif.



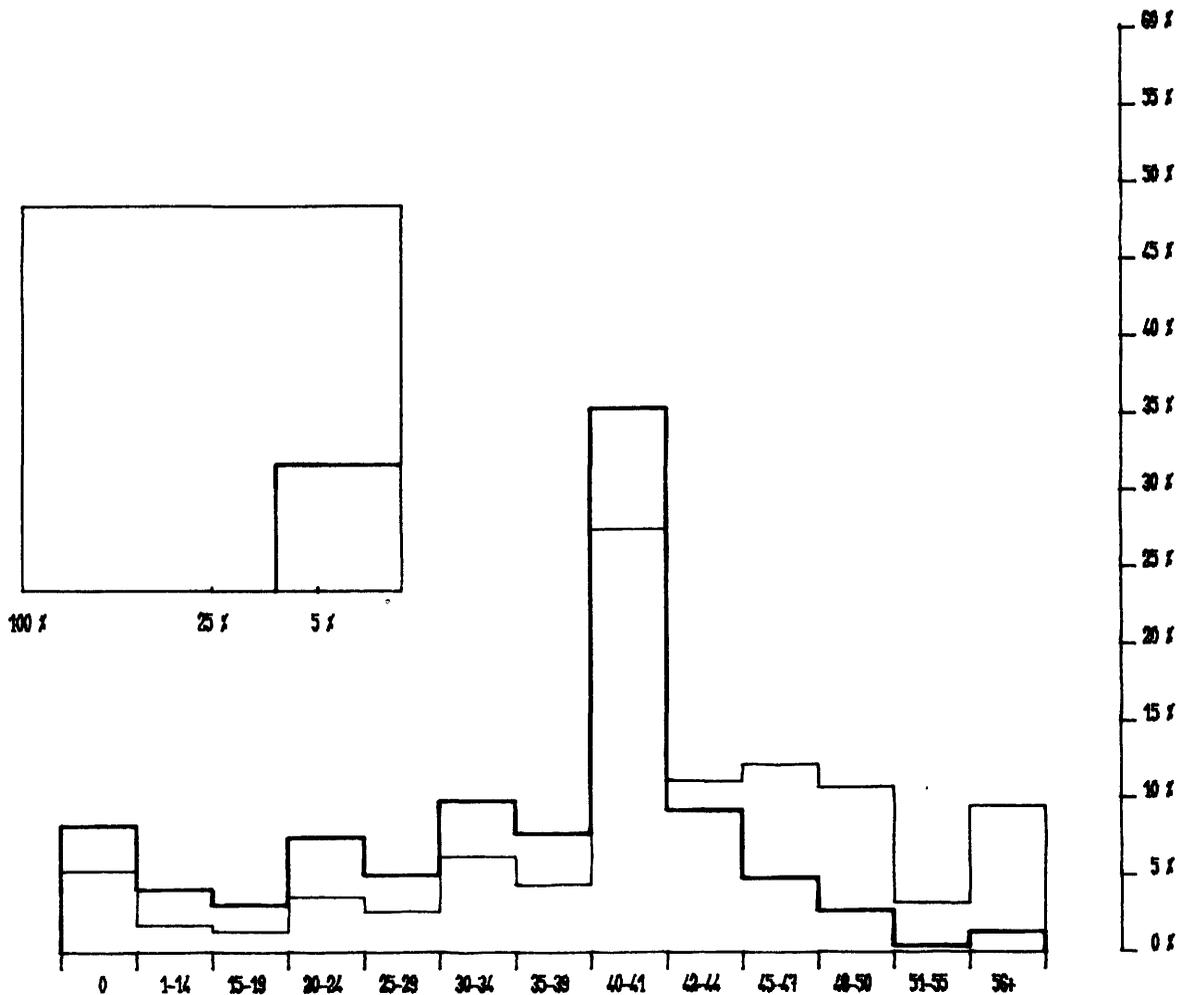
2.6.8. EMPLOYES DES SERVICES DIVERS :

Environ le douzième de l'effectif, avec une répartition déformée par rapport à la moyenne nationale : plus d'horaires entre 1 à 39 heures, moins au delà de 42 heures.



2.6.9. AUTRES EMPLOYES ET OUVRIERS FEMMES MARIEES :

Ce groupe représente un huitième du total. Il est caractérisé par très peu d'horaires élevés, beaucoup d'horaires en dessous de 42 heures y compris dans les horaires réduits. On constate aussi une tranche 0 heure nettement supérieure à la moyenne nationale.



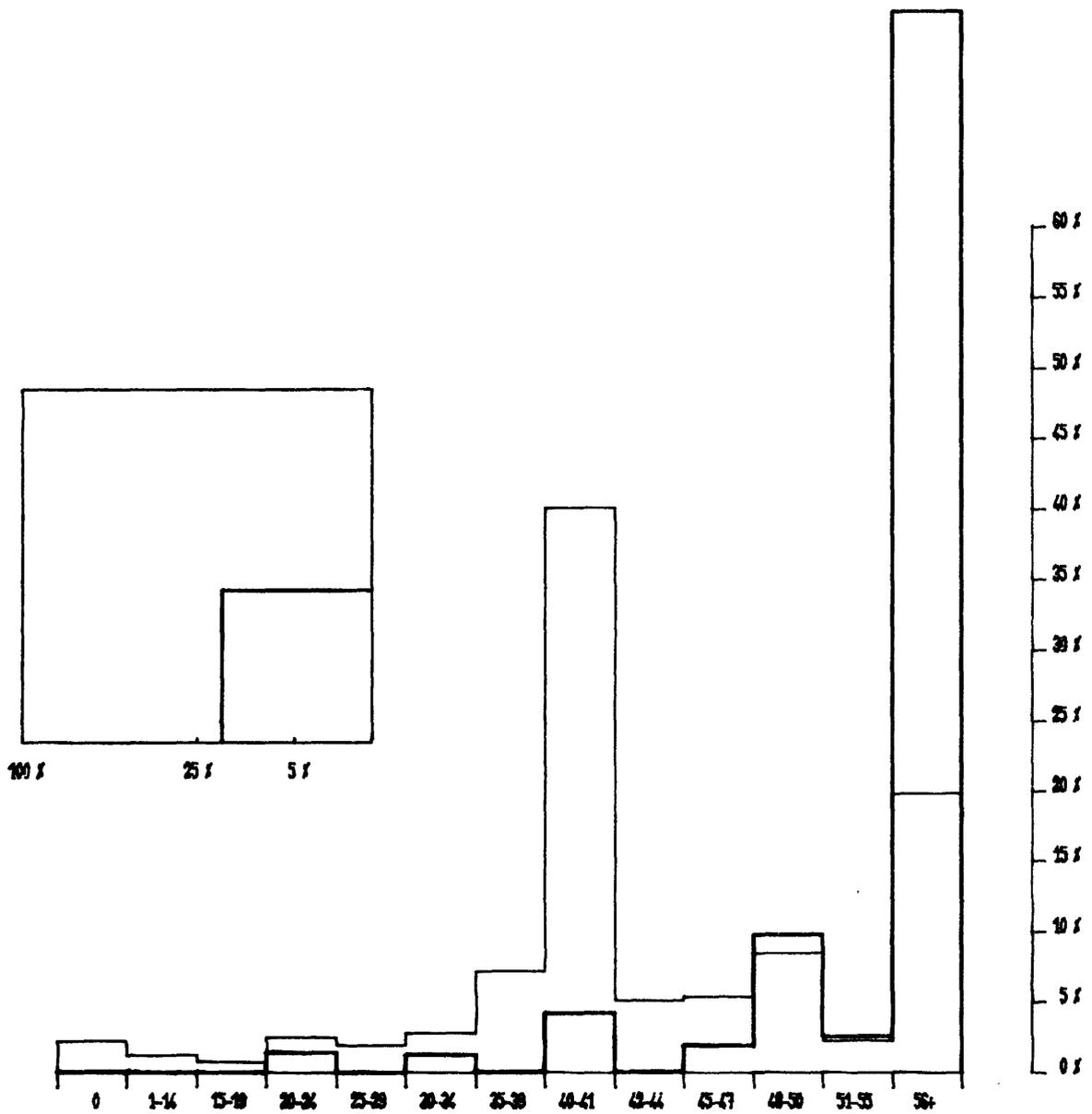
2.7. IRLANDE

Les horaires de l'Irlande sont en moyenne nationale assez largement dispersés ; on constate que 20 % des personnes interrogées ont travaillé plus de 55 heures, autant entre 42 heures et 55 heures. Les horaires 40 et 41 heures ne concernent que 40 % de l'effectif.

Le graphique de la page suivante nous a permis de subdiviser les personnes actives en dix groupes que nous allons examiner successivement.

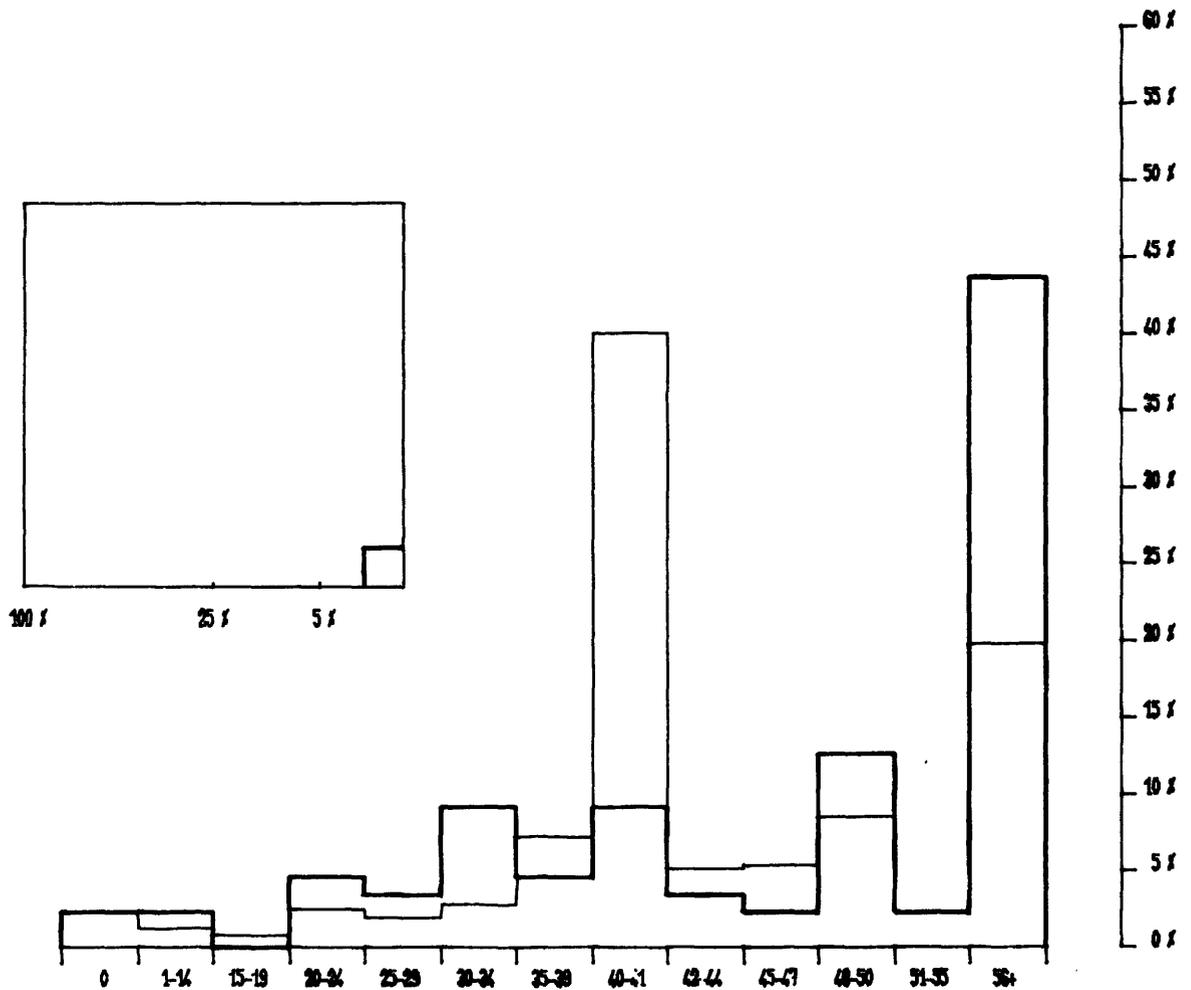
2.7.1. INDEPENDANTS HOMMES DE L'AGRICULTURE :

Ce groupe beaucoup plus important relativement que dans les autres pays, représente 18 % de l'effectif total. Les trois quarts de ce groupe ont effectué des horaires supérieurs à 55 heures.



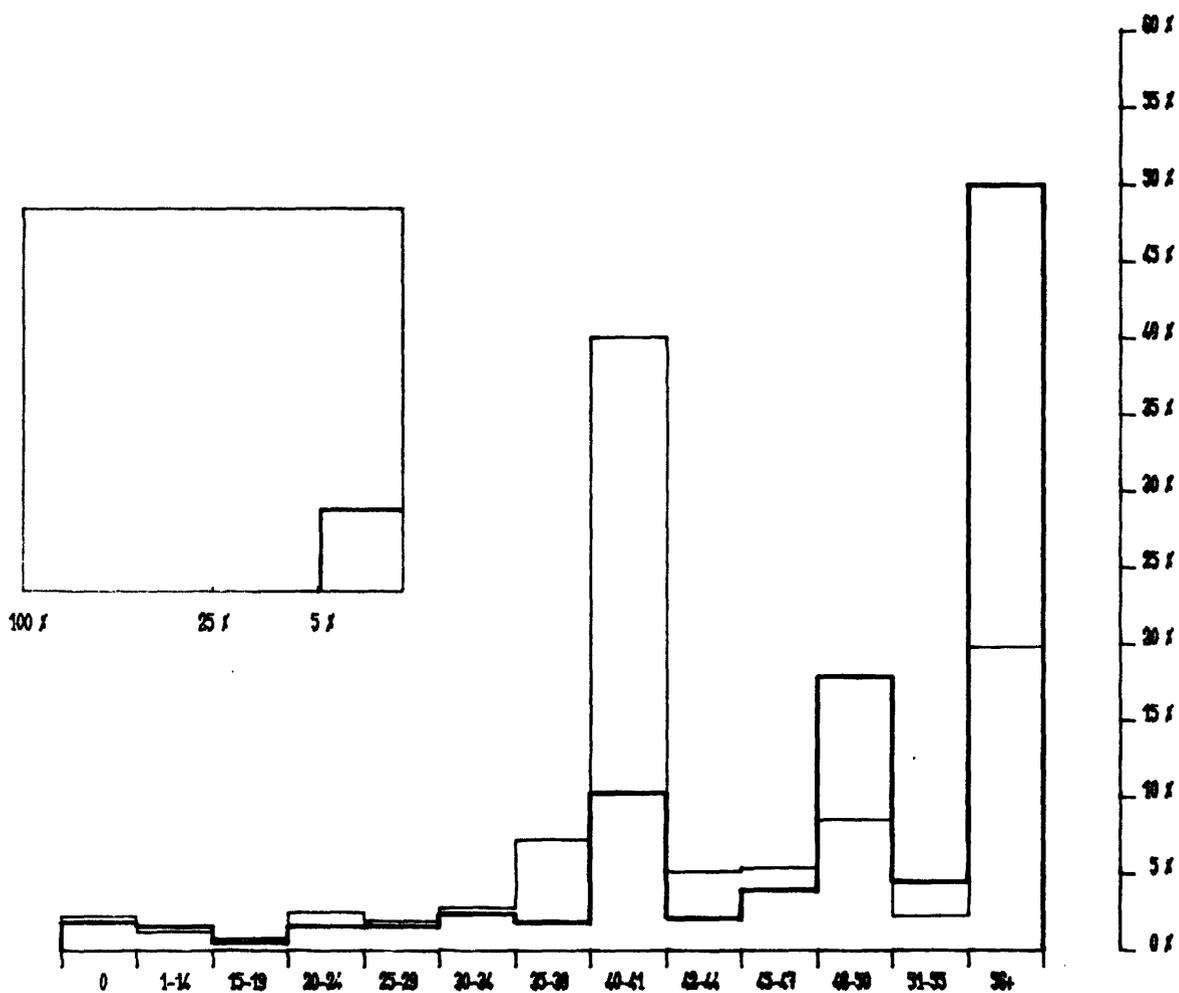
2.7.2. INDEPENDANTS FEMMES DE L'AGRICULTURE :

Ce groupe ne représente qu'un centième de l'effectif total. Près de 45 % ont travaillé plus de 55 heures ; le reste des horaires est très dispersé.



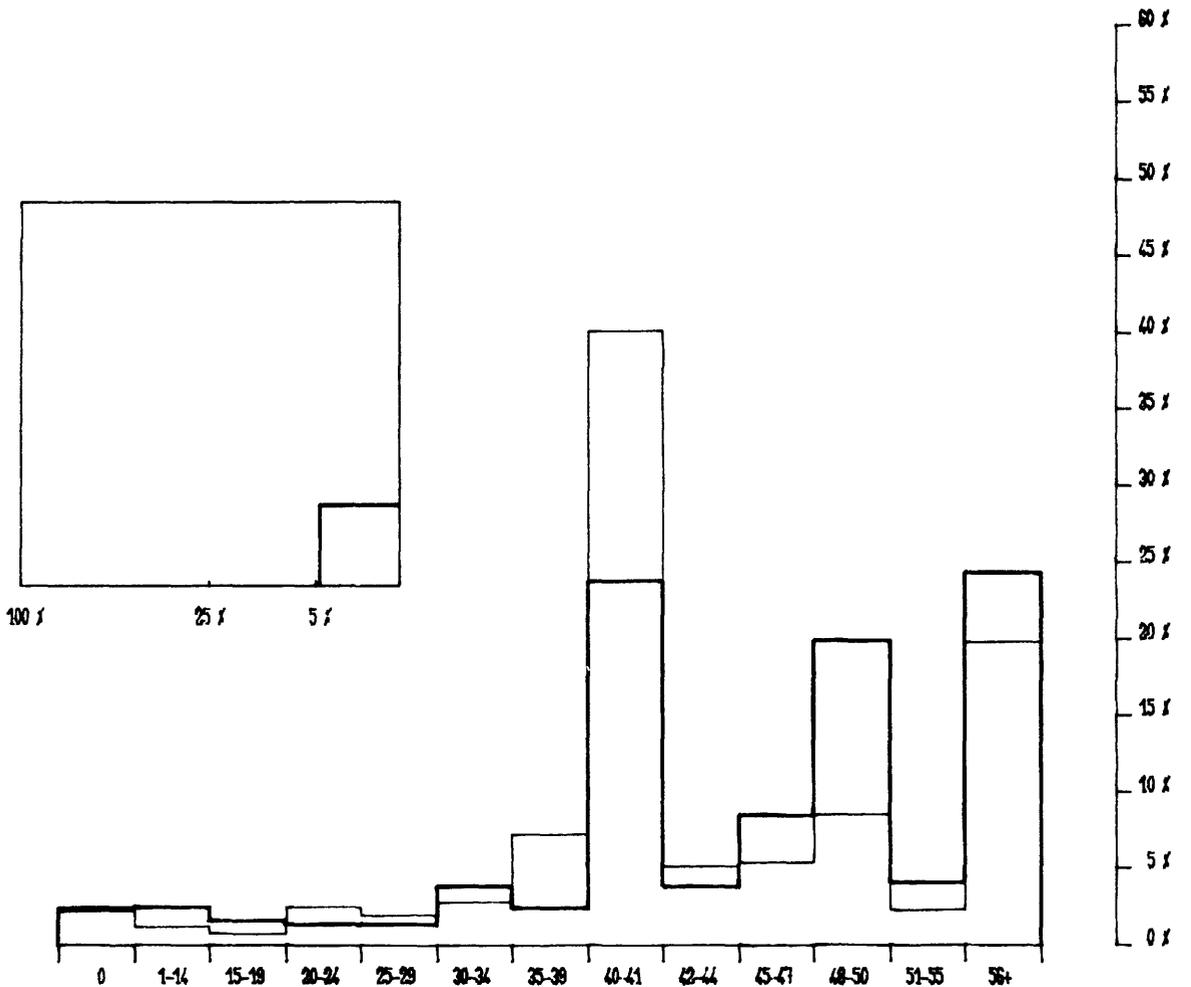
2.7.3. INDEPENDANTS DU COMMERCE :

Ce groupe représente 5 % du total. La prédominance (50 %) des horaires supérieurs à 55 heures reste nette.



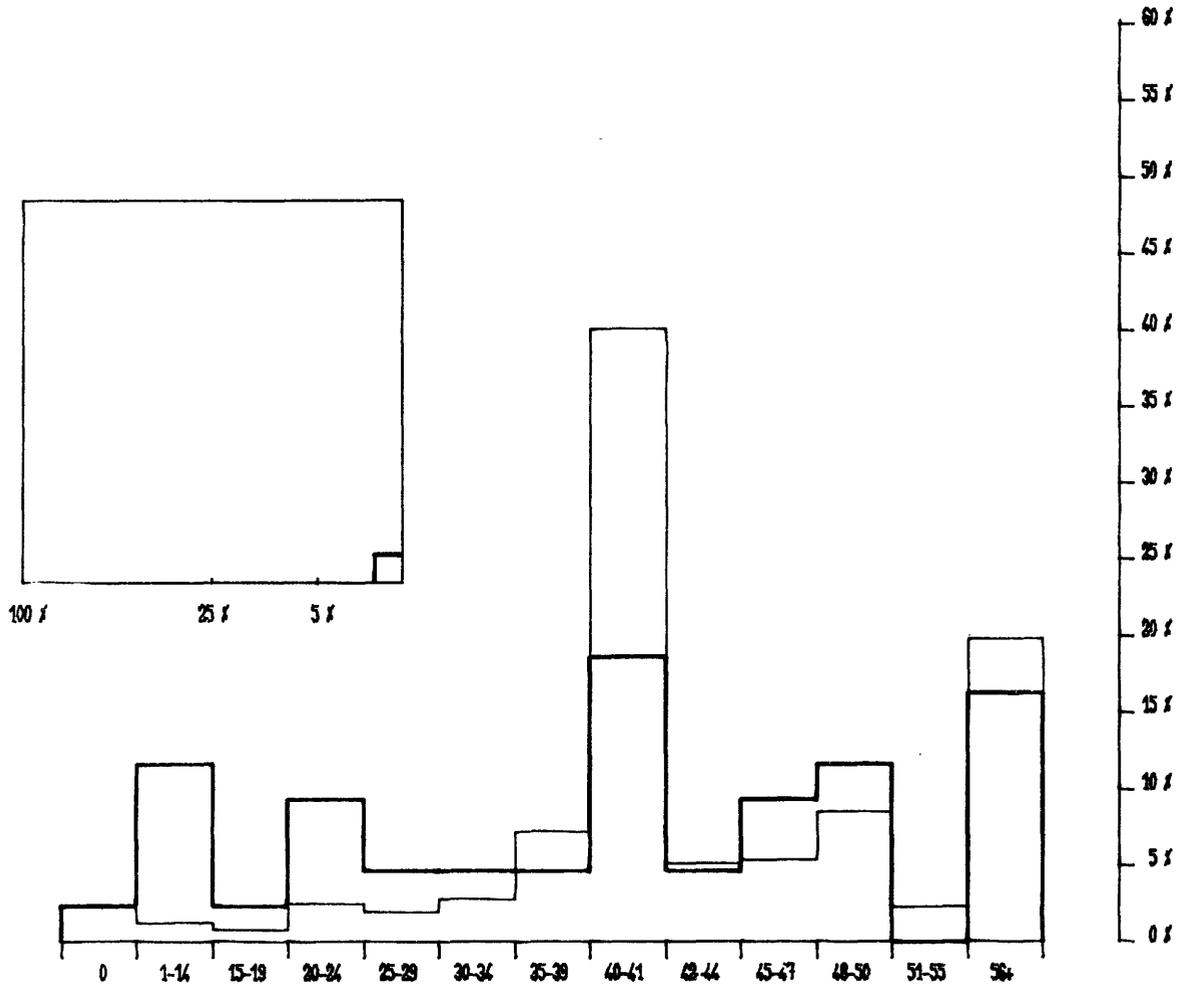
2.7.4. AUTRES INDEPENDANTS HOMMES :

Ce groupe représente 5 % du total. On constate une répartition trimodale avec un quart environ de l'effectif pour chacune des classes 40 et 41 heures, 45 à 50 heures et plus de 55 heures.



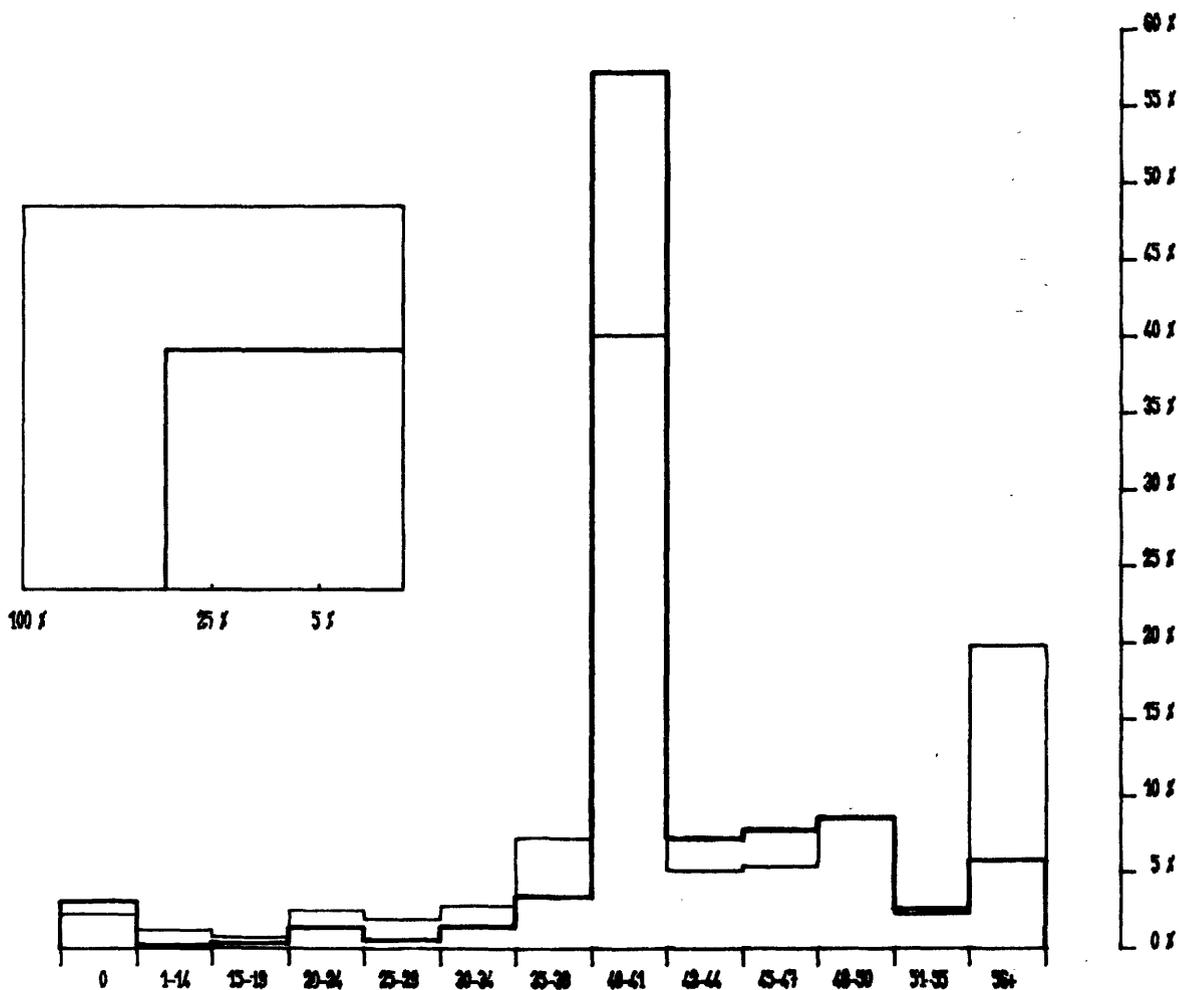
2.7.5. AUTRES INDEPENDANTS FEMMES :

Ce groupe de très faible importance (moins de 1 % du total) a des horaires très dispersés, y compris des horaires très faibles et très forts en proportions importantes.



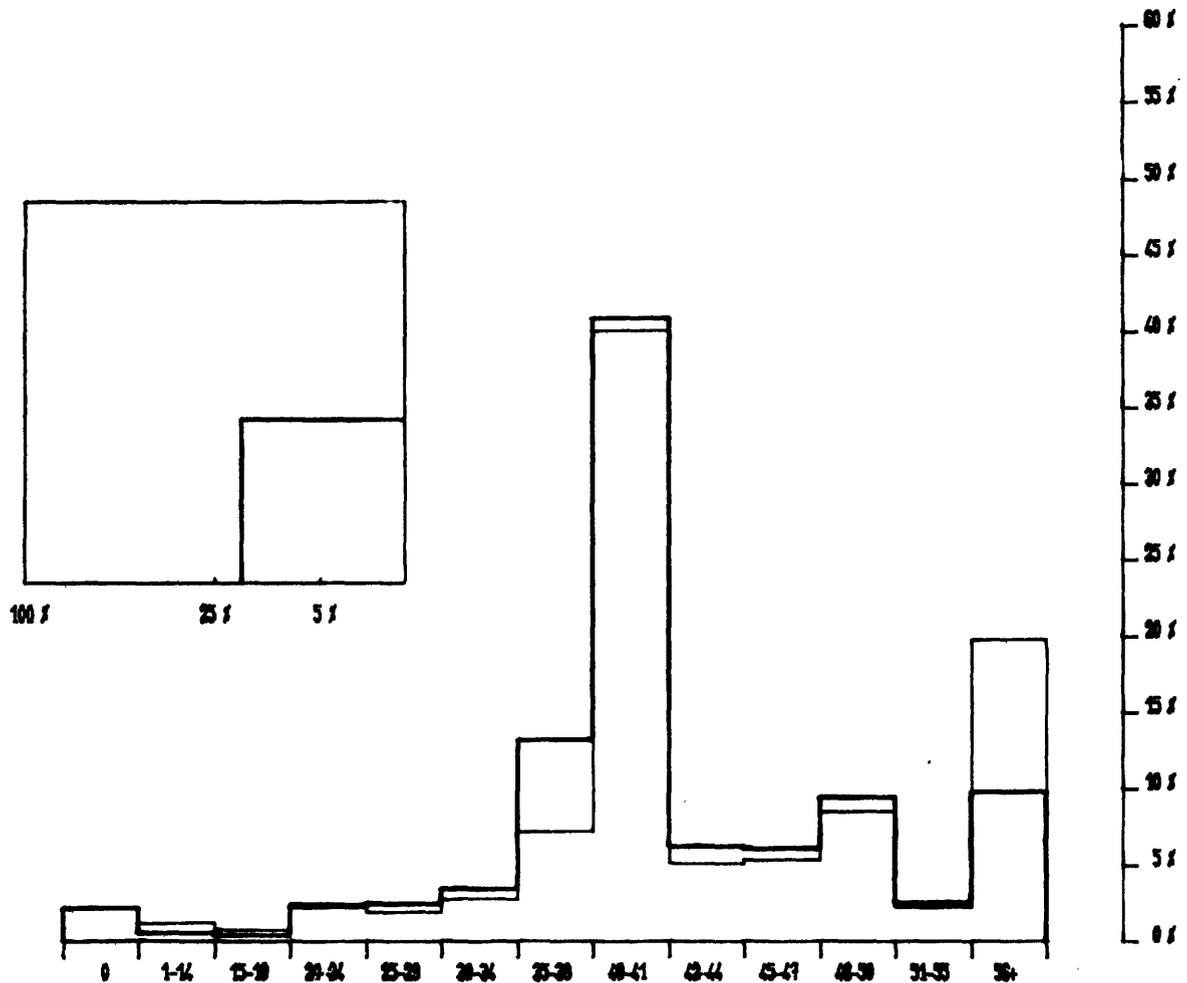
2.7.6. OUVRIERS HOMMES :

Ce groupe concerne 40 % de l'effectif total. Les horaires de 40 et 41 heures concernent près de 60 % du groupe, tandis que les horaires compris entre 42 et 50 heures en concernent un quart.



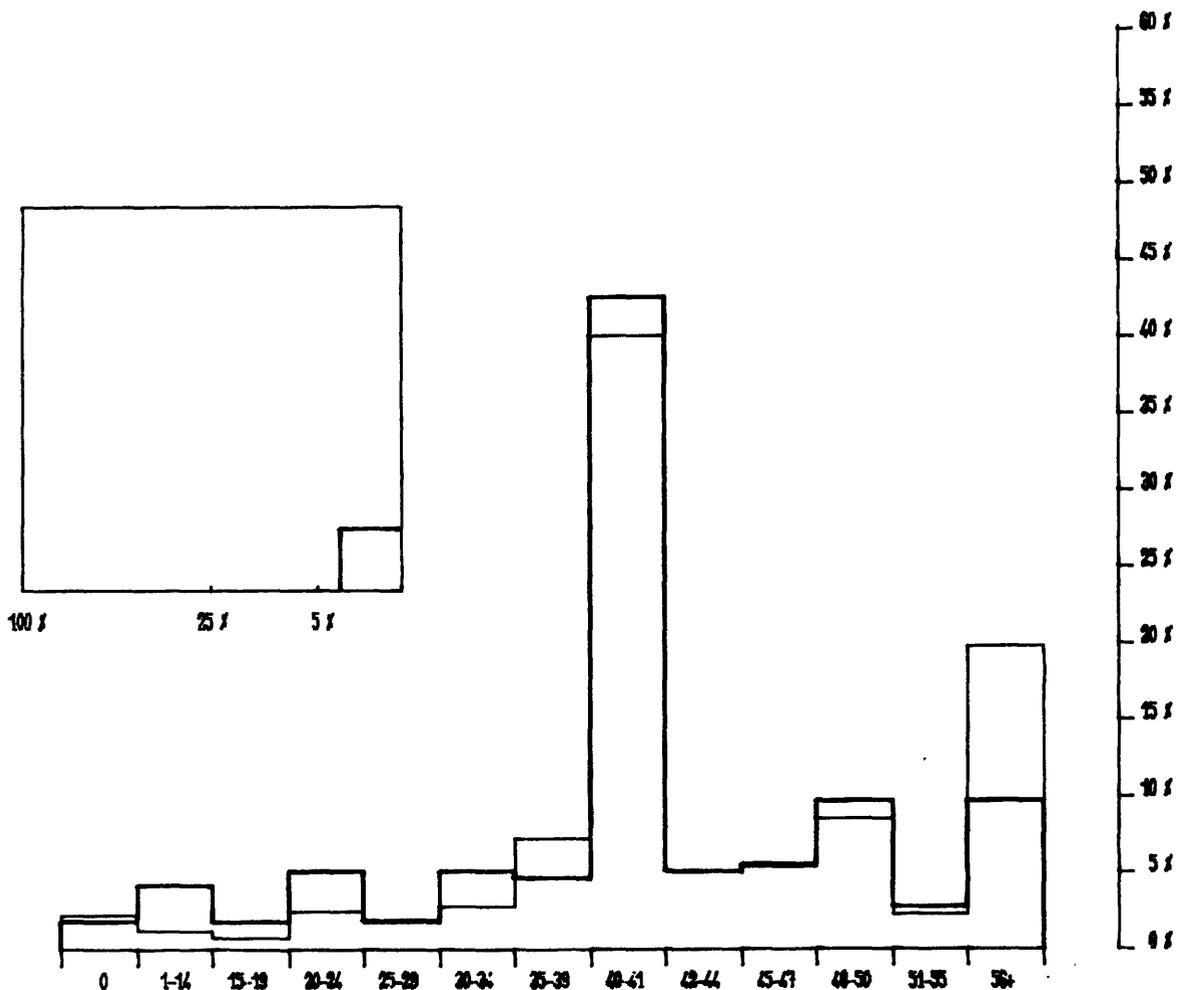
2.7.7. EMPLOYES HOMMES :

Ce groupe représente un peu moins de 20 % du total. La tranche 40 et 41 heures concerne 40 % du groupe ; les horaires supérieurs à 55 heures sont presque deux fois plus importants que pour les ouvriers. On constate aussi que près de 15 % du groupe effectue des horaires un peu réduits (35 à 39 heures).



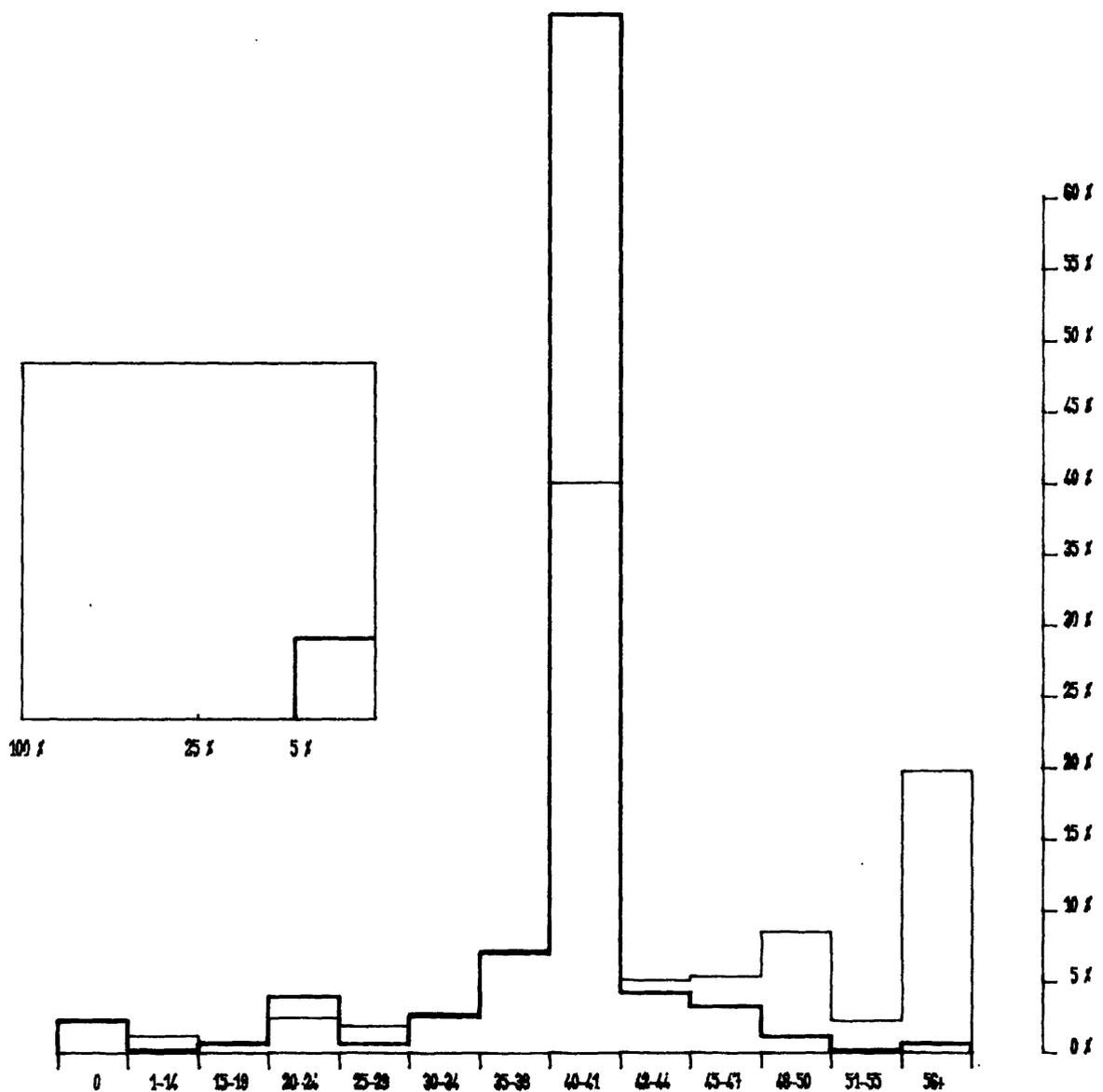
**2.7.8. OUVRIERS FEMMES NON MARIEES DU COMMERCE ET DES SERVICES
DIVERS :**

Ce groupe qui concerne à peine 3 % de l'effectif total effectue des horaires élevés en proportion aussi importante que les salariés hommes ; par contre le groupe 40 et 41 heures ne concerne qu'un peu plus de 40 % de ces personnes, alors que les horaires légèrement réduits ou à mi-temps ne sont pas négligeables.



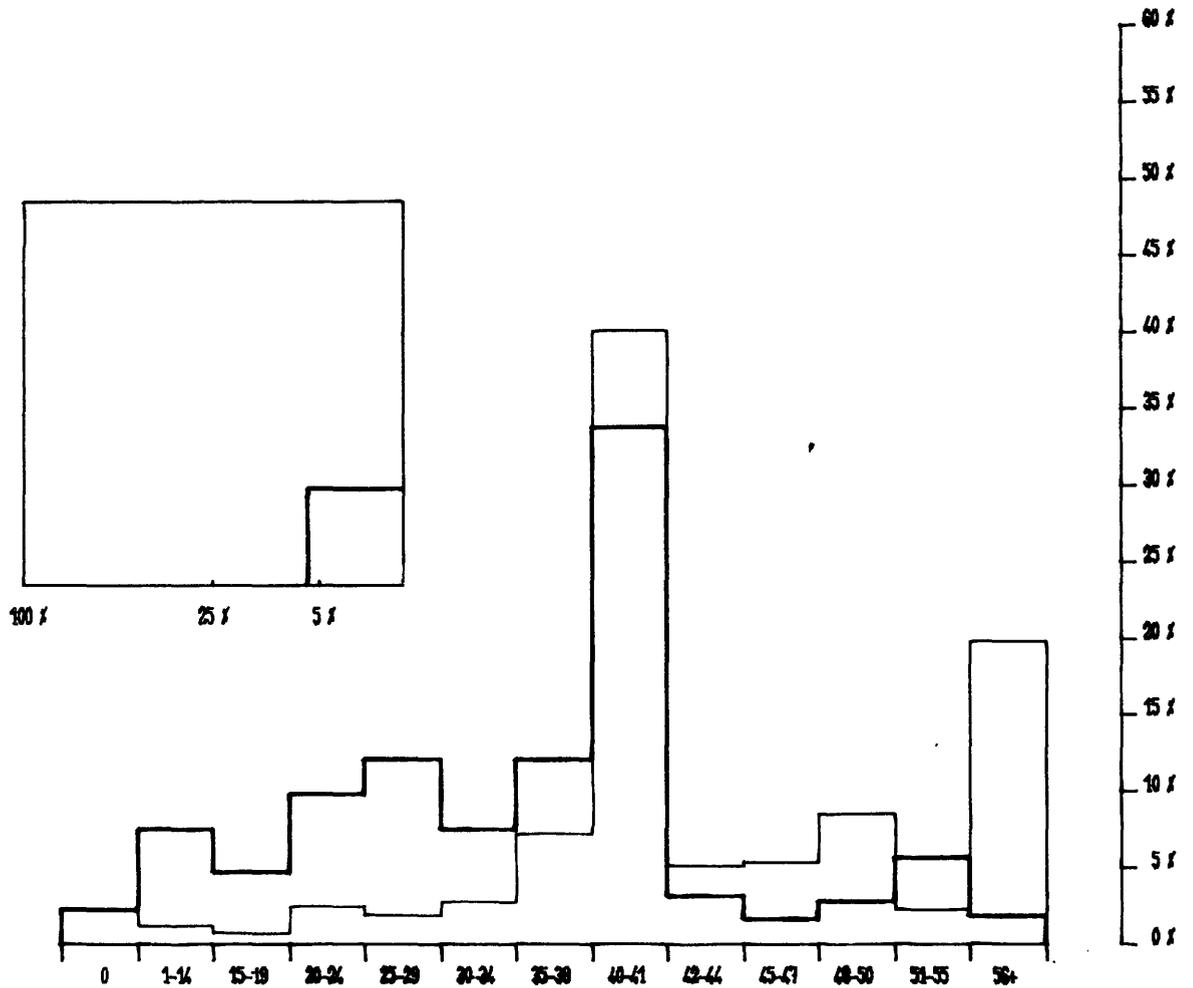
2.7.9. EMPLOYES ET AUTRES OUVRIERS FEMMES NON MARIEES :

Ce groupe représente 5 % du total. On note essentiellement la très nette prédominance (presque les trois quarts) des horaires compris de 40 et 41 heures.



2.7.10. SALARIES FEMMES MARIEES :

Ce groupe représente 7 % des effectifs totaux. On note la très grande importance des horaires plus ou moins réduits qui concernent la moitié du groupe.



2.8. ITALIE

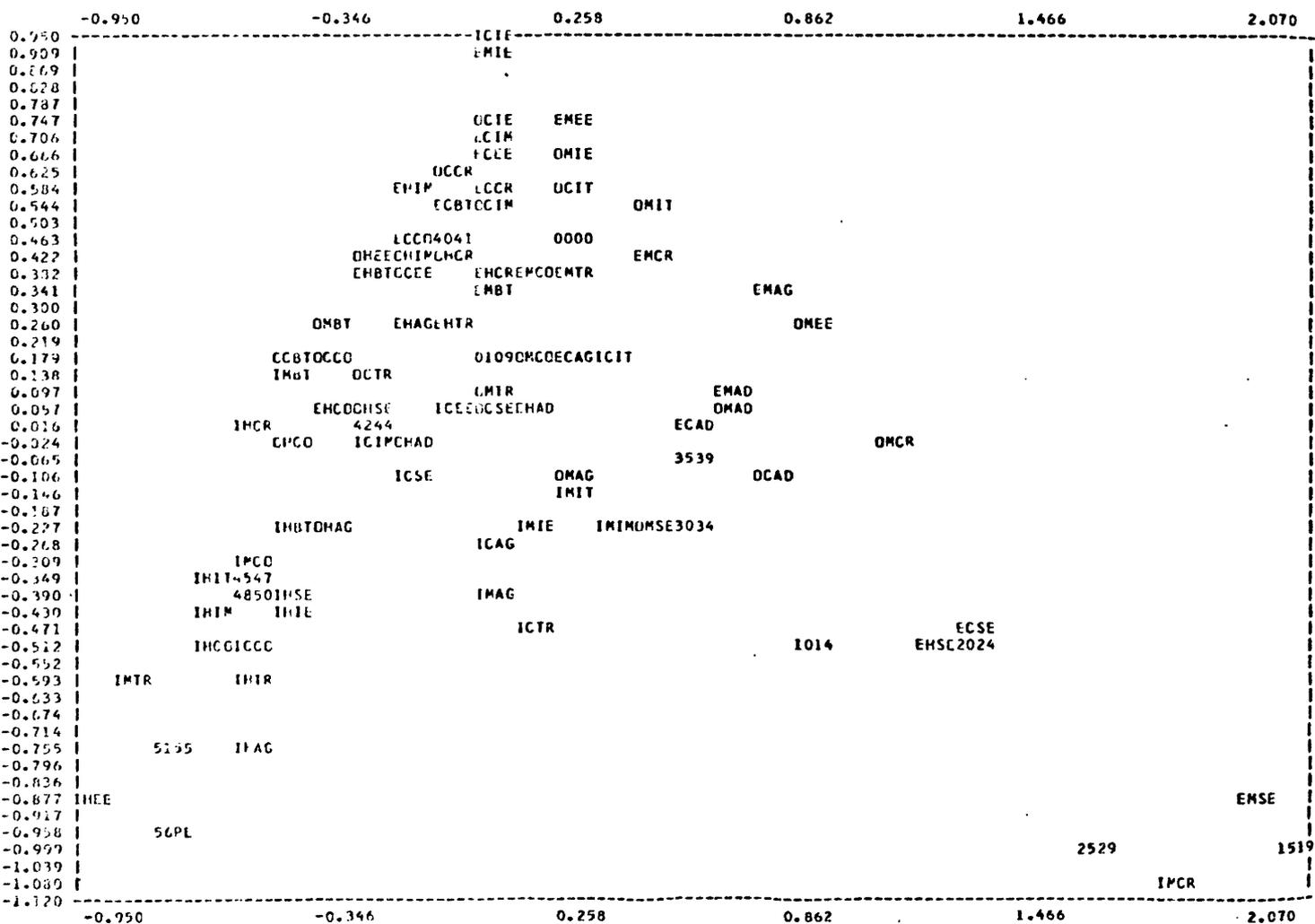
Pour ce pays, on note que, en moyenne nationale, les horaires de 40 et 41 heures ne concernent que moins de 45 % de l'effectif total et que les horaires compris entre 42 et 50 heures en concernent 35 %.

Sur la base de l'analyse présentée par le graphique de la page suivante, nous avons regroupé les divers sous-groupes en dix catégories.

HORAIRES CEE ITALIE 1975

ABSCISSE : FACTEUR 1

ORDONNEE : FACTEUR 2

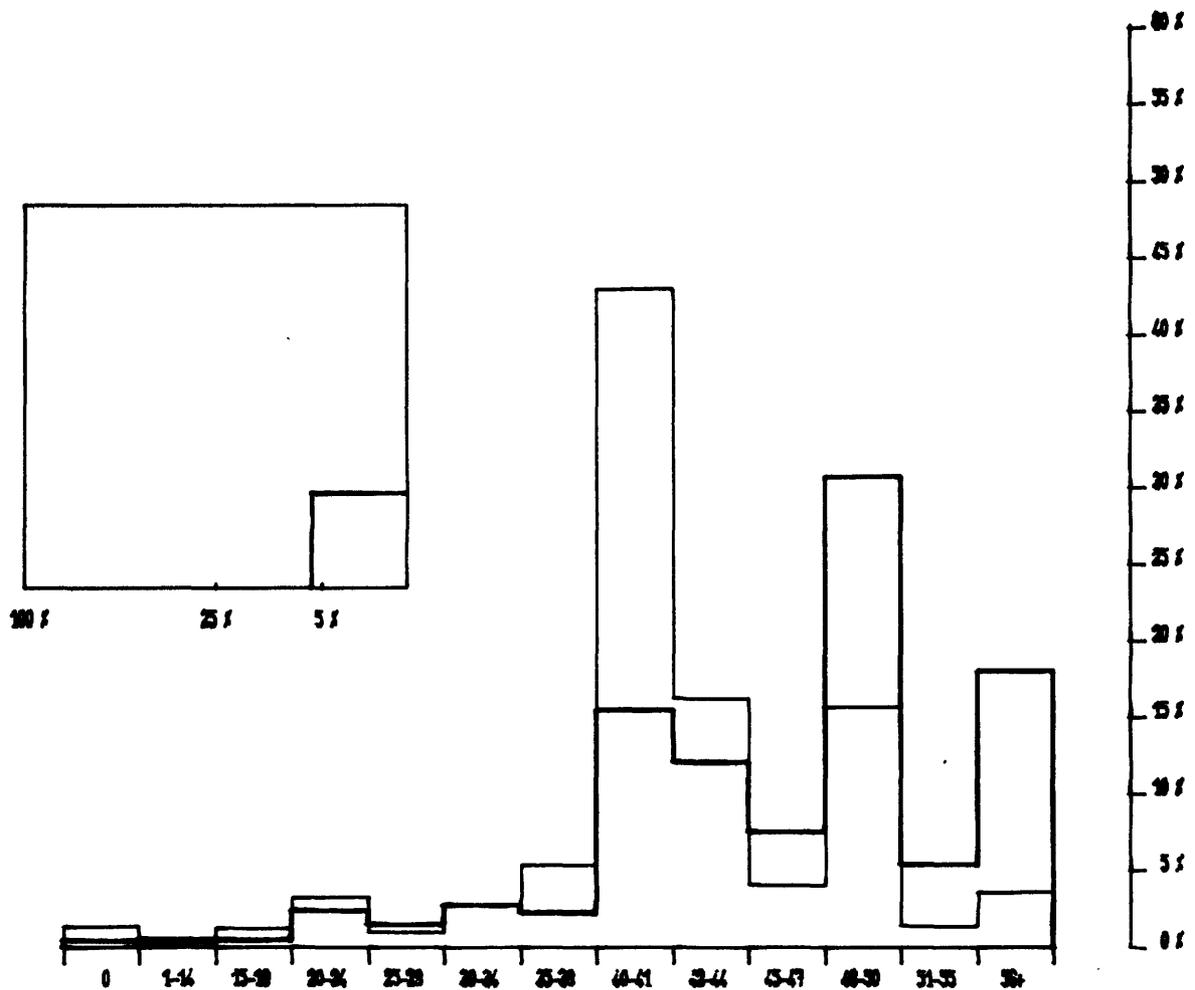


POINTS SUPERPOSES :

- (OCIE, ICBT) (EMIE, EMIT) (OCIE, EMIP) (OCIE, ECIE) (OCIE, ECIT) (OCIE, EMIE) (OCIE, EMIT) (OCIE, OMIM) (OCIE, OMIE) (OCIE, OMIT)
- (4041, ECRT) (4041, ECEE) (OCIE, GHOI) (OCIE, GHOI) (OCIE, ICCE) (OCIE, ICAD) (OCIE, IMEE) (OCIE, IMAD) (OCIE, IPAD) (OCIE, (+))
- (OCIE, OCAG) (OCIE, IMSE)

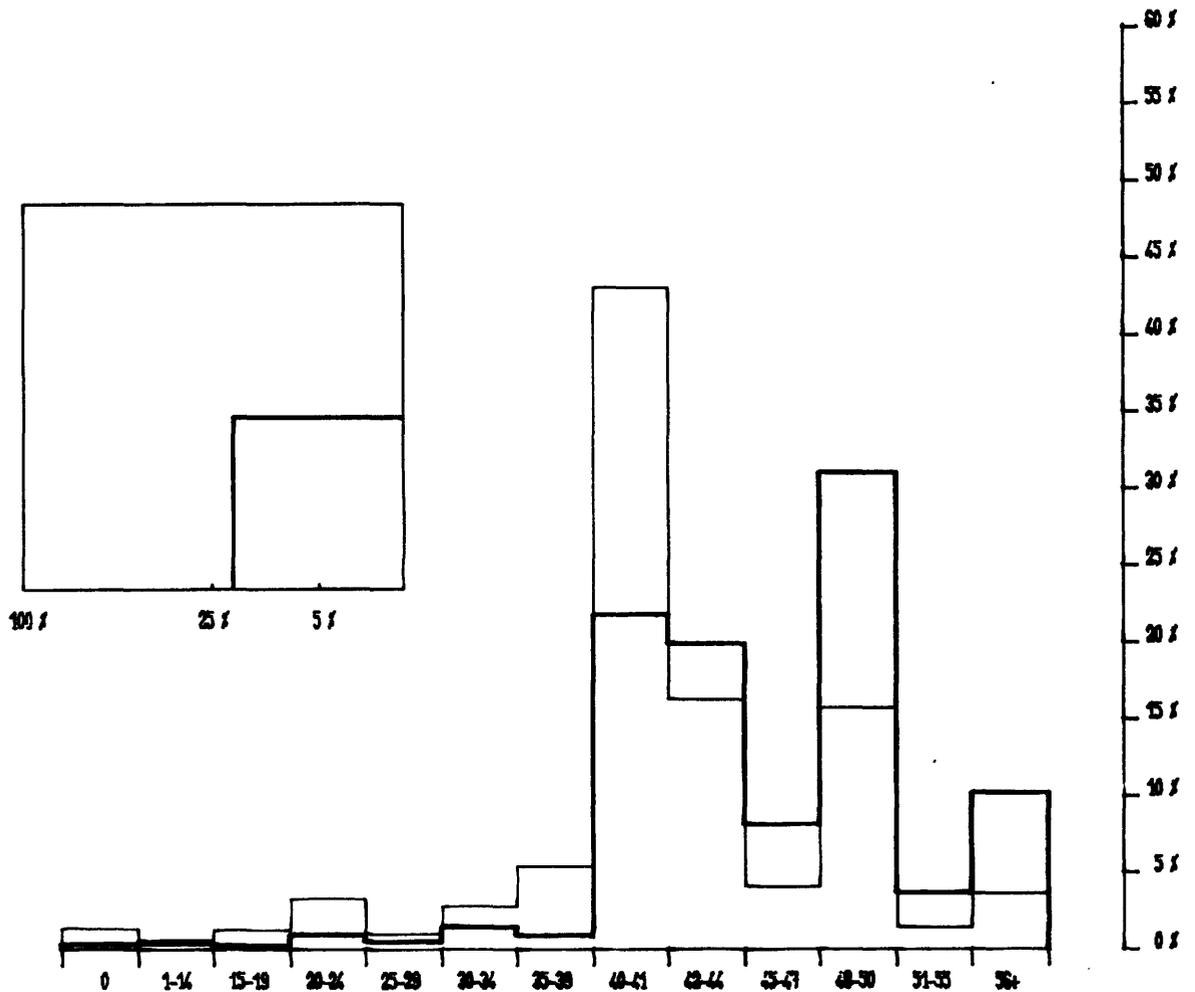
2.8.1. INDEPENDANTS HOMMES DE L'AGRICULTURE

Ce groupe recouvre 6 % de l'effectif. Les horaires sont certes élevés mais moins que pour le même groupe dans d'autres pays. C'est ici la catégorie 48 à 50 heures qui domine, représentant le tiers de l'effectif.



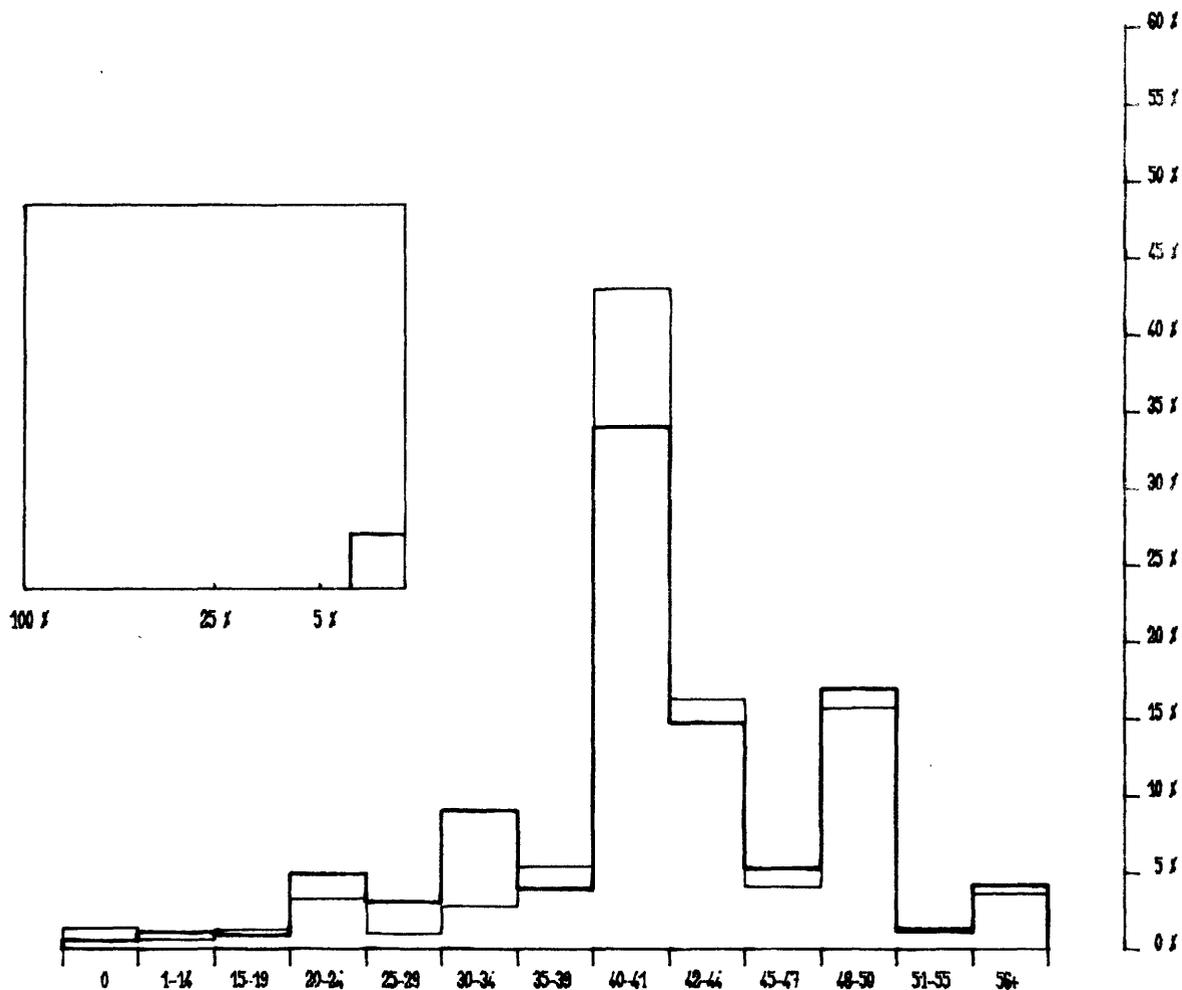
2.8.2. INDEPENDANTS DU COMMERCE ET AUTRES INDEPENDANTS :

Ce groupe, très important, représente le cinquième de l'effectif total. Il est marqué par l'importance horaires entre 48 et 50 heures et plus généralement des horaires supérieurs à 42 heures. En sens inverse les horaires inférieurs à 40 heures ont une importance négligeable.



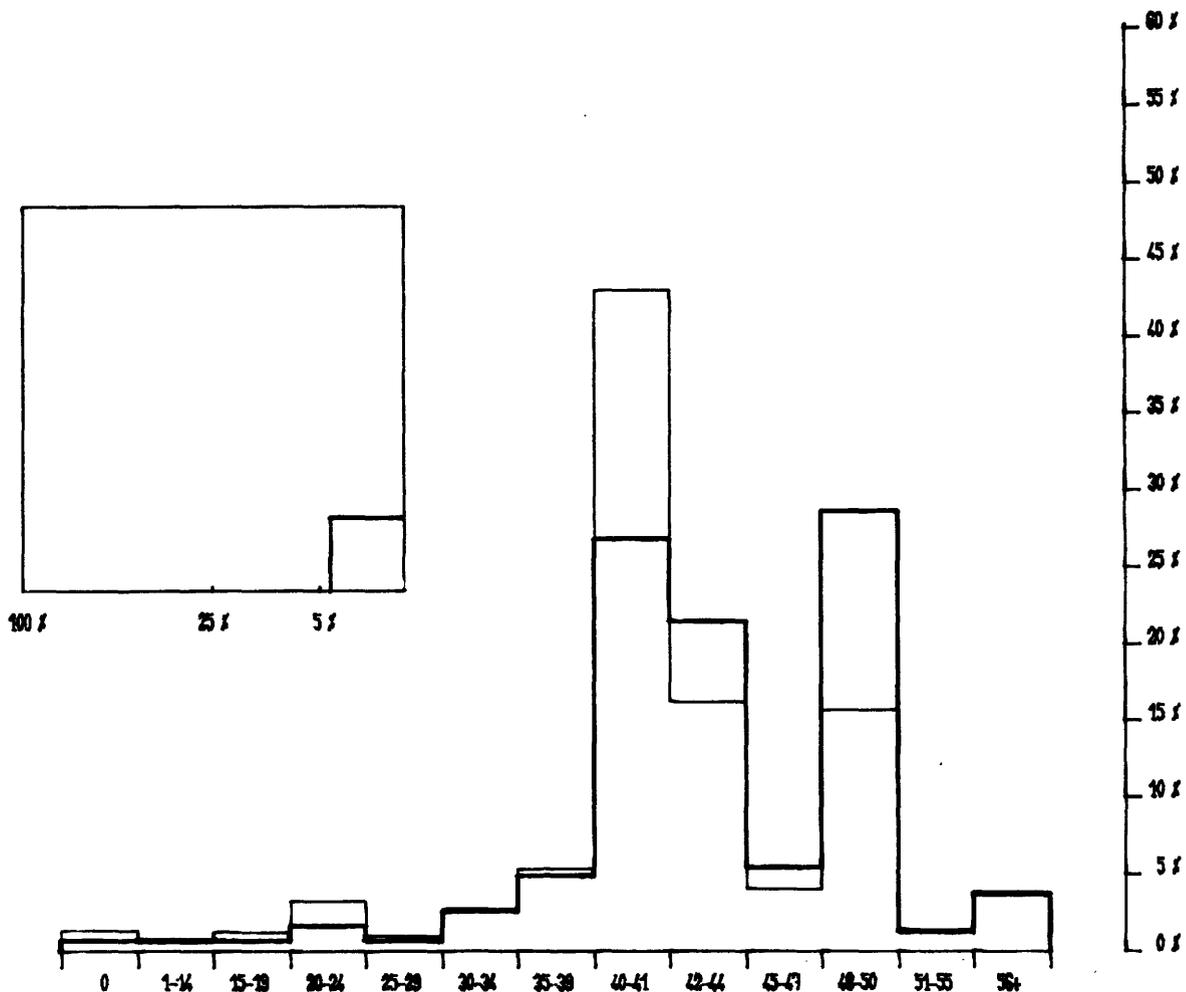
2.8.3. INDEPENDANTS FEMMES SAUF DU COMMERCE :

Il s'agit d'un petit groupe, ne représentant que 2 % de l'effectif, groupe pour lequel coexistent les horaires élevés, dans la même proportion que pour la moyenne nationale et, dans la proportion de 20 % des horaires compris entre 20 et 39 heures.



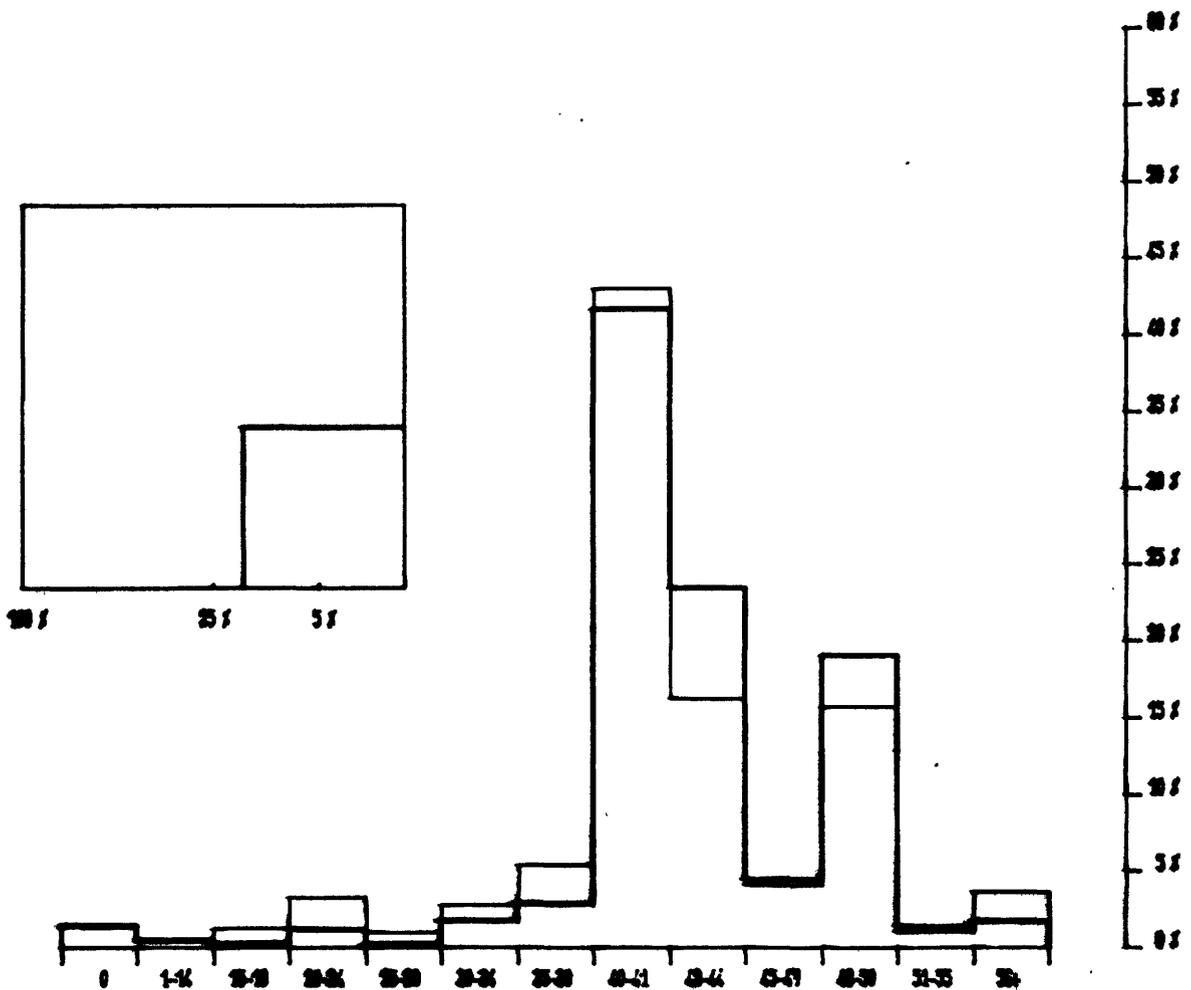
2.8.4. OUVRIERS HOMMES DE L'AGRICULTURE :

Ce groupe ne représente que 4 % de l'effectif. On constate que plus du quart des horaires sont compris entre 48 et 50 heures, autant entre 42 et 47 heures et entre 40 et 41 heures.



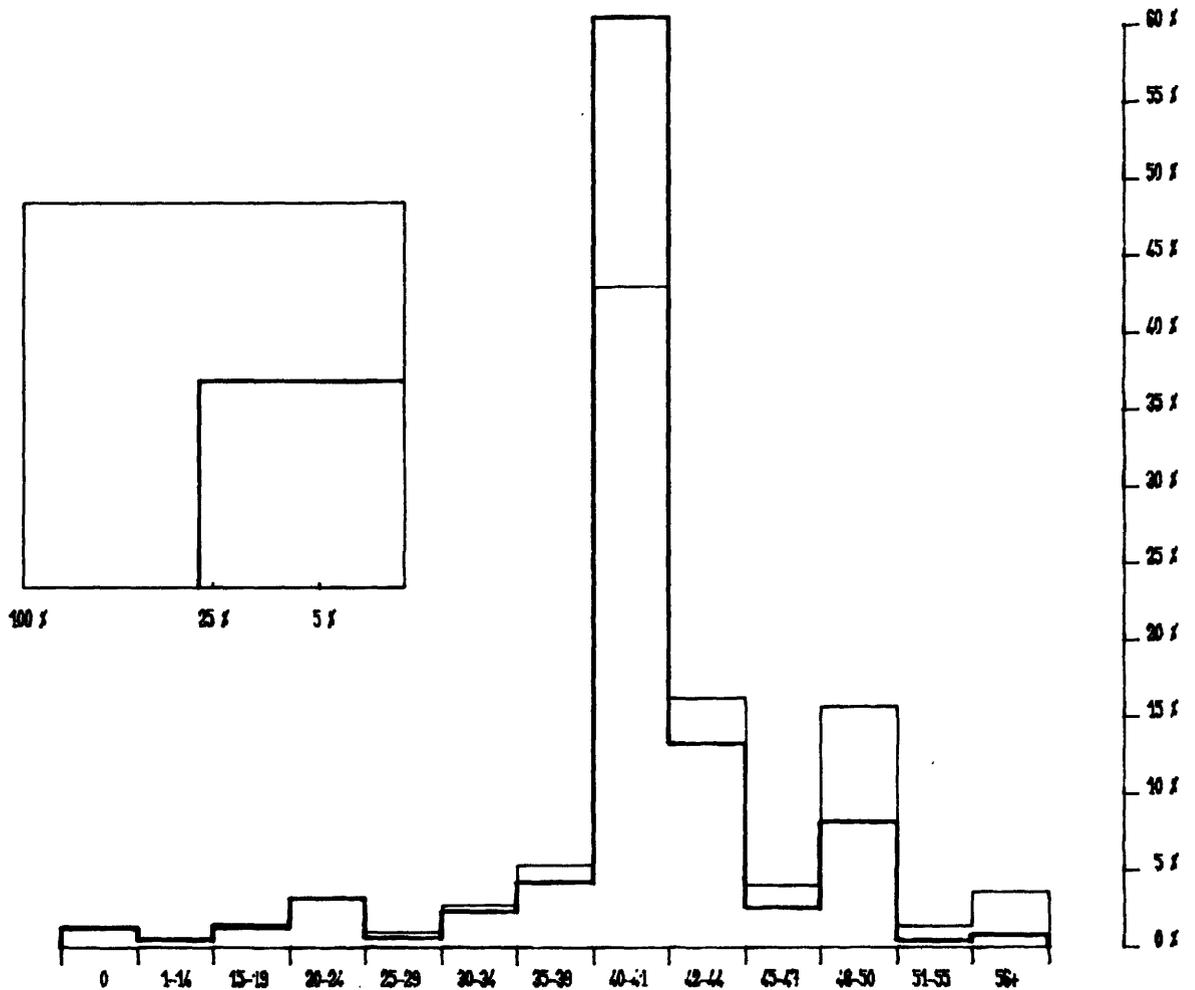
2.8.5. OUVRIERS HOMMES DU BATIMENT, DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES DIVERS ; OUVRIERS ET EMPLOYES HOMMES DES TRANSPORTS ; OUVRIERS HOMMES ET FEMMES NON MARIEES DU COMMERCE :

Ce groupe représente 18 % du total. Les horaires de 40 et 41 heures représentent plus de 40 % du total ; les horaires élevés sont fréquents avec un quart de l'effectif déclarant des horaires entre 42 et 44 heures, et un autre quart des horaires entre 45 et 50 heures.



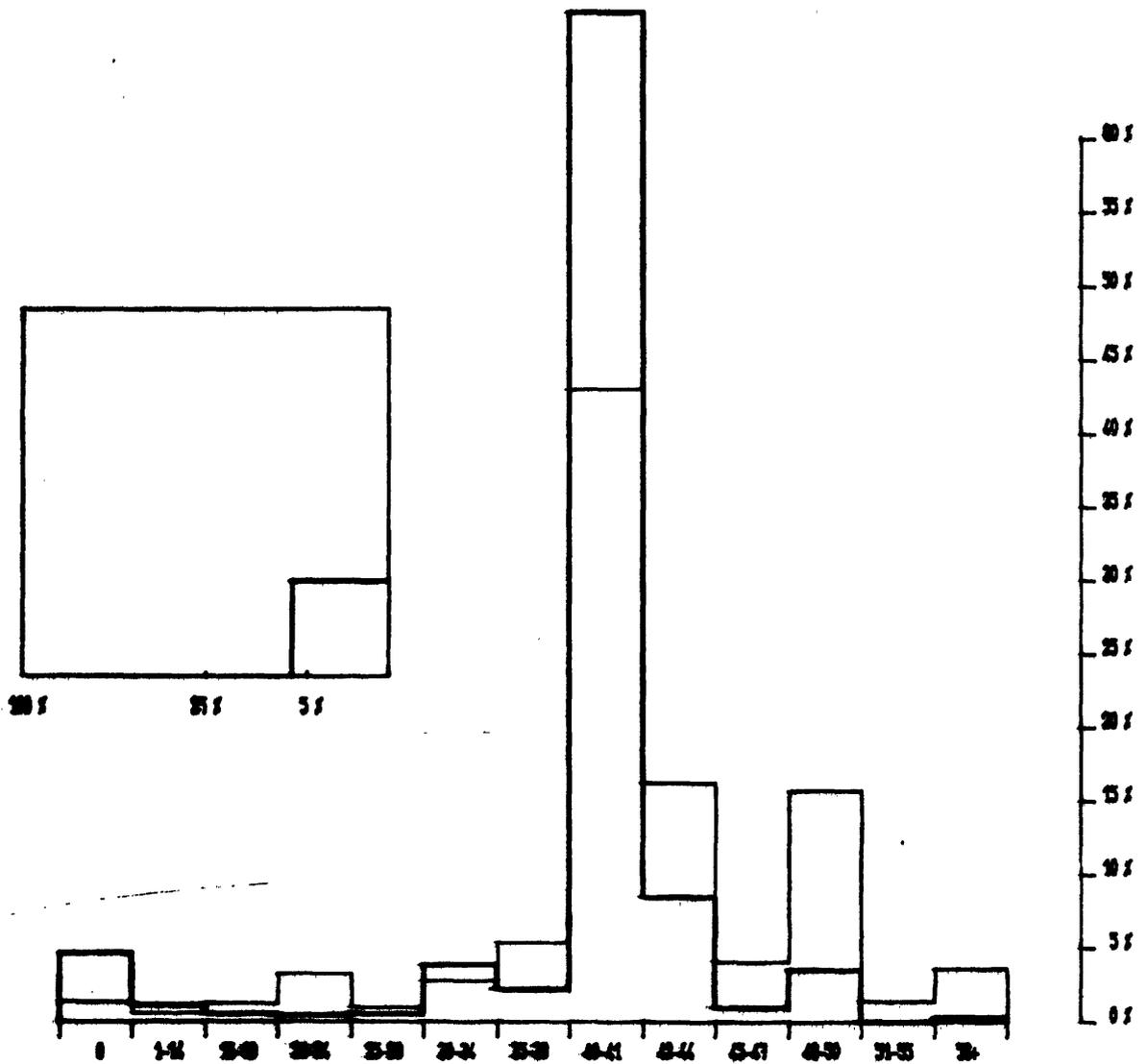
2.8.6. AUTRES OUVRIERS HOMMES ; AUTRES EMPLOYES HOMMES SAUF ADMINISTRATION :

Ce groupe important, concerne 30 % de l'effectif total. Les horaires de 40 et 41 heures prédominent nettement avec 60 % de l'effectif. Les horaires de 42 à 44 heures d'une part, supérieurs à 44 heures d'autre part concernent de l'ordre du huitième de l'effectif.



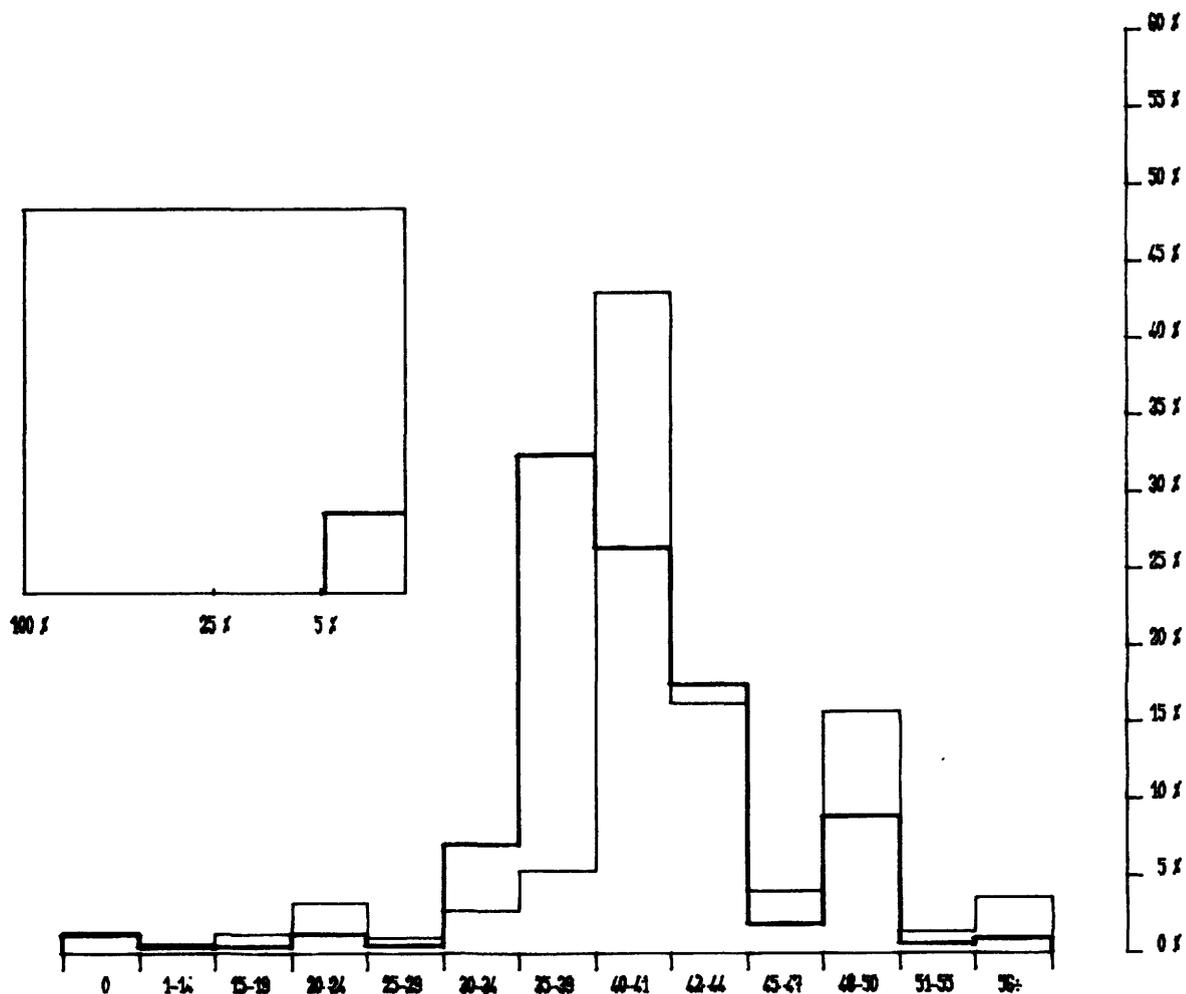
2.8.7. OUVRIERS FEMMES DE L'INDUSTRIE :

Ce groupe qui ne concerne que 7 % de l'effectif total, présente des horaires très homogènes puisque plus des deux-tiers de l'effectif travaillent 40 ou 41 heures.



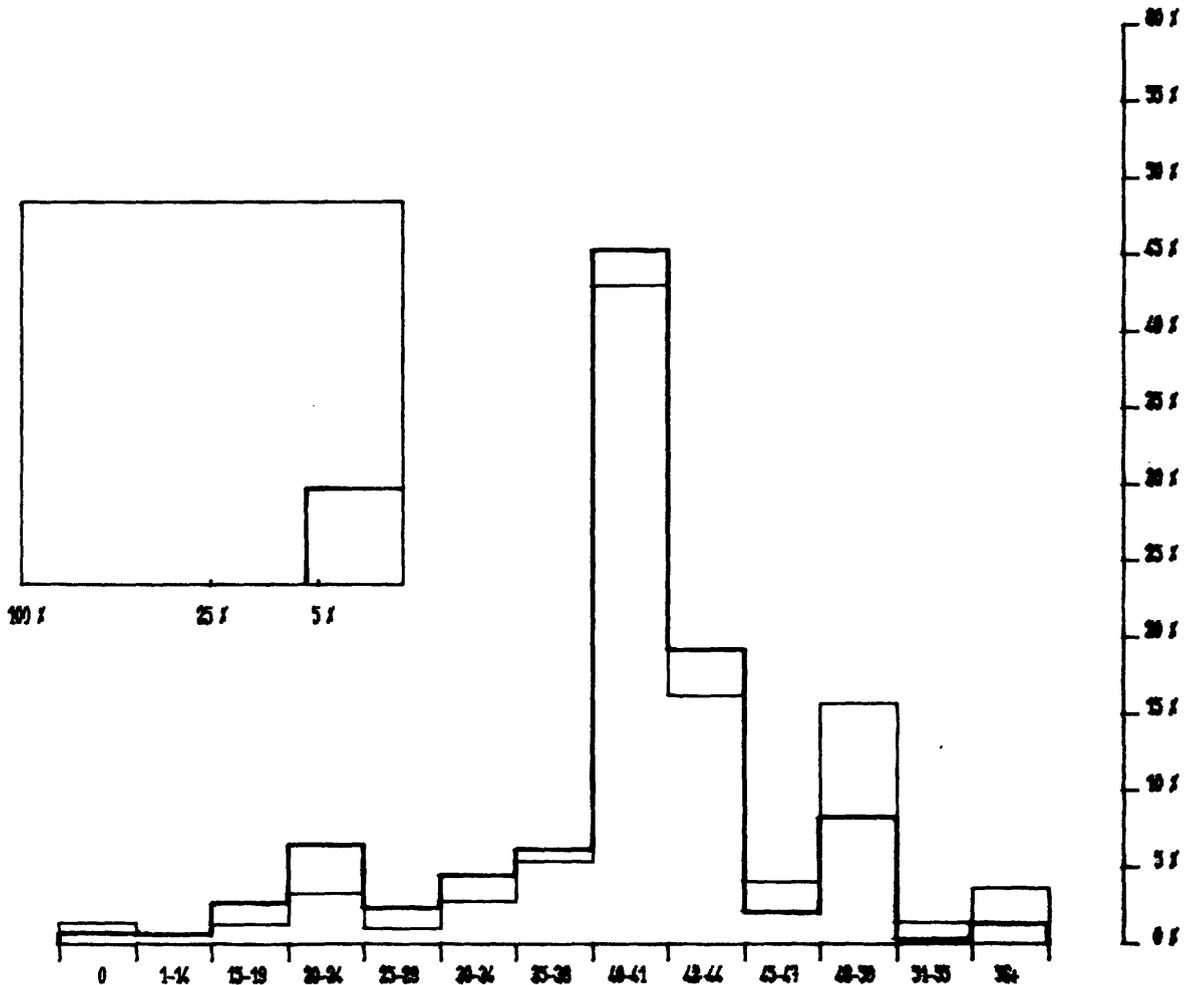
2.8.8. EMPLOYES DE L'ADMINISTRATION :

Ce groupe représente moins de 5 % de l'effectif total. On note qu'un tiers de l'effectif travaille entre 35 et 39 heures mais les horaires supérieurs à 41 heures sont importants : un sixième entre 42 et 44 heures et plus d'un douzième entre 48 et 50 heures.



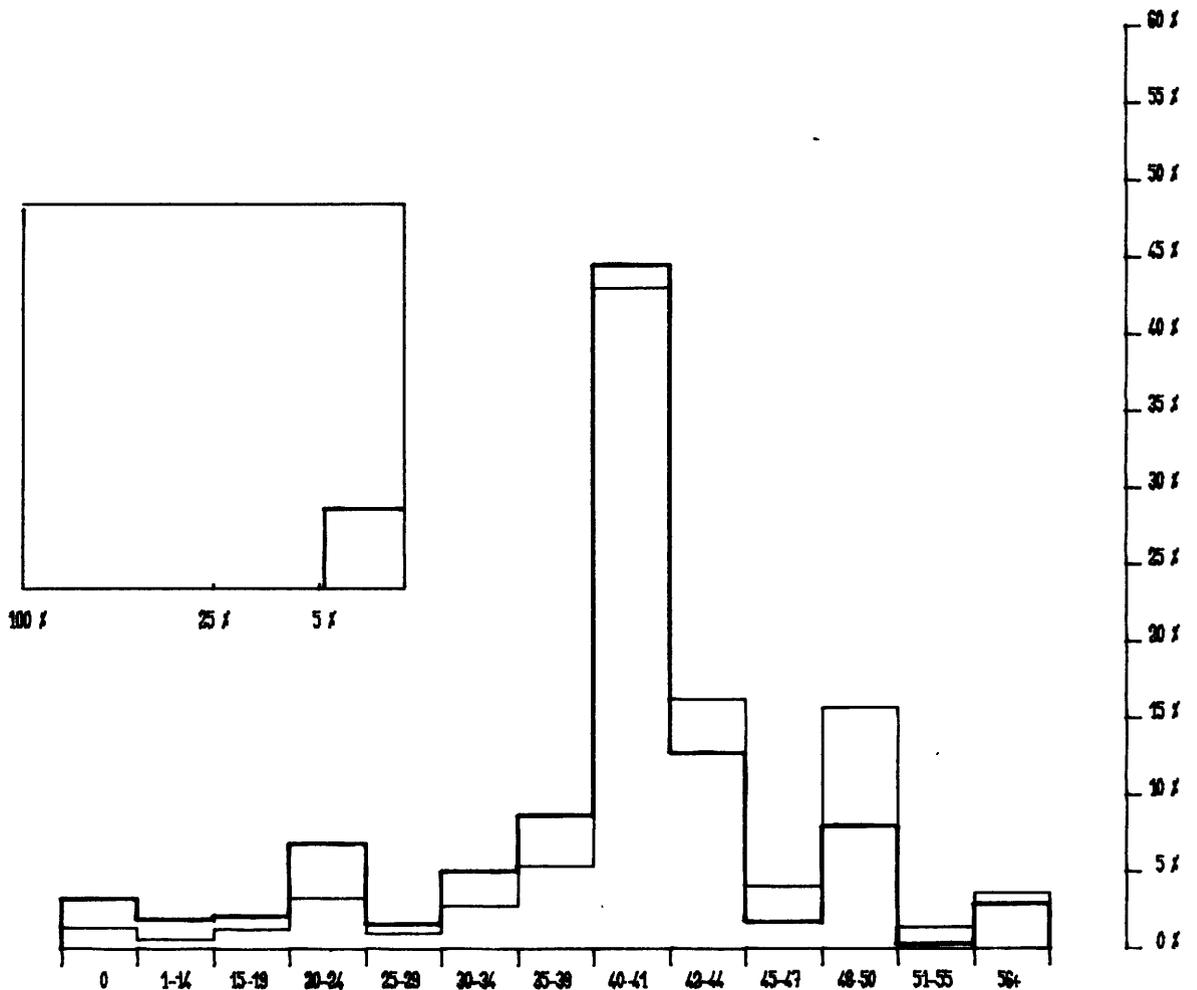
2.8.9. AUTRES FEMMES NON MARIÉES :

Ce groupe représente 8 % de l'effectif total. La différence entre les femmes mariées est moins nette que dans d'autres pays. Par rapport au profil national on constate surtout une proportion double d'horaires entre 15 et 30 heures et une proportion moitié d'horaires supérieurs à 45 heures. Les horaires de 42 à 44 heures sont relativement importants.



2.8.10. AUTRES FEMMES MARIEES :

Ce groupe représente moins de 5 % de l'effectif total. On note surtout l'importance relative des horaires inférieurs à 40 heures qui sont pour cette catégorie le double de la moyenne nationale. La différence avec cette moyenne est cependant beaucoup moins marquée que dans d'autres pays.

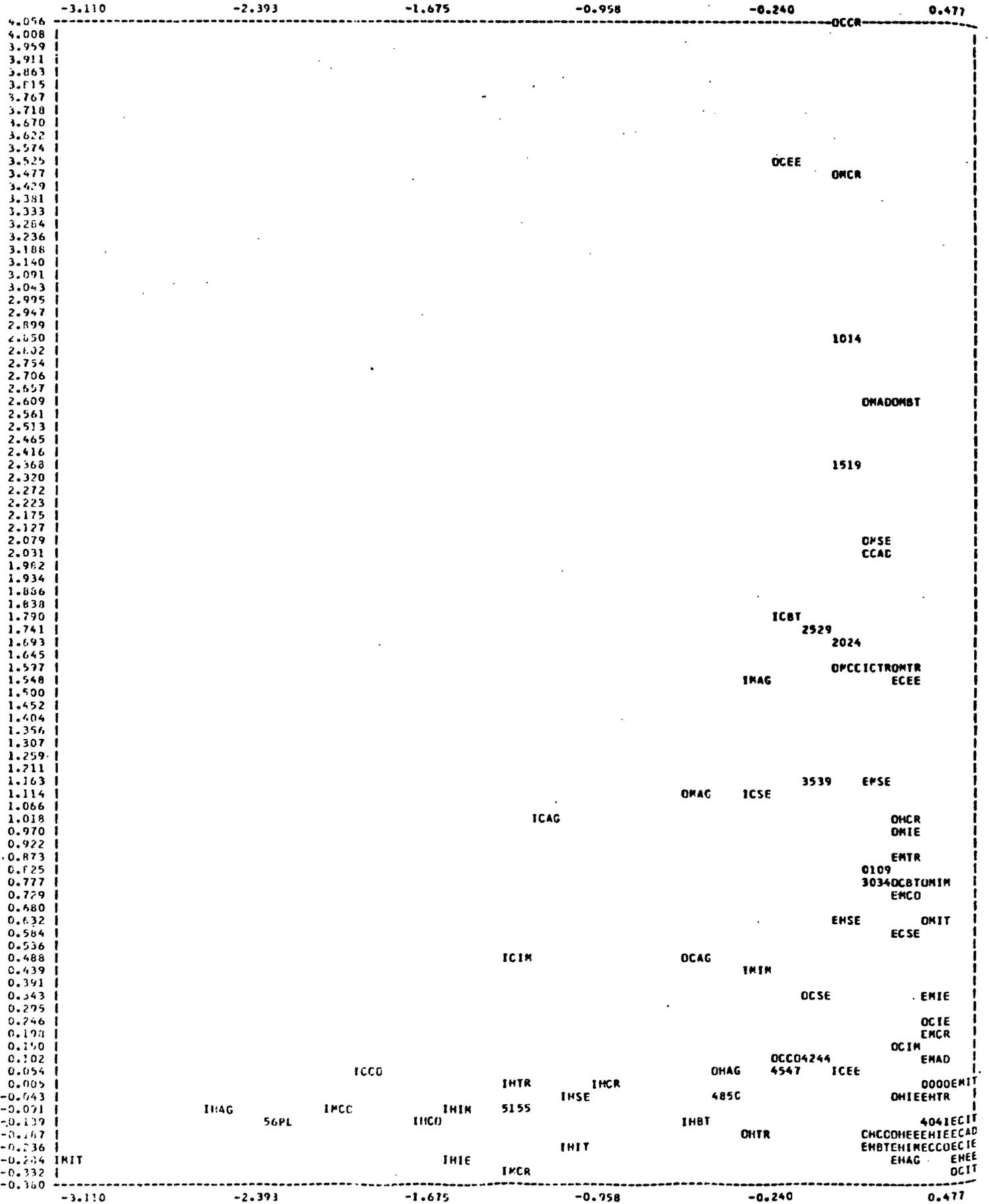


2.9. LUXEMBOURG

Dans ce pays, les horaires de 40 et 41 heures concernent près des deux tiers de l'effectif total.

Sur la base des résultats synthétiser par le graphique de la page suivante, les divers sous-groupes ont été regroupés en dix catégories.

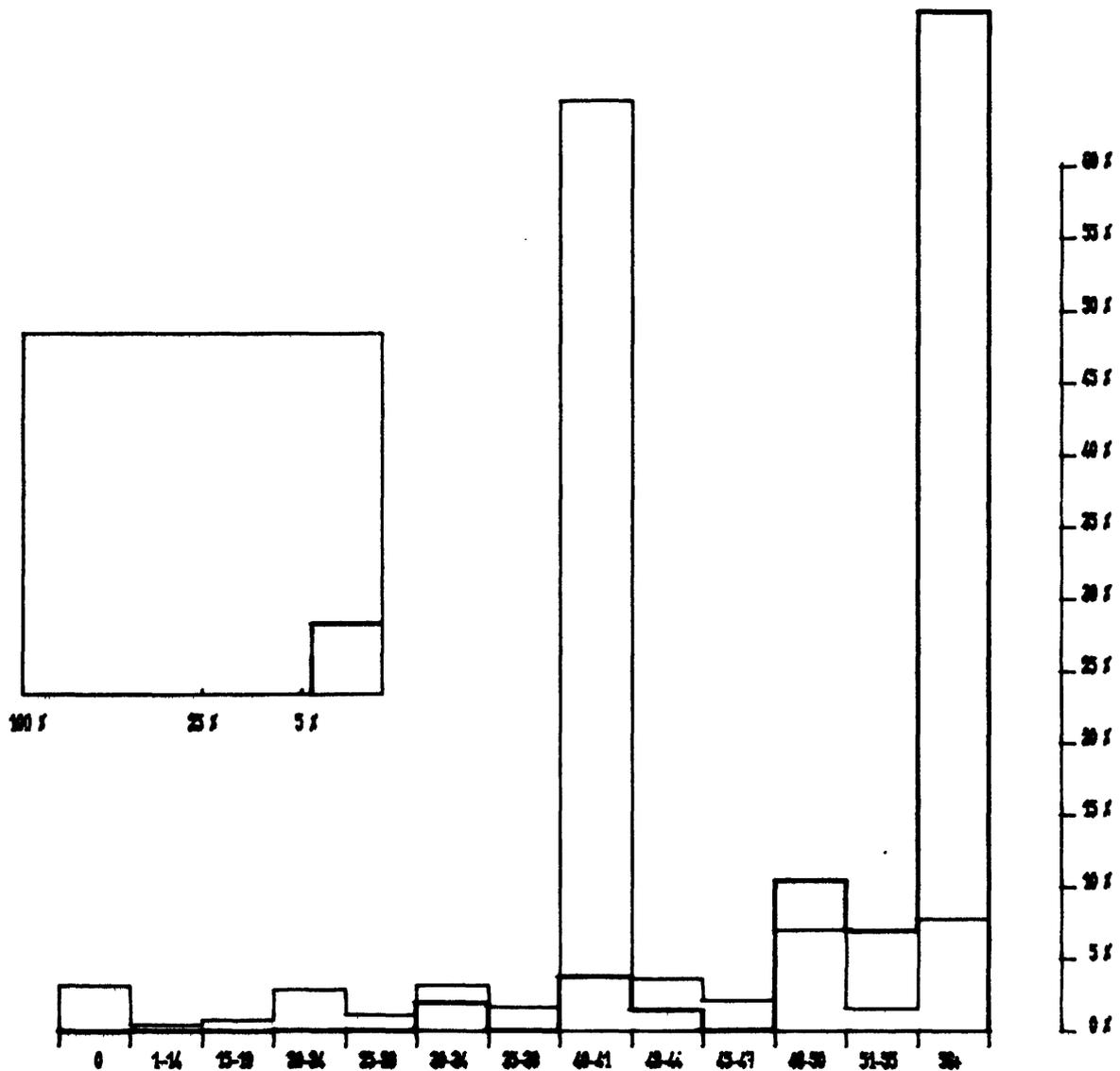
ABSCISSE : FACTEUR 1 ORDONNEE : FACTEUR 2



(0000, OCCR) (0001, IMCR) (0002, IMCR) (0003, IMCR) (0004, IMCR) (0005, IMCR) (0006, IMCR) (0007, IMCR) (0008, IMCR) (0009, IMCR)
 (0010, IMCR) (0011, IMCR) (0012, IMCR) (0013, IMCR) (0014, IMCR) (0015, IMCR) (0016, IMCR) (0017, IMCR) (0018, IMCR) (0019, IMCR)
 (0020, IMCR) (0021, IMCR) (0022, IMCR) (0023, IMCR) (0024, IMCR) (0025, IMCR) (0026, IMCR) (0027, IMCR) (0028, IMCR) (0029, IMCR)
 (0030, IMCR) (0031, IMCR) (0032, IMCR) (0033, IMCR) (0034, IMCR) (0035, IMCR) (0036, IMCR) (0037, IMCR) (0038, IMCR) (0039, IMCR)

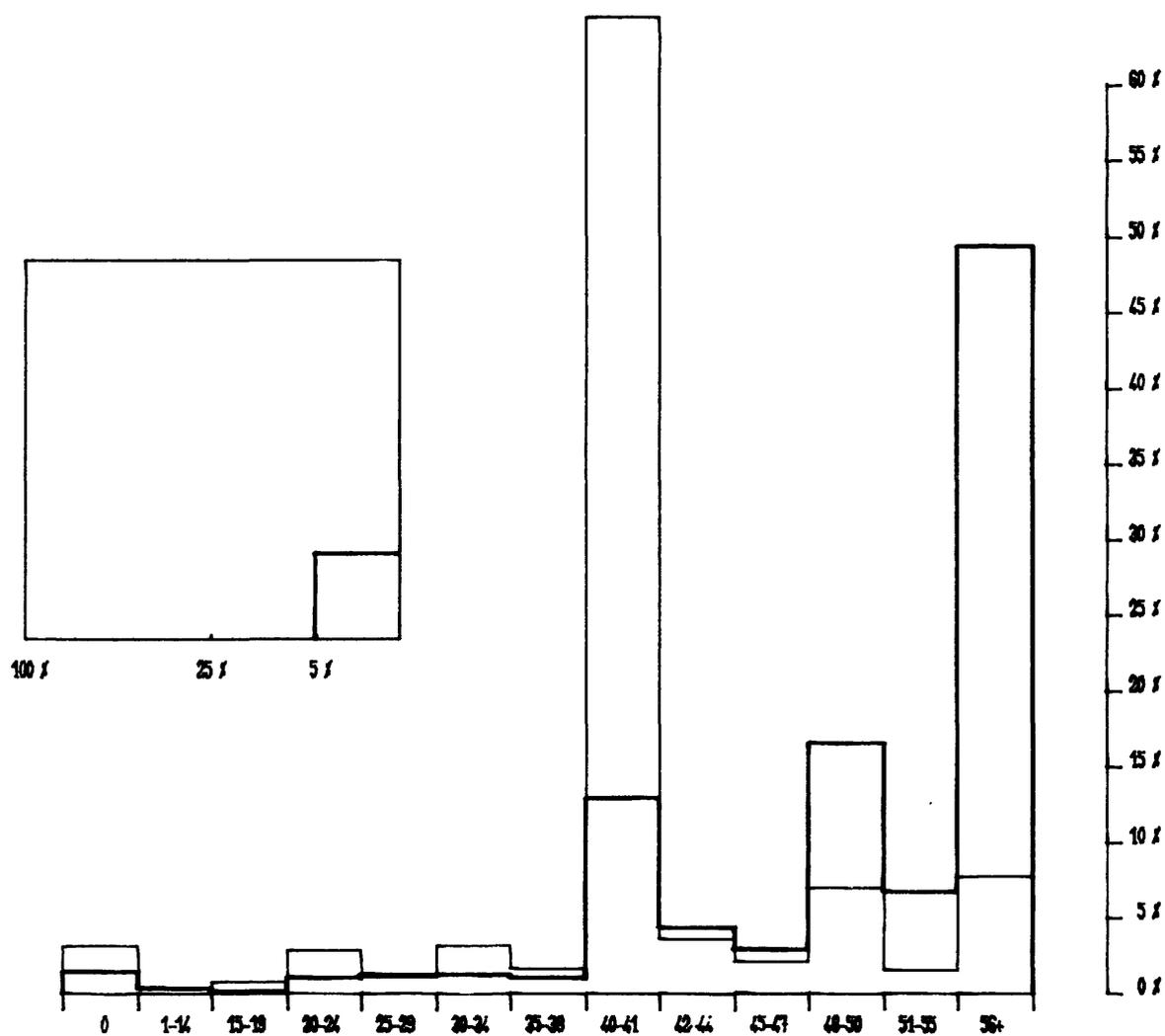
2.9.1. INDEPENDANTS HOMMES DE L'AGRICULTURE :

Ce groupe ne représente que 4 % de l'effectif. Les horaires de plus de 55 heures prédominent très nettement puisqu'ils concernent 70 % de l'effectif.



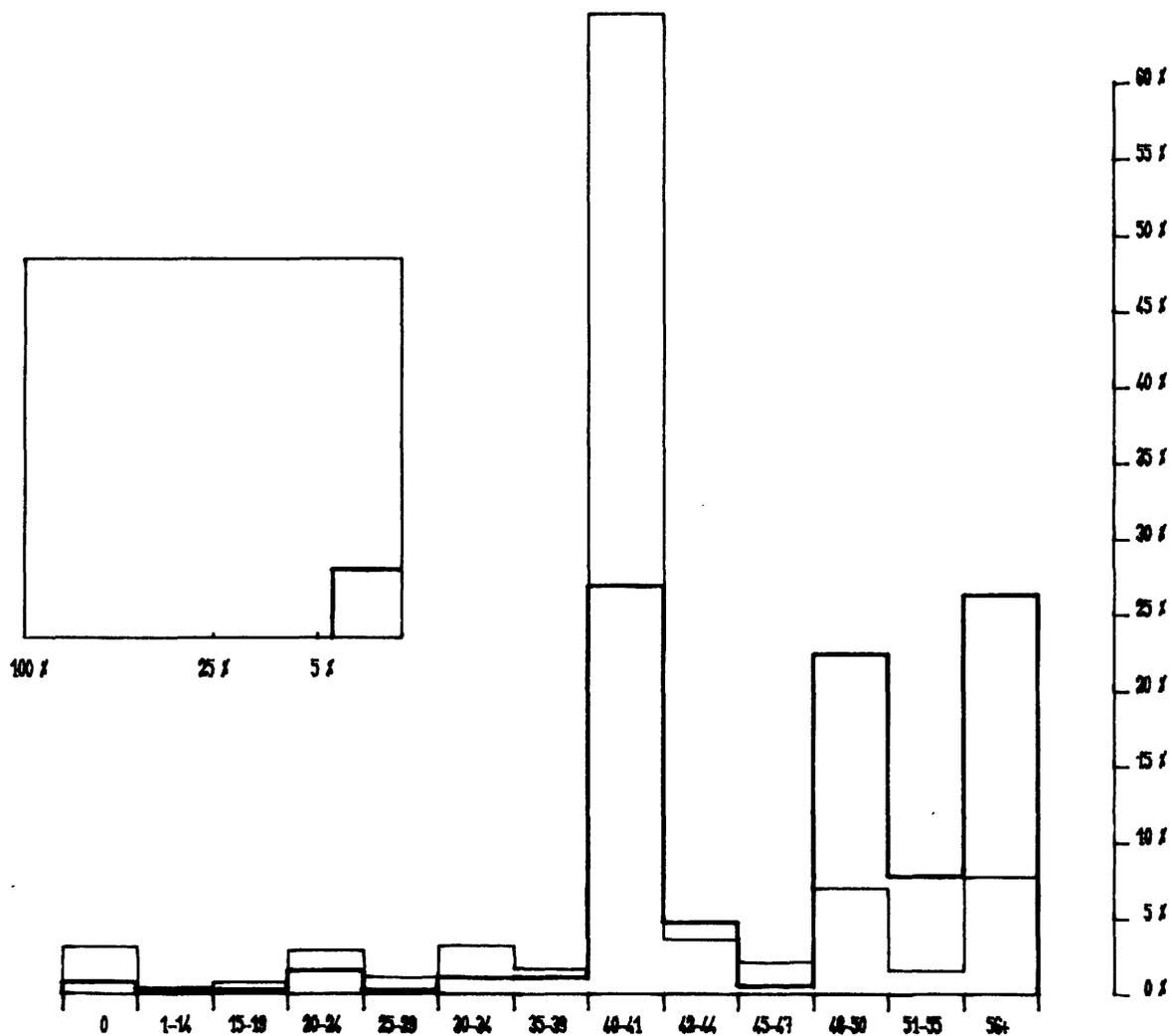
2.9.2. INDEPENDANTS DU COMMERCE :

Cette catégorie recouvre 5 % de l'effectif total. La moitié de l'effectif travaille plus de 55 heures, alors que les horaires entre 48 et 55 heures en concernent un quart et ceux entre 40 et 47 heures un cinquième.



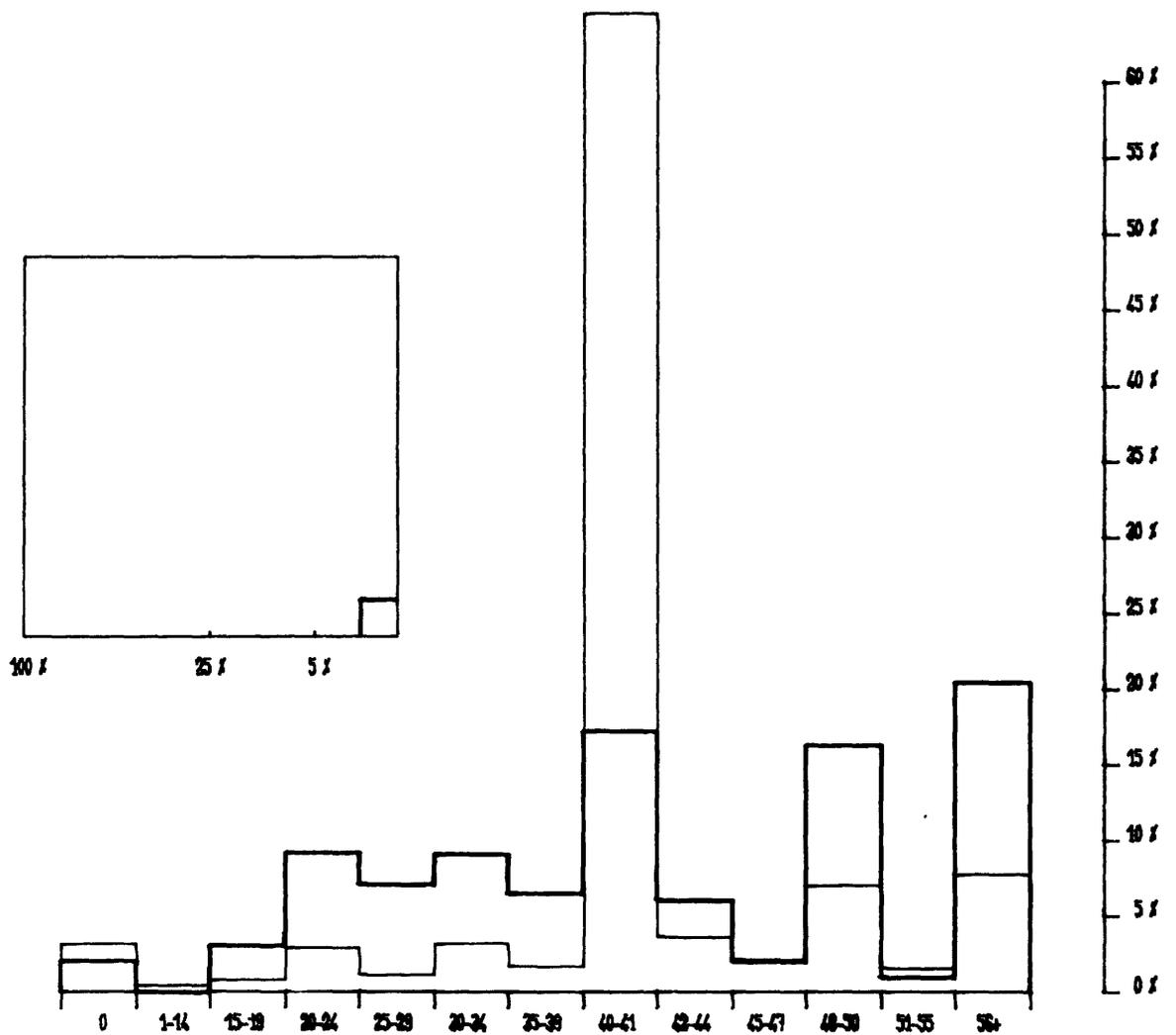
2.9.3. AUTRES INDEPENDANTS HOMMES :

Ce petit groupe qui ne concerne que 3 % de l'effectif total a des horaires très hétérogènes, chacune des trois classes horaires 40 et 41 heures, 48 et 50 heures et plus de 55 heures correspond à environ un quart de l'effectif.



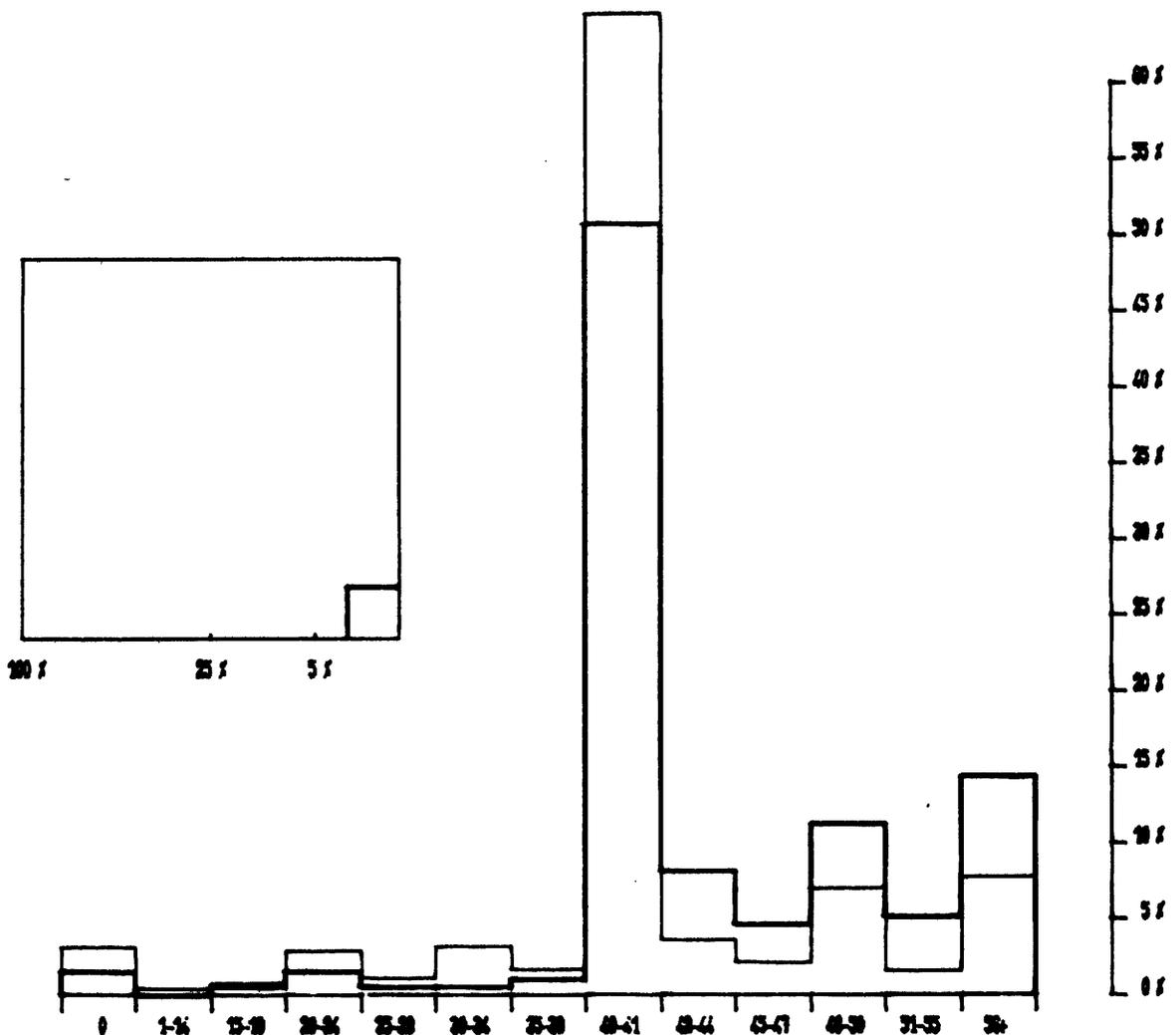
2.9.4. AUTRES INDEPENDANTS FEMMES :

Ce petit groupe ne concerne que 1 % de l'effectif. Il se partage pour les deux tiers en un groupe qui montre la même répartition horaire que les indépendants hommes et pour un tiers en un groupe qui pratique des horaires réduits.



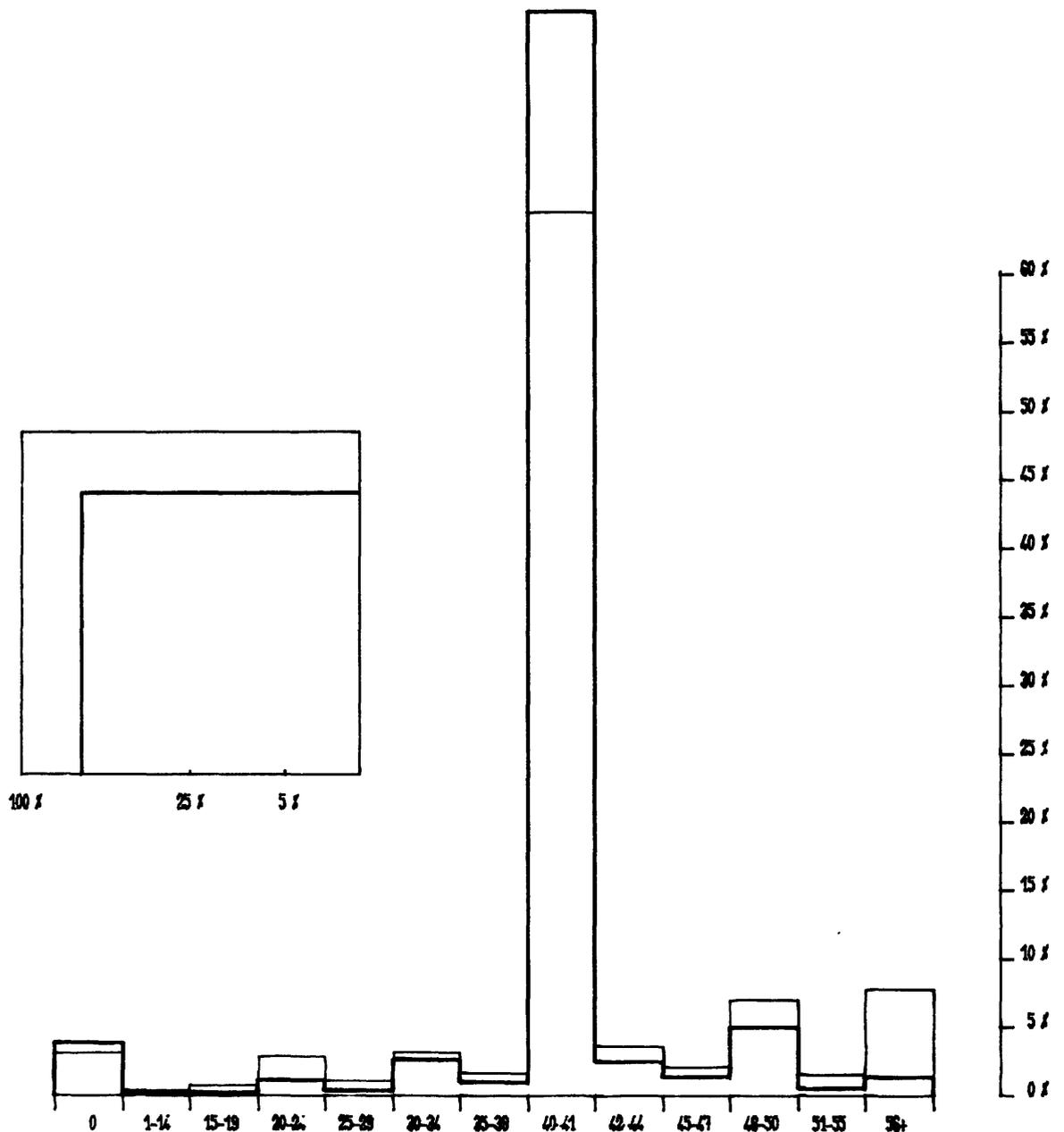
2.9.5. OUVRIERS HOMMES DE L'AGRICULTURE ET DES TRANSPORTS :

Il s'agit d'un petit groupe (2 % du total) qui se distingue de celui des autres ouvriers hommes par la beaucoup plus faible dominance de l'horaire 40 et 41 heures (50 %) alors que les horaires supérieurs sont importants : 30 % de la catégorie déclarent effectuer des horaires supérieurs ou égaux à 48 heures.



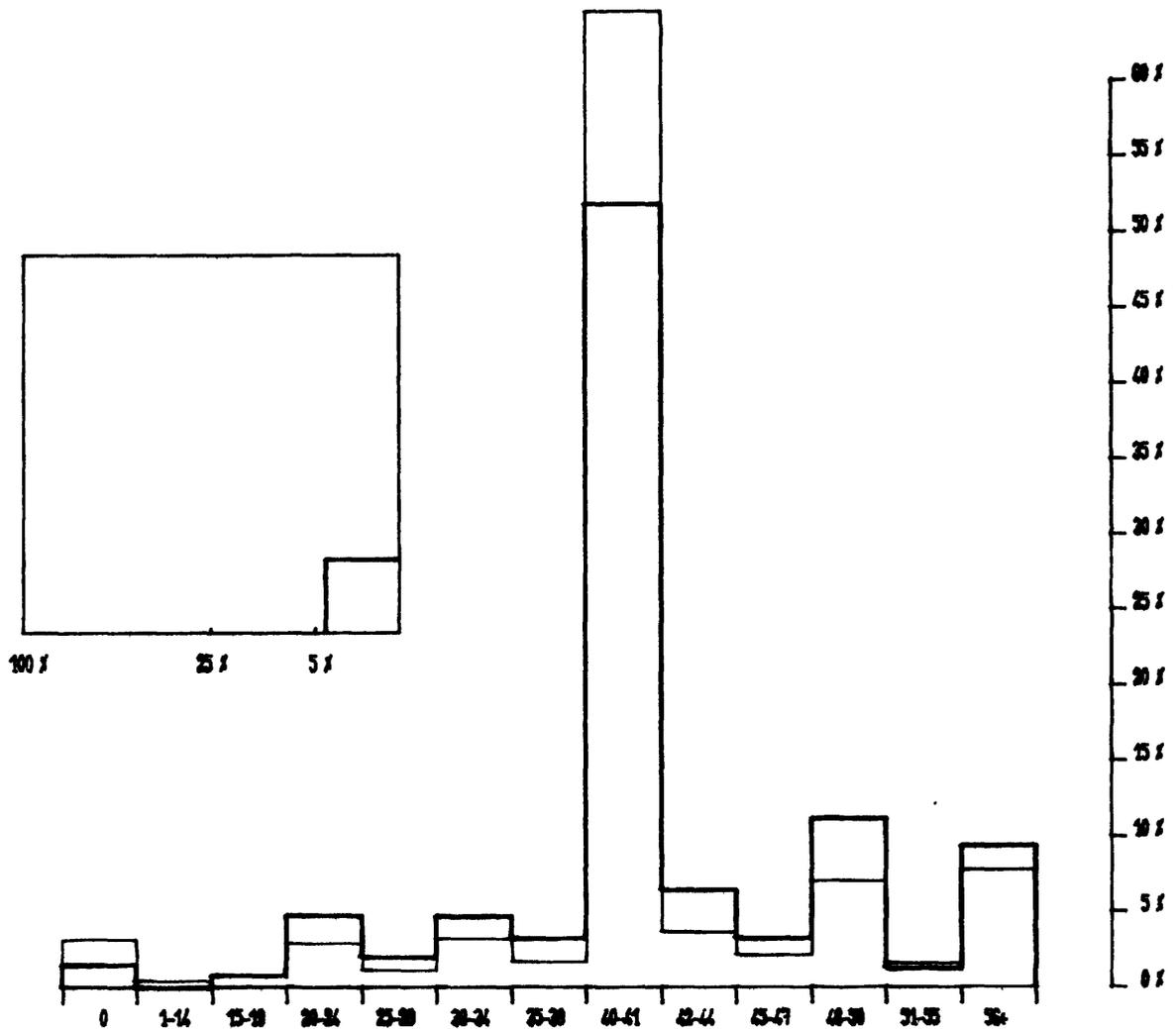
2.9.6. AUTRES OUVRIERS HOMMES, EMPLOYES HOMMES ; EMPLOYES FEMMES NON MARIEES DE L'ADMINISTRATION DU COMMERCE ET DU CREDIT :

Il s'agit ici de l'essentiel des travailleurs luxembourgeois puisque ce groupe représente les deux tiers de l'effectif total. Pour presque 80 % les personnes appartiennent à cette catégorie effectuant des horaires de 40 ou 41 heures.



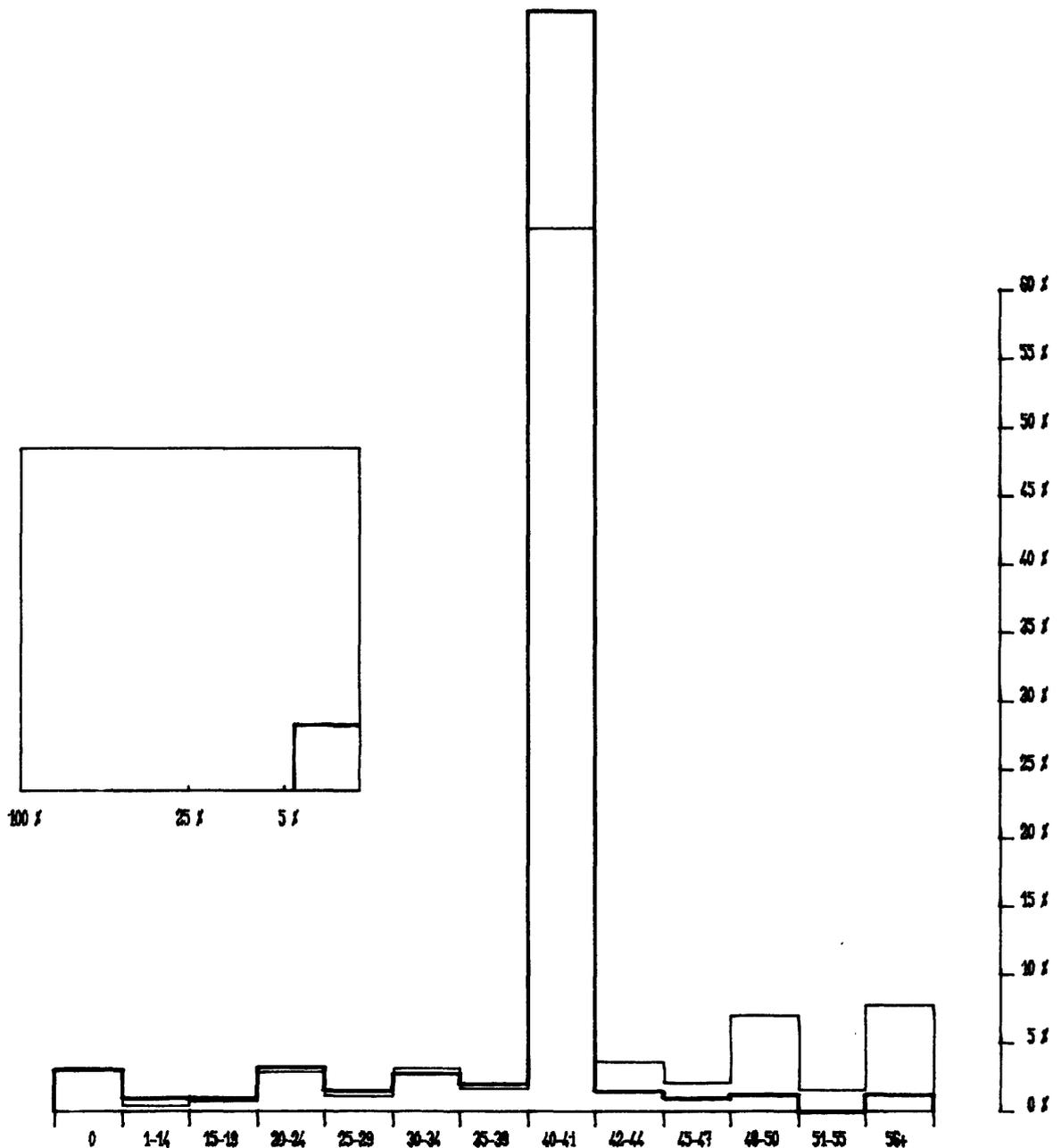
2.9.7. OUVRIERS FEMMES NON MARIEES DU COMMERCE ET DES SERVICES DIVERS :

Ce groupe concerne 4 % de l'effectif total. Il est toujours dominé par la classe horaire 40 et 41 heures qui concerne la moitié de l'effectif, mais autour de cette moyenne les horaires sont beaucoup plus dispersés qu'en moyenne nationale.



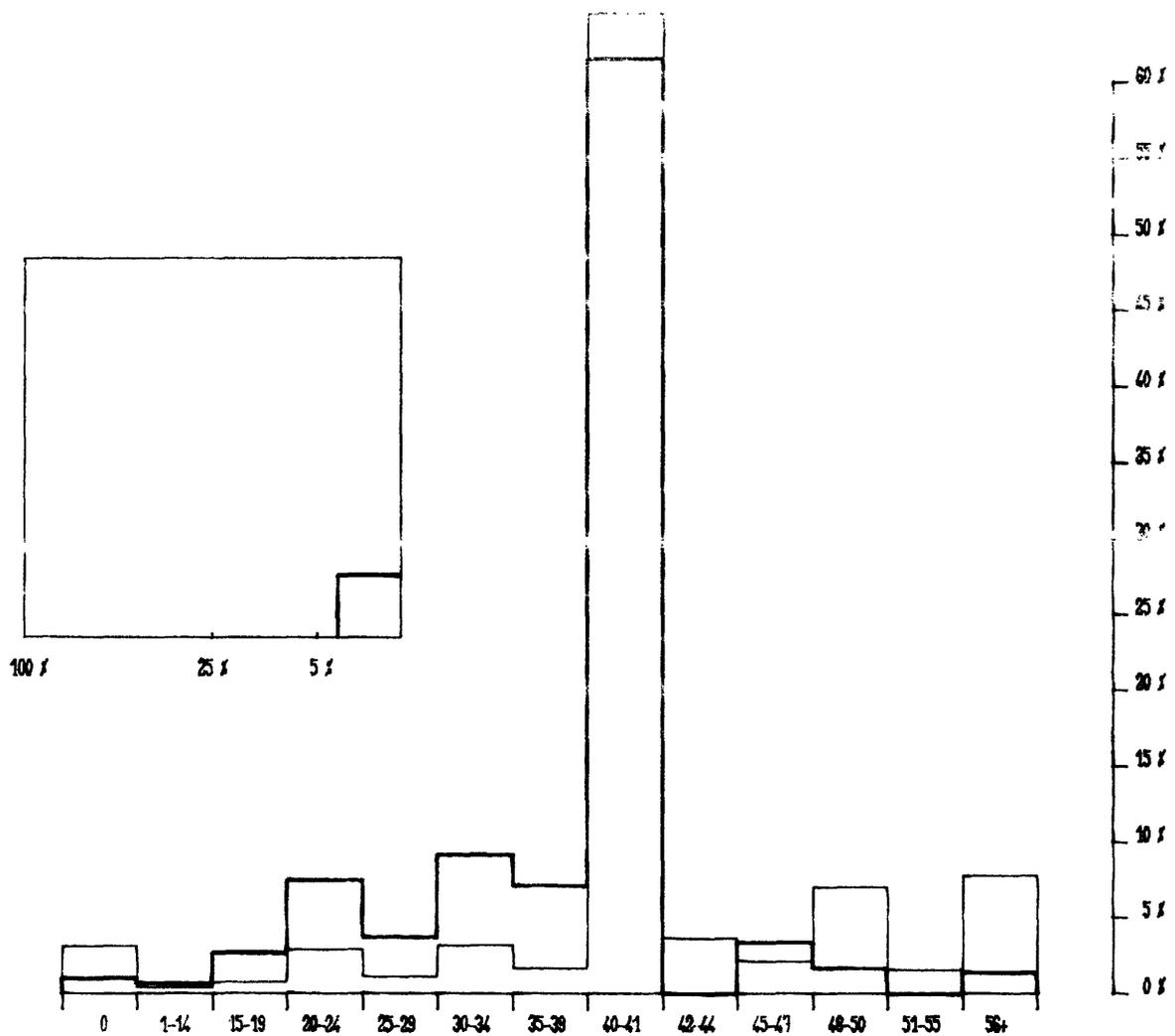
2.9.8. EMPLOYES FEMMES DE L'INDUSTRIE ; EMPLOYES FEMMES MARIEES DU CREDIT ET DE L'ADMINISTRATION :

Ce groupe ne concerne que 4 % de l'effectif total. Ces employés femmes se distinguent légèrement des employés hommes par une importance un peu plus grande des horaires inférieurs à 40 heures et un peu plus faible des horaires supérieurs à 41 heures ; la classe horaire 40 et 41 heures prédomine toujours (80 %).



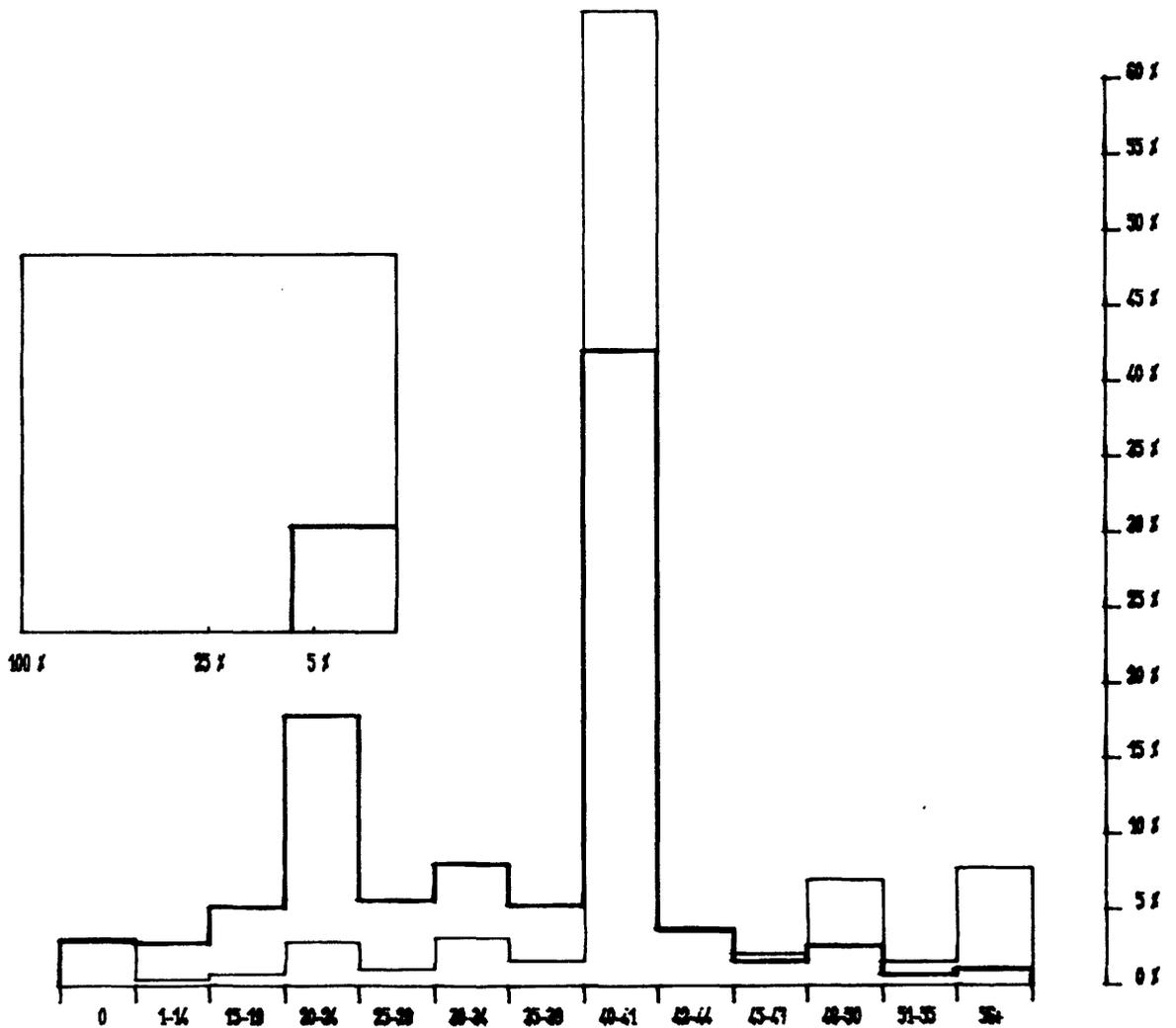
2.9.9. AUTRES SALARIES FEMMES NON MARRIEES :

Il s'agit d'un petit groupe (3 % du total). Les horaires de 40 et 41 heures ne concernent plus que 60 % de l'effectif et les horaires compris entre 20 et 39 heures un peu plus du quart.



2.9.10. AUTRES SALARIES FEMMES MARIEES :

Cette catégorie représente 8 % de l'effectif total. Les horaires de 40 et 41 heures ne concernent plus que 40 % de l'effectif. Près de la moitié de l'effectif travaille moins de 40 heures, dont près de 20 % à mi-temps.



2.10. PAYS-BAS

Les Pays-Bas appartiennent au groupe des pays où l'on constate des horaires relativement dispersés, puisque les horaires de 40 et 41 heures ne concernent qu'un peu plus de 40 % de la population, les horaires inférieurs au quart de la population et les horaires supérieurs près d'un tiers.

On a regroupé les travailleurs néerlandais en dix catégories.

MURAIRES CEE PAYS - BAS 1975

ANSCISSE : FACTEUR 1 ORDCANCE : FACTEUR 2

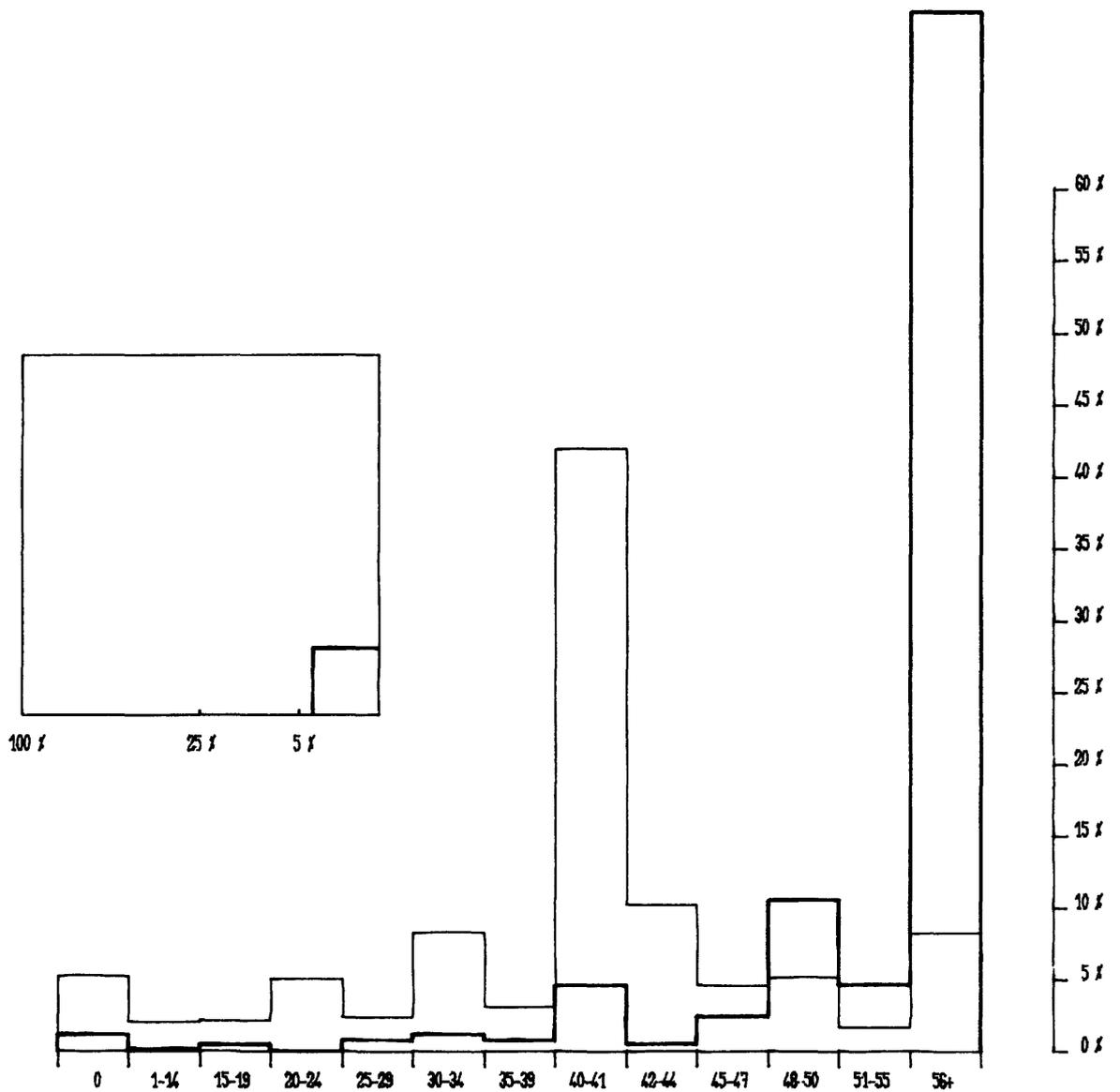
	-0.663	-0.064	0.535	1.134	1.733	2.332
.320	OMIE					
.200						
.240						
.200						
.159						
.119	1014					
.079						
.039						
.998						
.958	OMCRIMIT					
.918	OMSLO.09					
.878						
.837	IMSE					
.797						
.757						
.717						
.676						
.636	OMIE					
.596		UCAU				
.556						
.516						
.475						
.435						
.394	FMSE					
.354						
.314	FMPT					
.274	OMAD					
.233			IMTR			
.193	OCLEOMCO					
.153						
.113	1519					
.072	IMCR					
.032		IMAG				
.992						
.952						
.911	OMIT 2529					
.871			ICTR			
.831	CPIC					
.791	CPIC2024IMP					
.750	IMAG					
.710						
.670	EMIT	OMAG				
.630	OMTR					
.589						
.549		ICSE		ICAG		
.509						
.469	CCLEOCAD					
.429	LPAD					
.388						
.348				IMSE		IHAG
.307						
.267						
.227	ECSE3539	EHSE		IMCO		56PL
.187	0000		ICCO			
.146	ICCR			IHCR		IHCO
.106	ECBT3074					
.066						
.026	OCIM	ICEE		IHIE		IHM
.086	ECAG			IMBT		IHTR
.046	OCITOCOMCR		OMAG	5155INIT		
.006	OCREHTEHCR		4850			
.135	OHITOHADHSEHIMENHTICIMPHR					
.176	4041					
.216	OHBT					
.256						
.296	ECCE	OMHICCR	EMAG			
.337			4547			
.377						
.417	ICIT	IMTR				
.457		4244	EHCO			
.498						

INT9 SUPERSEES :

(IMBT)	(IMCR,EMCR)	(IMCR,IMTR)	(OMIT,EMCR)	(OMIE,EMIM)	(OCIE,FMEE)	(0000,OLSE)	(OCPT,ECTR)	(ICFF,ICIE)	(ICEE,ICAD)
(ICCR)	(ICLE,IMC)	(IC,IMIE)	(ICIT,IMPT)	(ICFE,IMAD)	(ICCE,IMFE)	(ICCF,IMAD)	(ICFL,IM)	(FCAG,ECIE)	(ECAG,ECIM)
(ICBT)	(OCIT,ICIT)	(ICCC,ICCO)	(OCIT,ECAL)	(OMAD,EMFE)	(OMSE,IMIE)	(OMSE,EMAD)	(4041,OCIE)	(4041,OCIM)	(ICCR,CHCO)

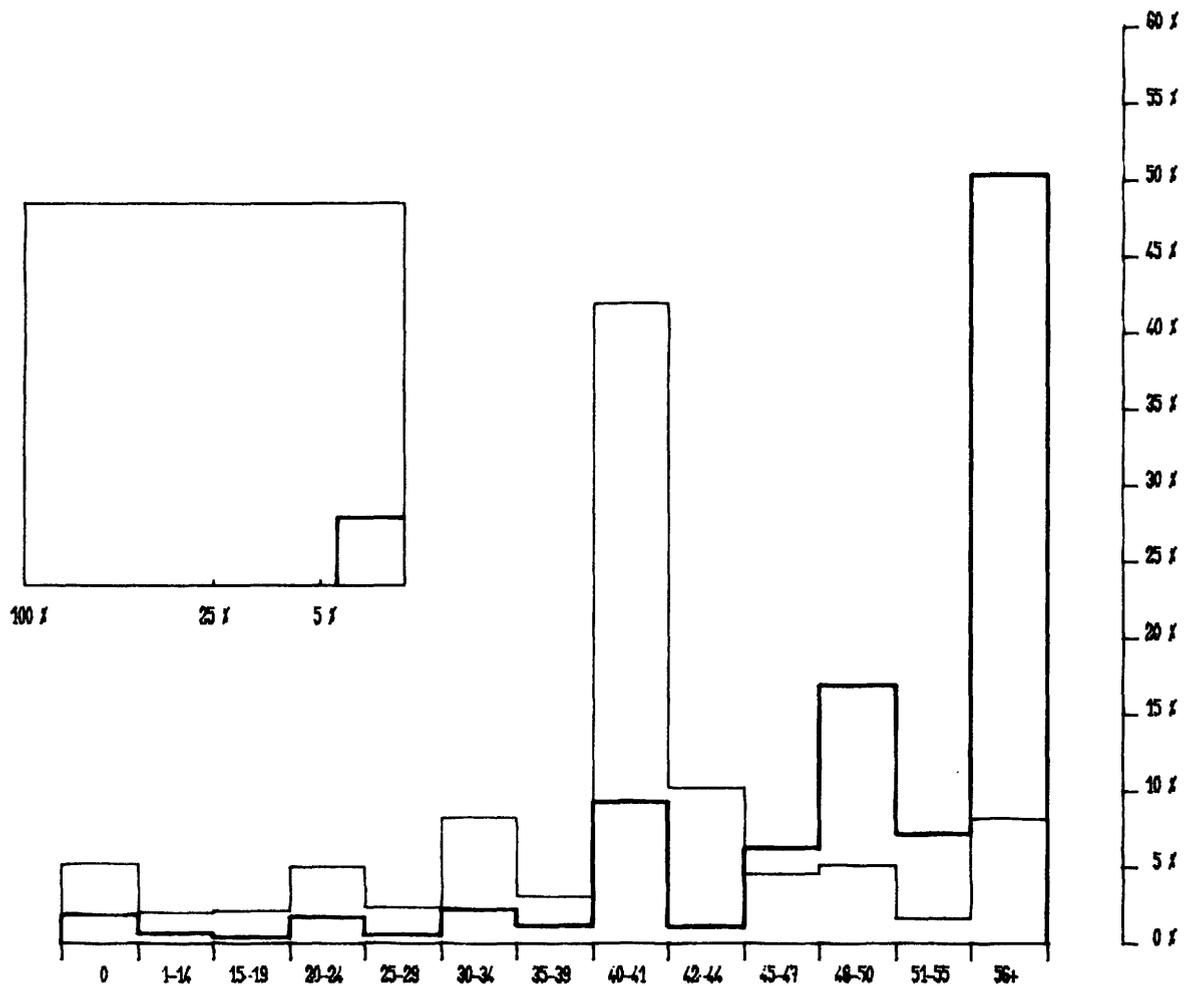
2.10.1. INDEPENDANTS HOMMES DE L'AGRICULTURE :

Dans ce groupe qui représente 3 % de l'effectif total, les horaires de 56 heures et plus dominent largement ; ils concernent plus de 70 % de l'effectif.



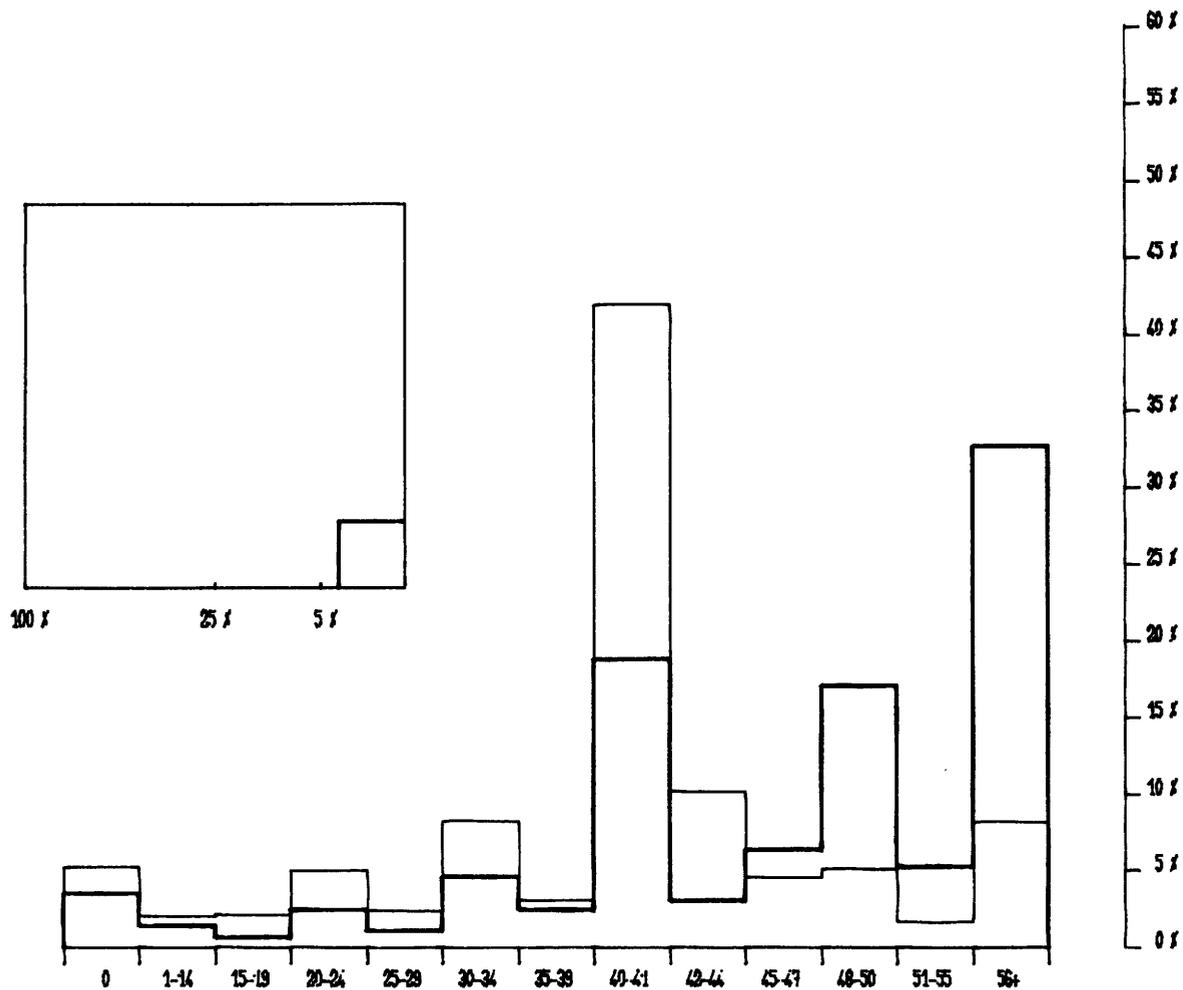
2.10.2. INDEPENDANTS HOMMES DU COMMERCE :

Ce groupe représente 3 % de l'effectif total. Les horaires supérieurs à 55 heures concernent la moitié de l'effectif, et les horaires compris entre 45 et 55 heures sont le fait de 30 % des personnes.



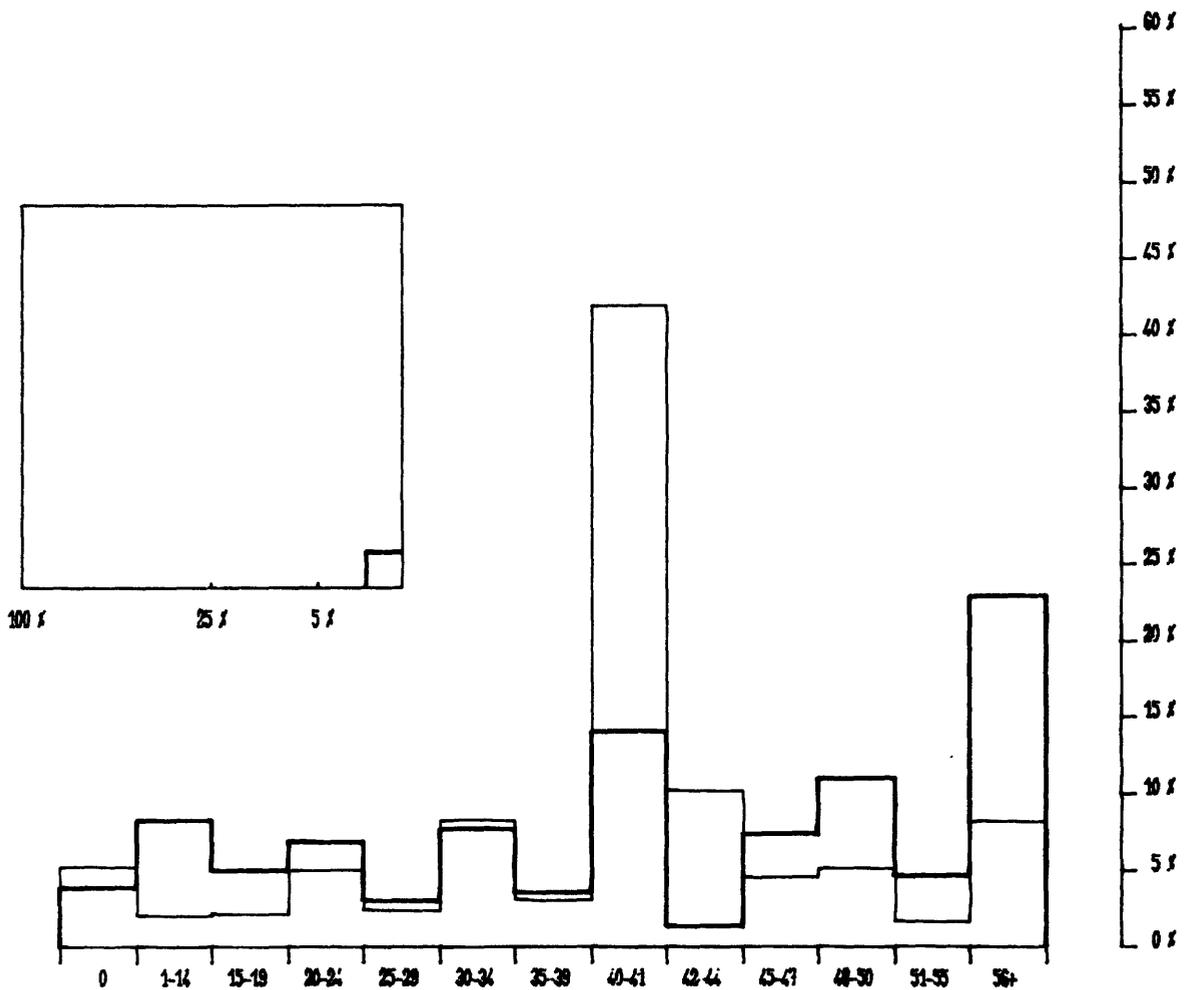
2.10.3. AUTRES INDEPENDANTS HOMMES :

Ce groupe représente 3 % de l'effectif. Des horaires supérieurs à 55 heures sont effectués par le tiers de l'effectif. Un cinquième effectue 40 ou 41 heures, le reste de ce groupe effectuant des horaires compris entre 42 et 55 heures.



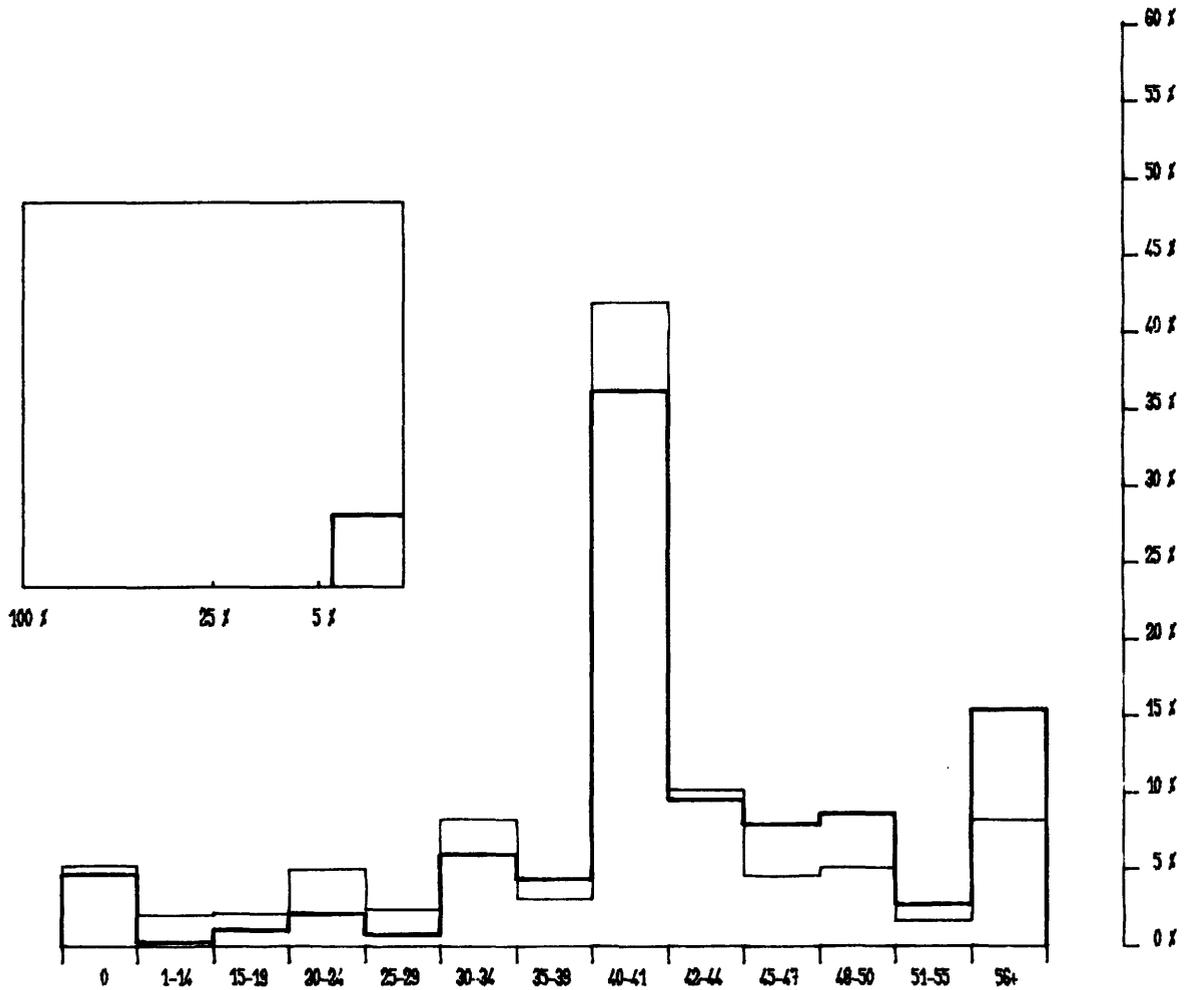
2.10.4. INDEPENDANTS FEMMES :

Ce petit groupe ne concerne que 1 % de l'effectif. Près du quart effectue des horaires supérieurs à 55 heures, mais le reste de l'effectif est très dispersé et on constate en particulier qu'un cinquième effectue des horaires compris entre 1 heure et 29 heures.



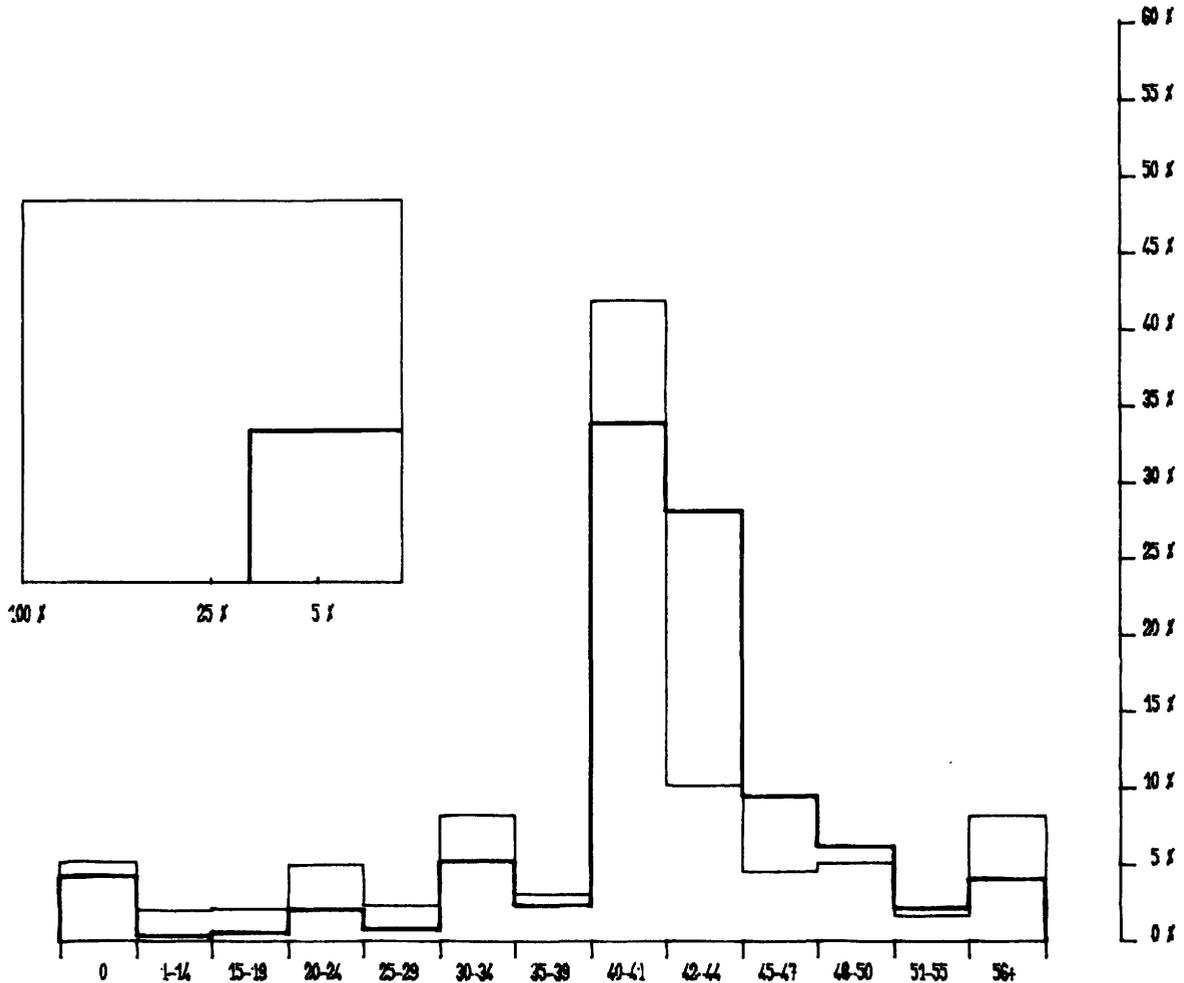
2.10.5. OUVRIERS HOMMES DE L'AGRICULTURE ET DES TRANSPORTS :

Il s'agit d'un petit groupe (4 % de l'effectif) mais c'est le seul groupe salarié où les horaires supérieurs à 55 heures sont importants. Les horaires compris entre 45 et 50 heures sont aussi le fait d'un sixième de l'effectif.



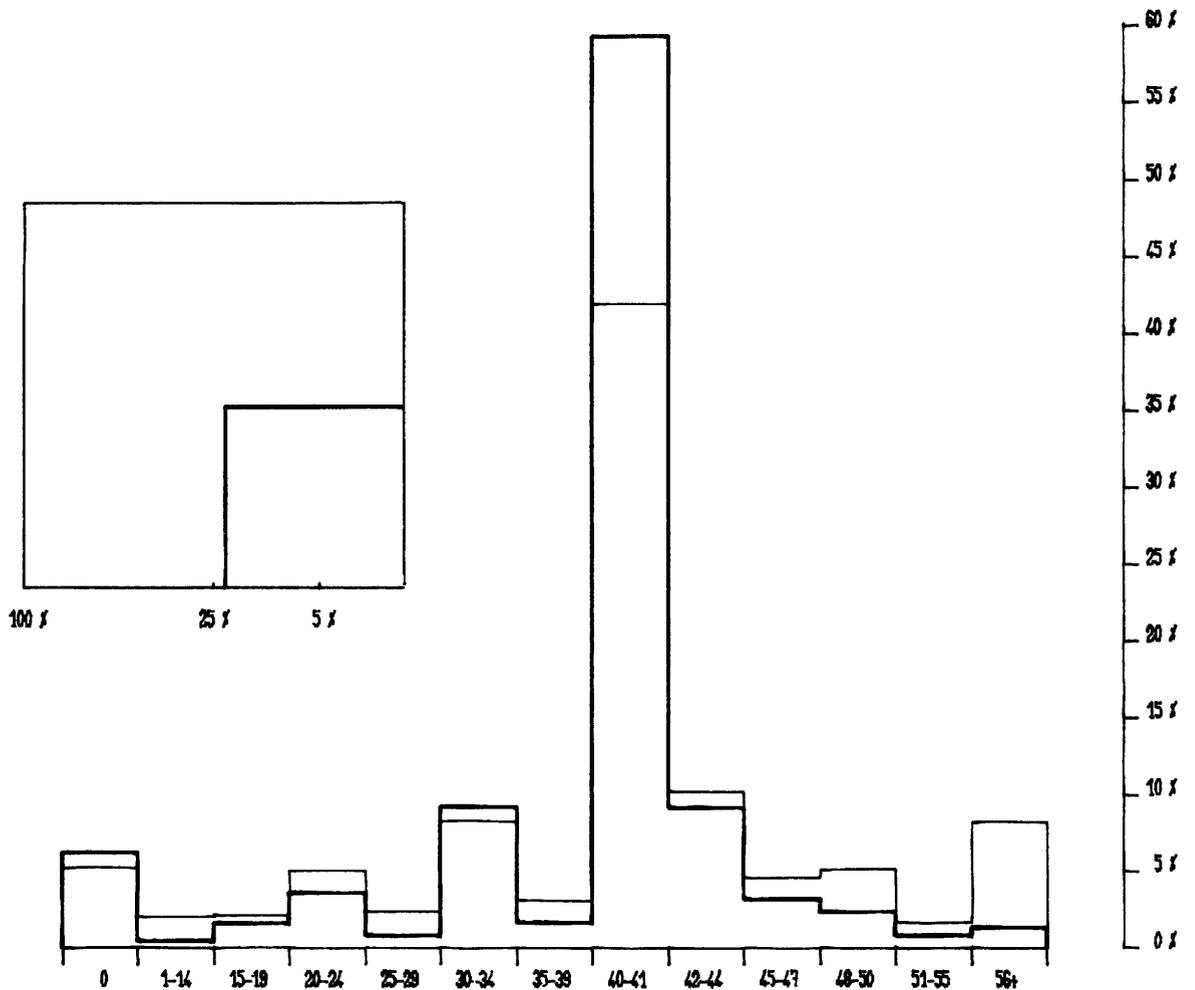
2.10.6. SALARIES HOMMES DU COMMERCE, EMPLOYES HOMMES DES TRANSPORTS :

Ce groupe représente un sixième de l'effectif. Il se caractérise par l'importance des horaires légèrement supérieurs à la moyenne nationale ; ainsi alors que les horaires 40/41 heures constituent un tiers de ce groupe, plus du quart effectue des horaires entre 42 et 44 heures et environ le dixième des horaires entre 48 et 50 heures.



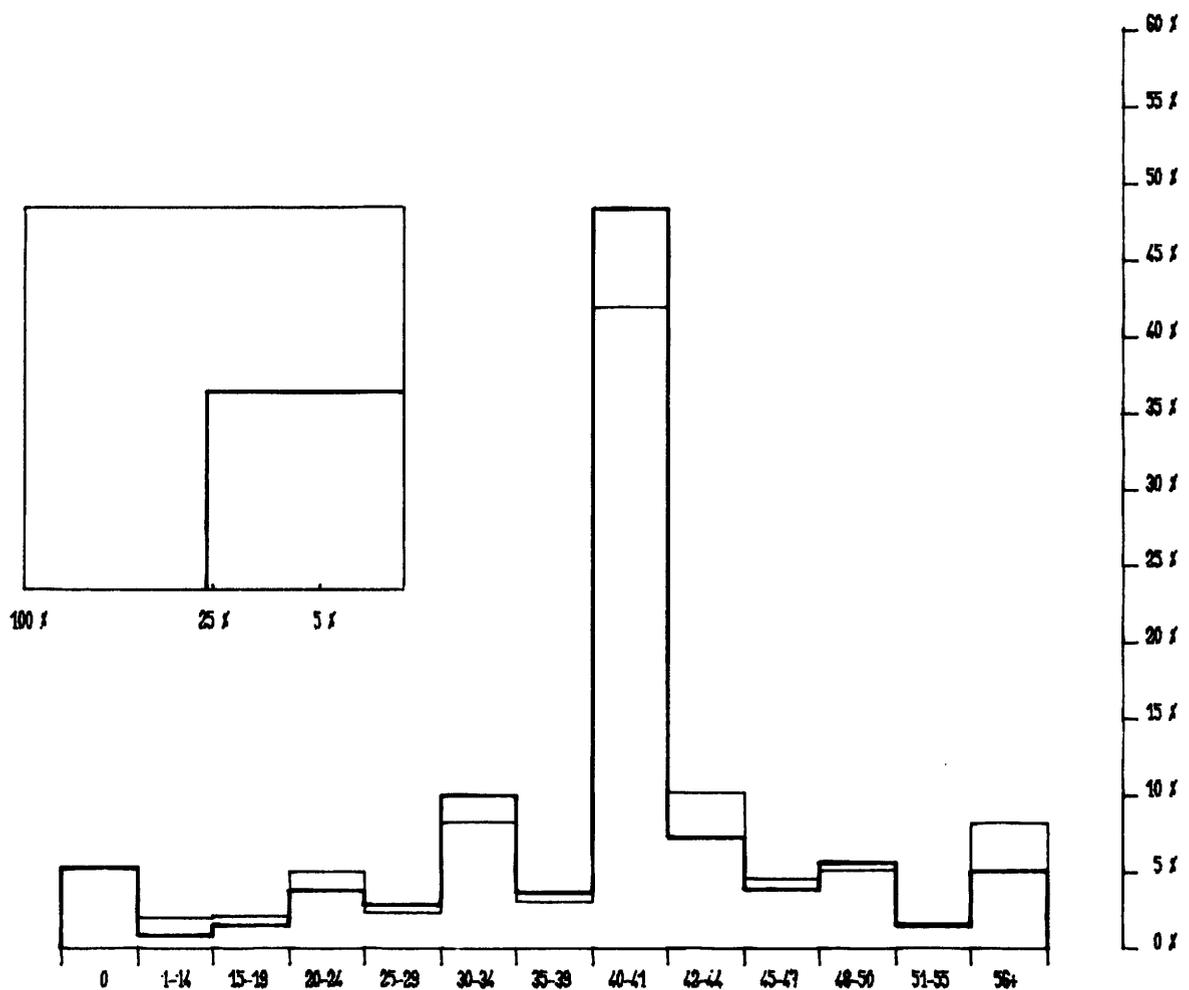
2.10.7. AUTRES OUVRIERS HOMMES :

Dans ce groupe qui représente 22 % du total, les horaires de 40 et 41 heures dominent très largement (60 %). Les horaires supérieurs, sauf 10 % dans le groupe d'horaires de 42 à 44 heures, sont rares. Par contre l'absentéisme semble important et les horaires compris entre 30 et 34 heures concernent eux aussi 10 % de l'effectif.



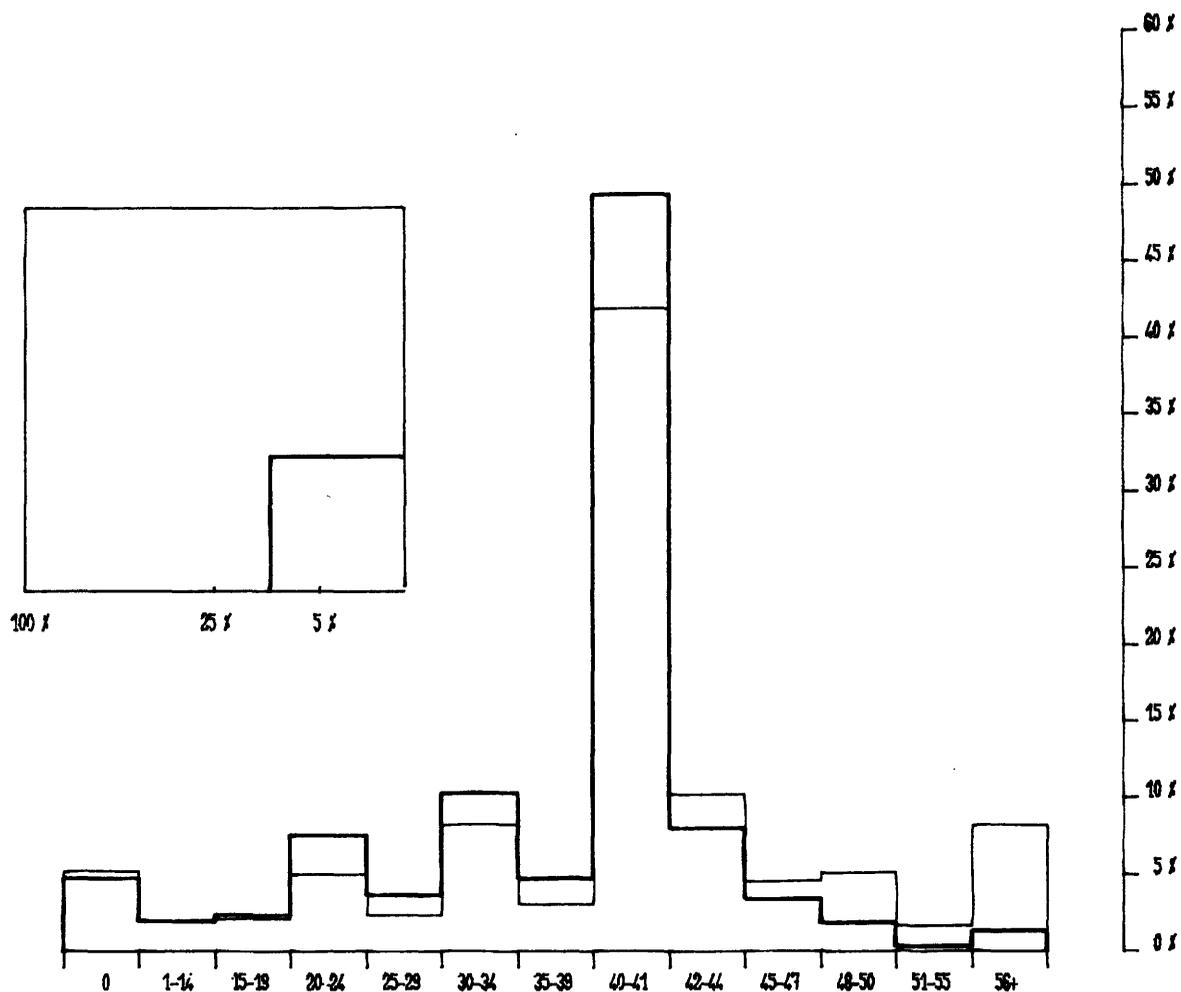
2.10.8. AUTRES EMPLOYES HOMMES :

Il s'agit d'un groupe important avec plus du quart de l'effectif. Il se distingue du groupe précédent par une importance un peu plus grande des horaires supérieurs ou égaux à 45 heures.



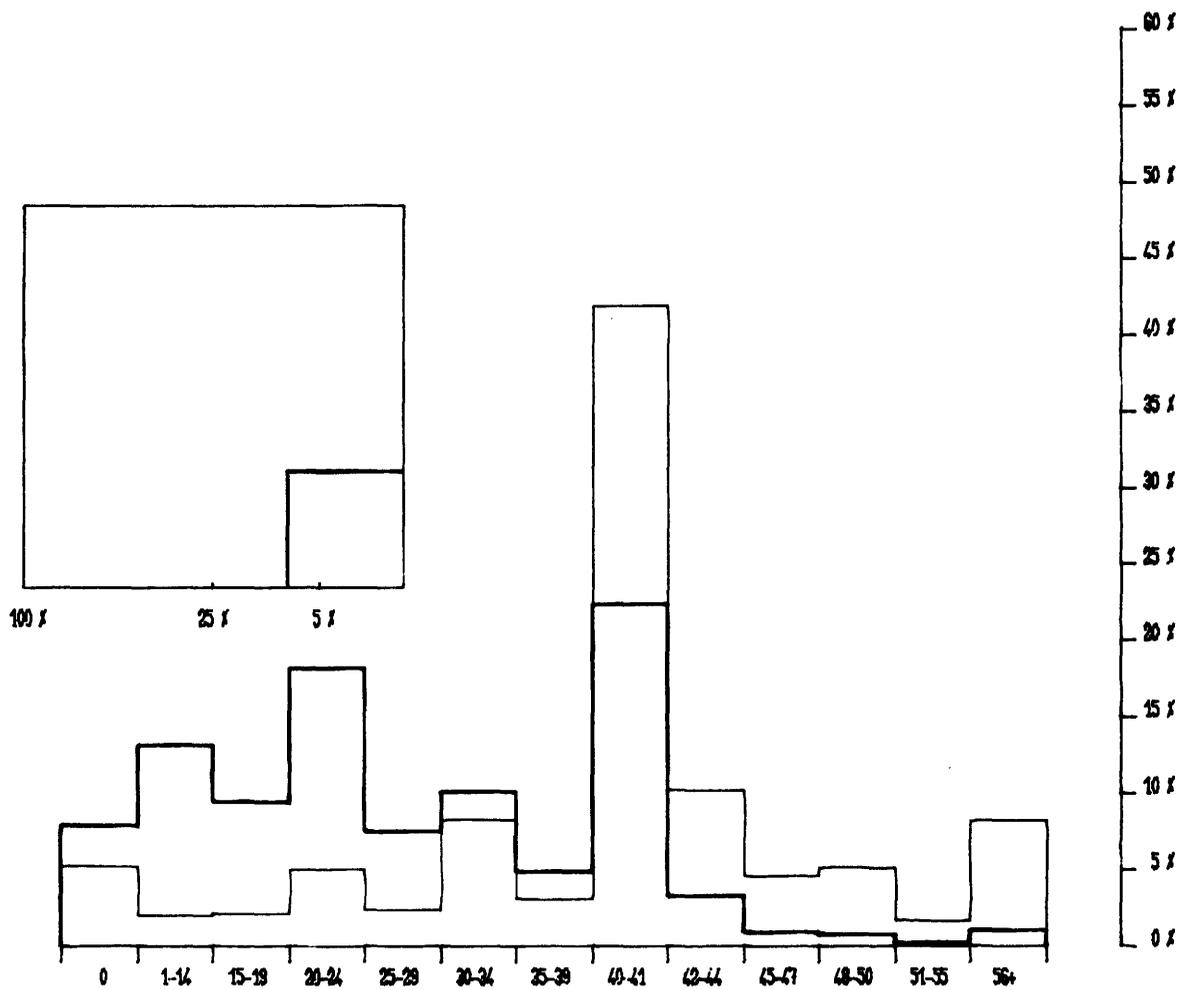
2.10.9. SALARIES FEMMES NON MARIEES :

Ce groupe représente un huitième du total. Il se différencie des groupes hommes essentiellement par une légèrement plus grande importance des horaires compris entre 1 heure et 29 heures.



2.10.10. SALARIES FEMMES MARIEES :

Ce groupe recouvre un peu moins de 10 % de l'effectif. Les horaires faibles sont très importants, par exemple 40 % de cet effectif travaille entre 1 heure et 24 heures.



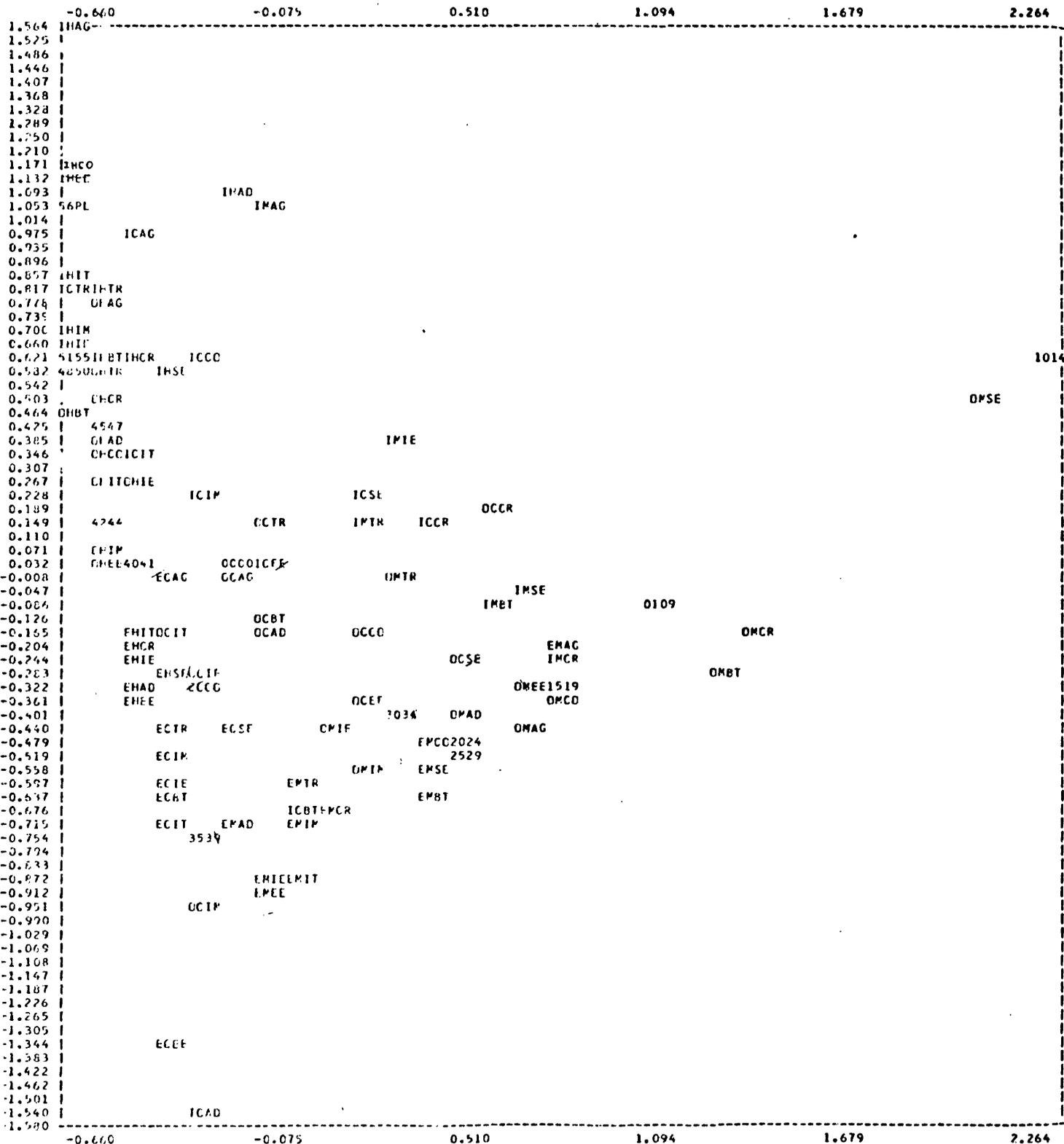
2.11. ROYAUME-UNI

La distribution moyenne britannique se caractérise par une faible importance des horaires élevés, mais surtout par une assez grande fréquence des horaires 35 à 39 heures et 1 à 24 heures, les horaires «normaux» de 40 et 41 heures ne correspondent qu'à 30 % de l'effectif.

Les groupes ont été rassemblés en douze catégories.

MIRAIRE CEE ROYAUME UNI 1975

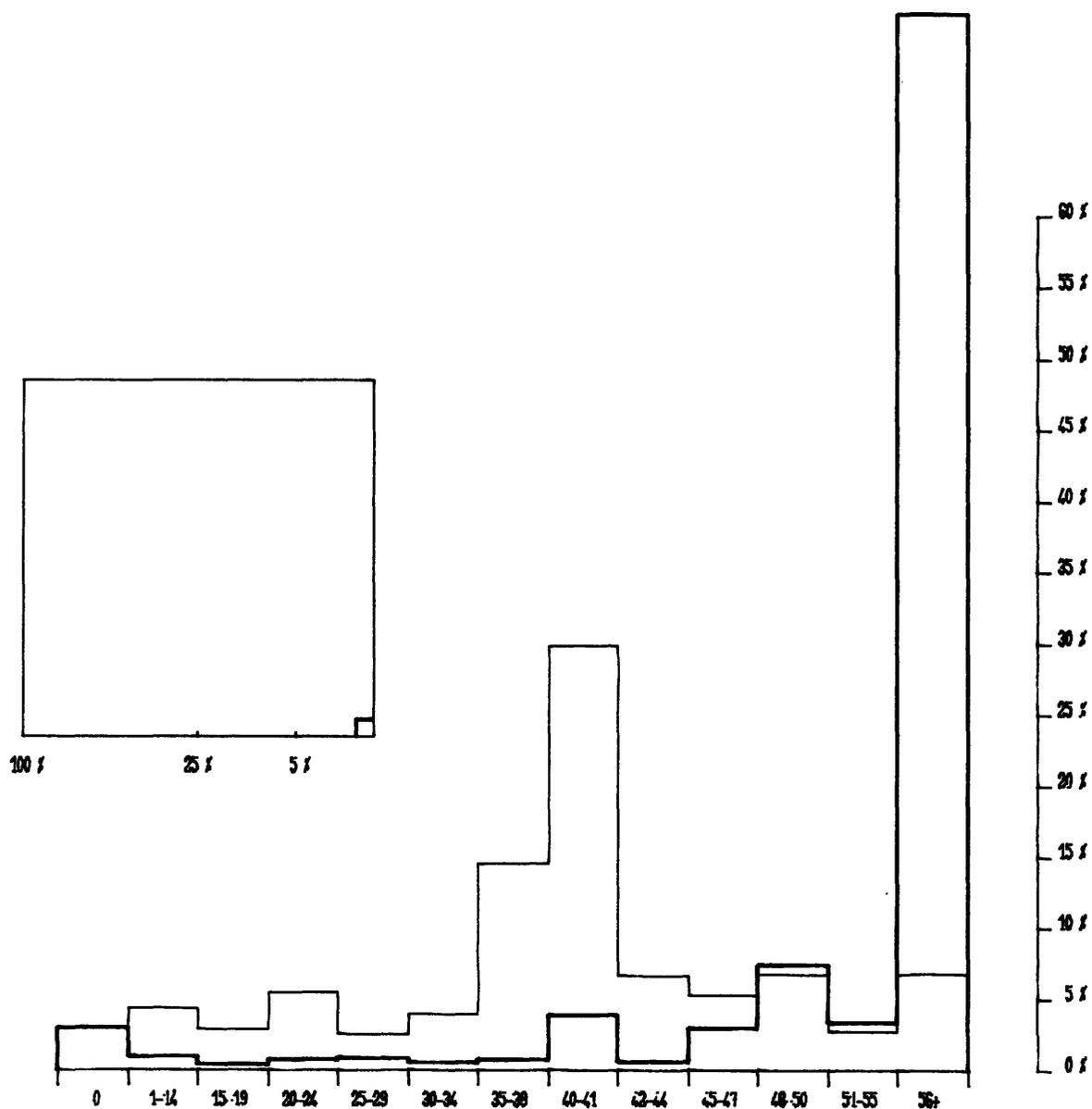
ABSCISSE : FACTEUR 1 ORIGINE : FACTEUR 2



POINTS SUPERPOSES :
 (IMCO, IMAG) (IHIT, IMAG) (ICCO, IMCC) (CFAD, FMCI) (GHIT, OHIM) (OHIE, OMSE) (OHIT, EMTR) (EMIP, EMBT) (ICEF, ICIL) (ICEE, IMEE)
 (EE, IMAD) (ICCE, *) (CCTR, IMIP) (OCCO, IMTI) (GMIE, OMT) (ECIM, ICCR) (ECIE, FCAD)

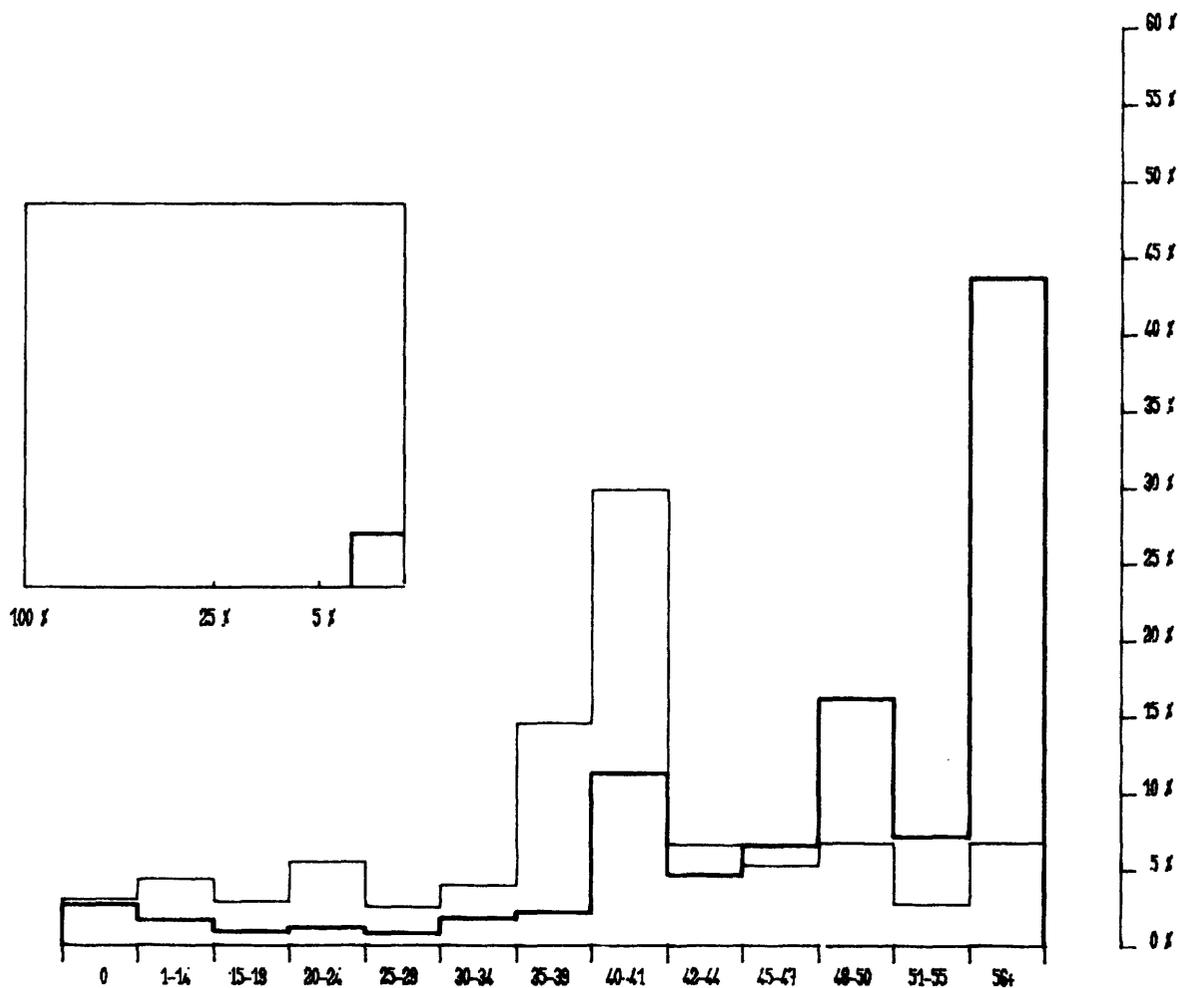
2.11.1. INDEPENDANTS HOMMES DE L'AGRICULTURE :

Ils ne représentent qu'un quart de centième de l'effectif, mais plus des trois quarts ont travaillé plus de 55 heures.



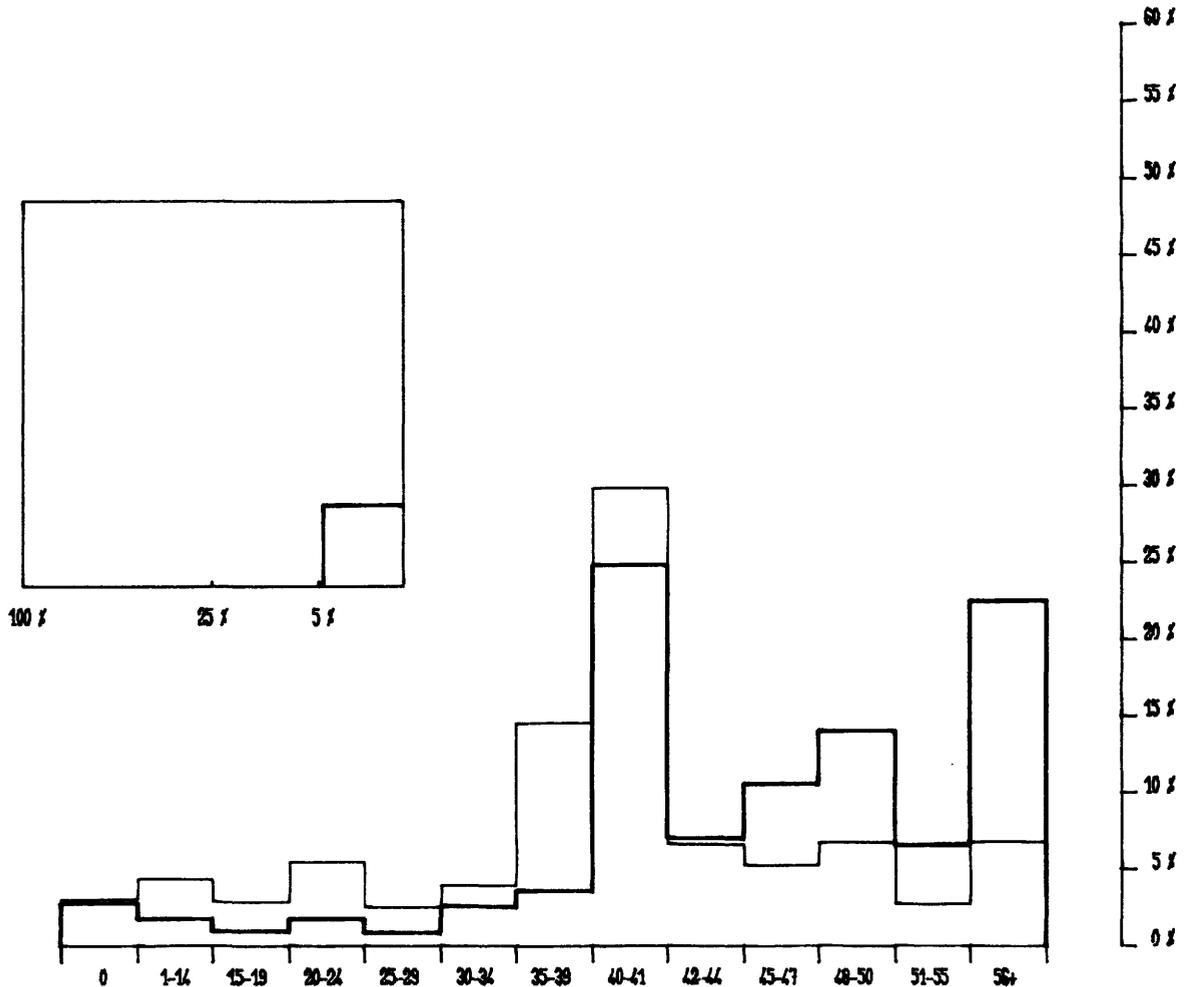
2.11.2. INDEPENDANTS HOMMES DU COMMERCE :

Ce groupe représente environ 2 % de l'échantillon. Les horaires de plus de 55 heures représentent plus de 40 % et autant les horaires de 40 heures à 50 heures. Les horaires faibles sont inexistantes.



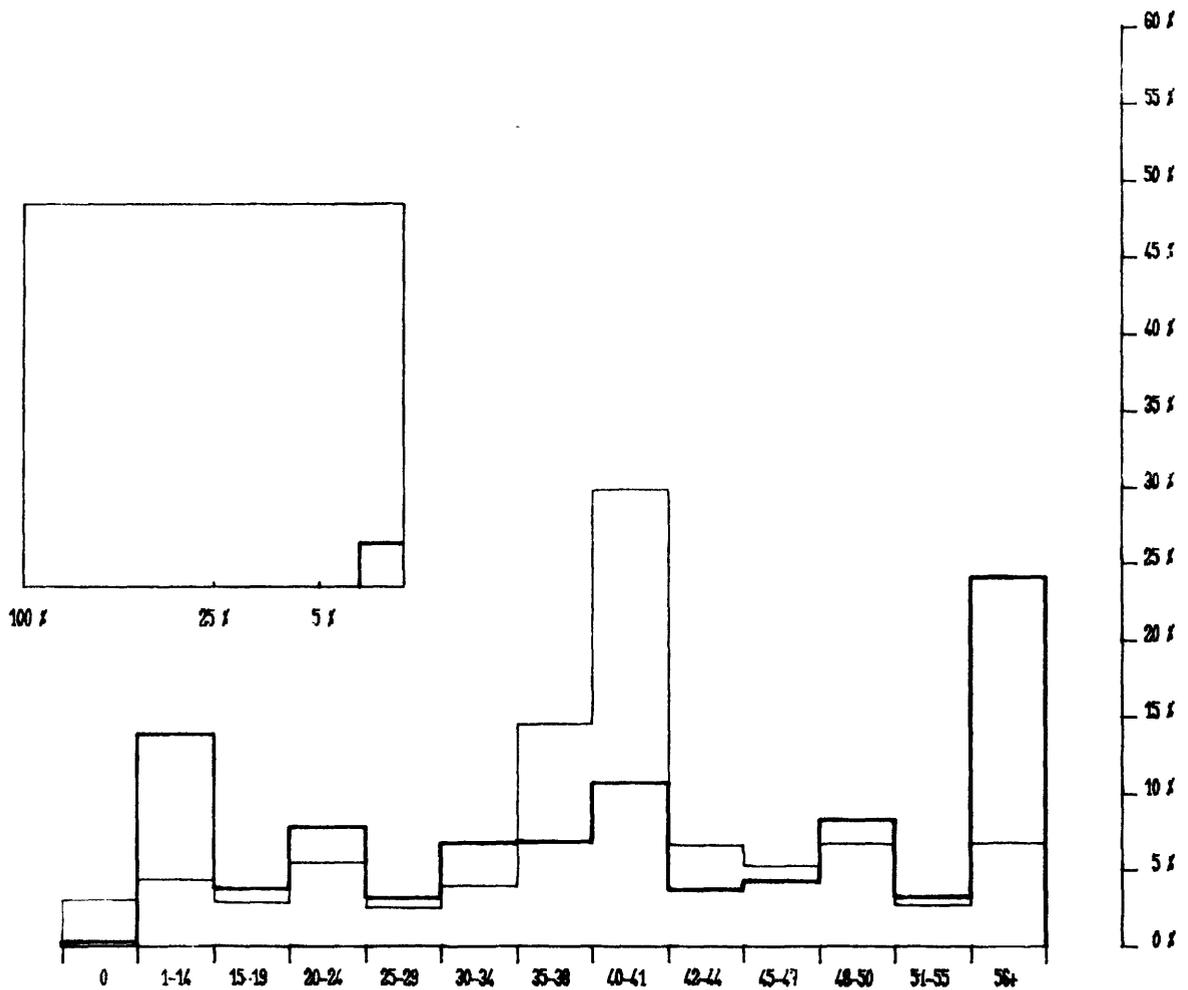
2.11.3. AUTRES INDEPENDANTS HOMMES ET OUVRIERS HOMMES DE L'AGRICULTURE :

Pour 4 % de l'effectif, on constate une distribution plurimodale avec en particulier un quart de l'effectif déclarant des horaires de 40 et 41 heures, un autre quart des horaires de 45 à 50 heures, et un troisième quart des horaires de plus de 55 heures.



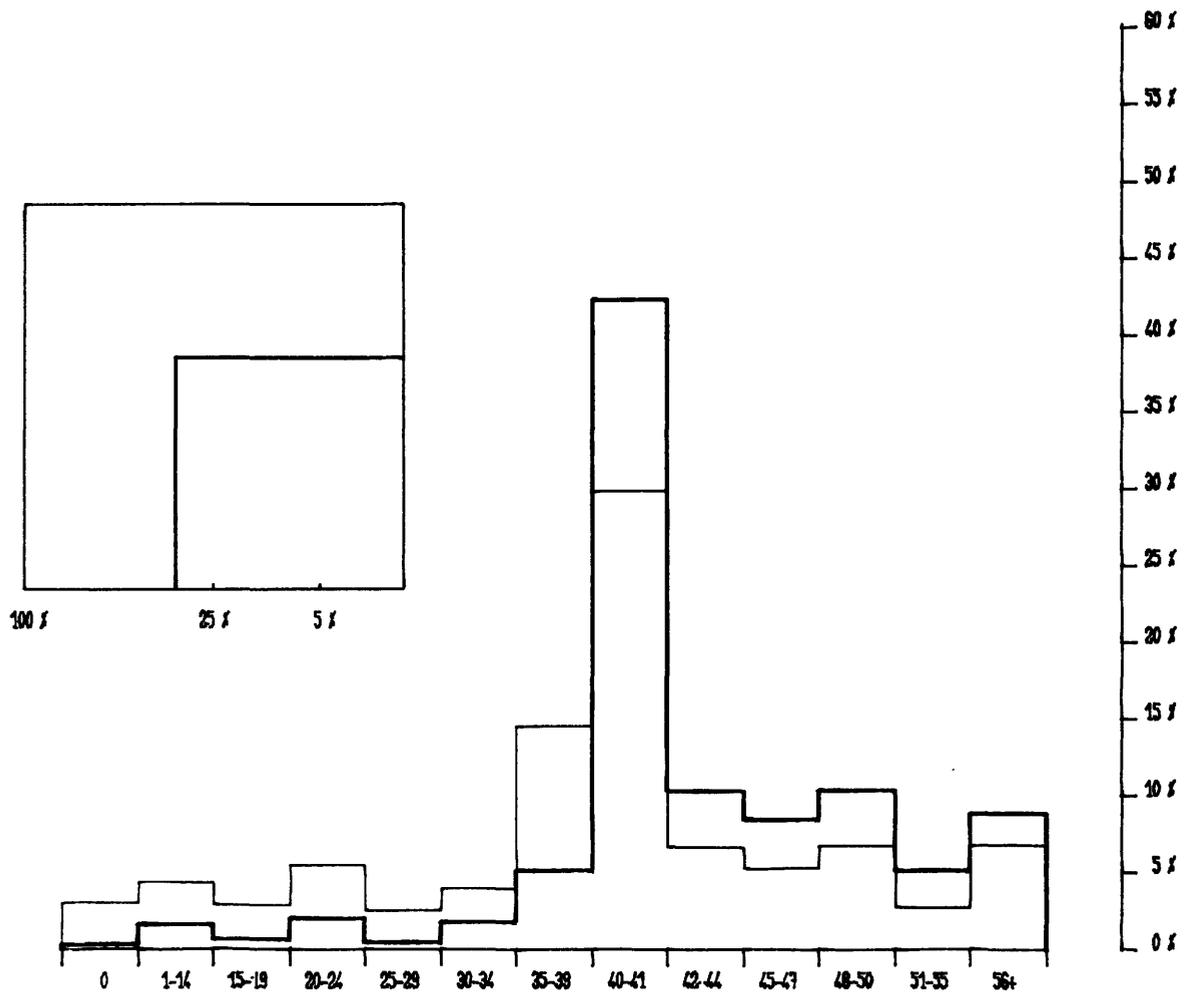
2.11.4. INDEPENDANTS FEMMES :

Ce groupe qui ne concerne que 2 % de l'effectif a des horaires très répartis. Si les horaires de plus de 55 heures concernent le quart de ces personnes, on constate des fréquences importantes dans les tranches inférieures à 35 heures.



2.11.5. OUVRIERS HOMMES (SAUF ENERGIE ET EAU), EMPLOYES HOMMES DU COMMERCE ET DES TRANSPORTS :

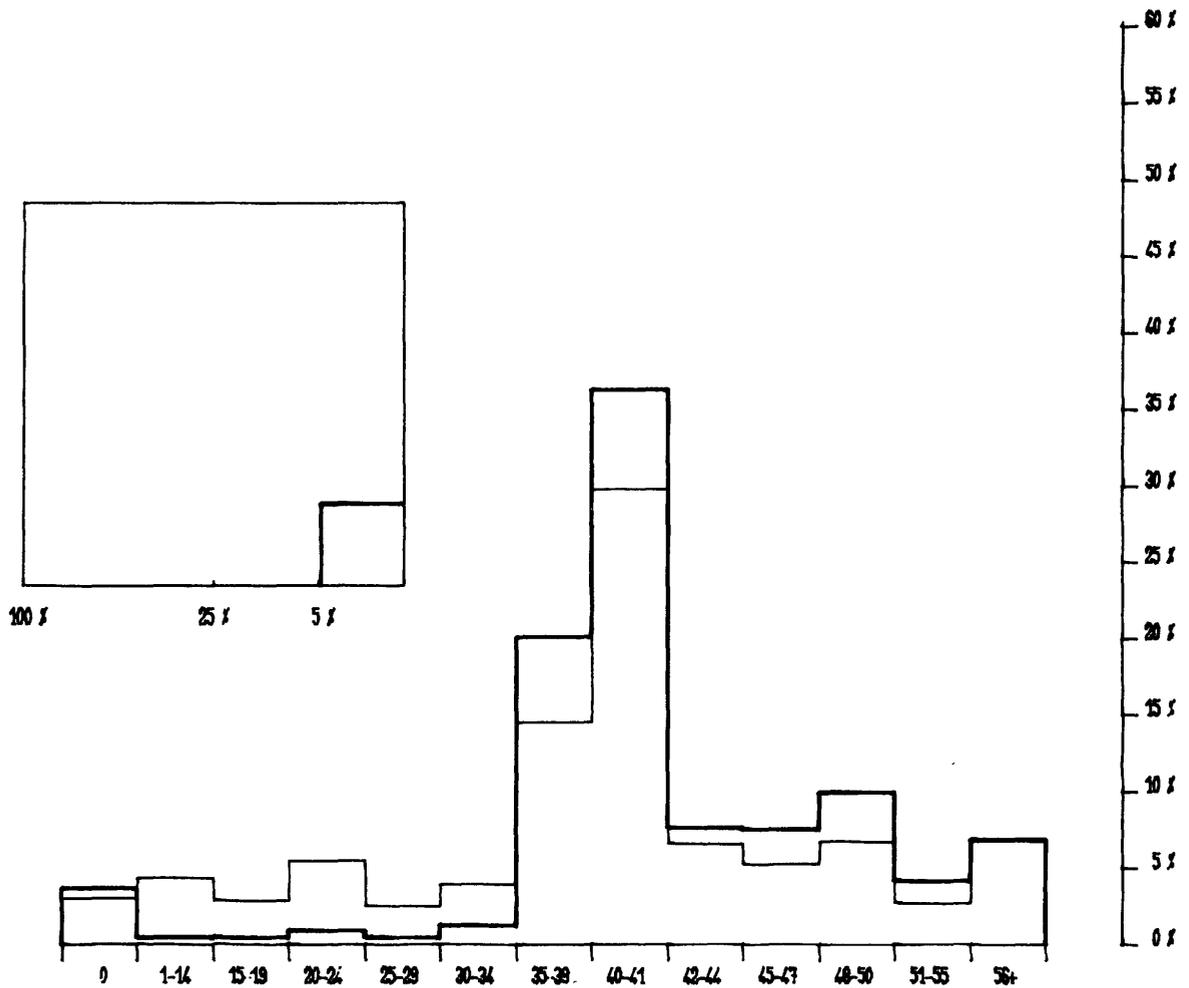
Il s'agit d'un groupe important qui correspond à plus du tiers des effectifs totaux. Les horaires inférieurs à 40 heures sont peu fréquents, les horaires 40 et 41 heures concernent 40 % de l'effectif et les horaires supérieurs à 41 heures en représentent autant, c'est à dire pour ces derniers 50 % de plus qu'en moyenne nationale.



- 110 -

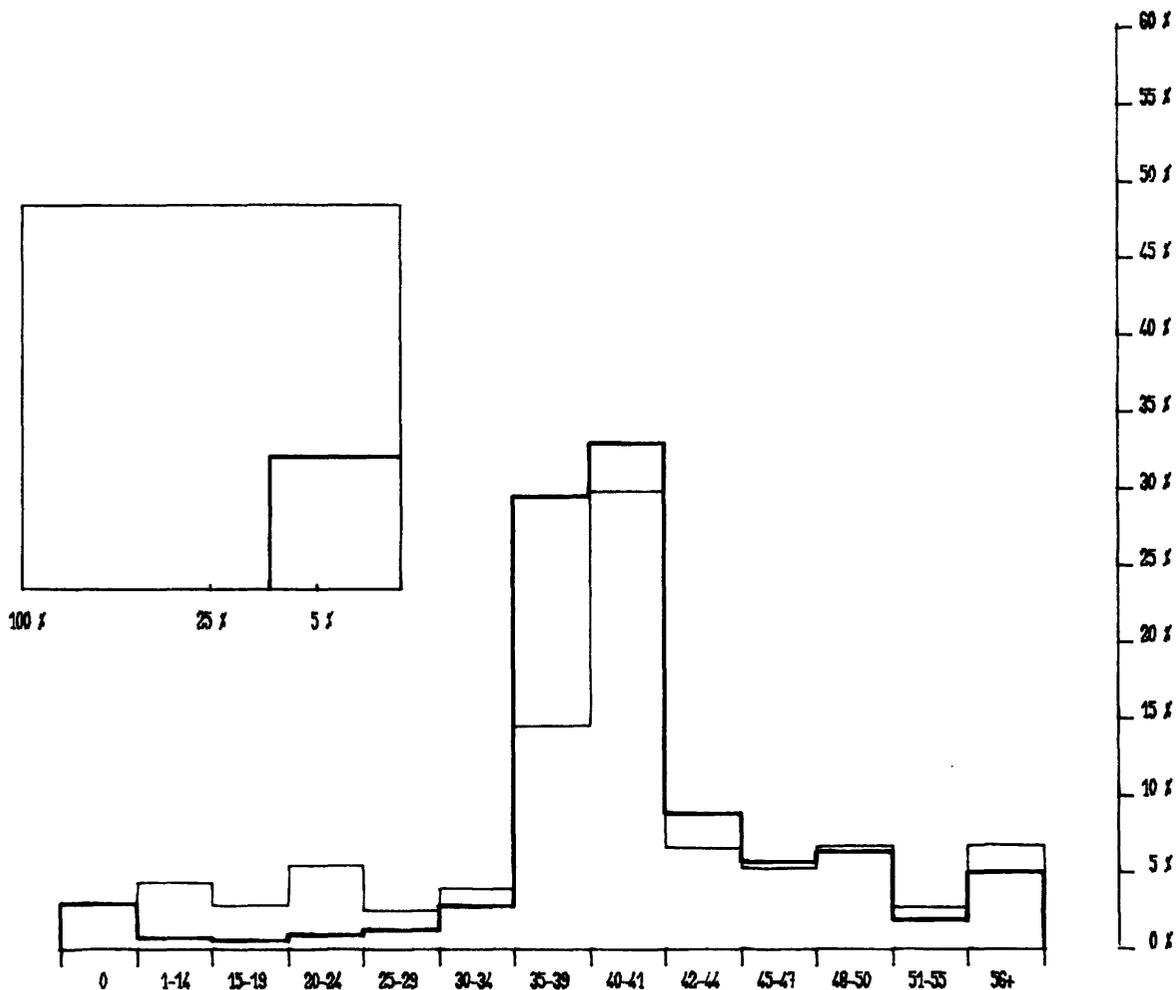
2.11.6. OUVRIERS HOMMES D'ENERGIE ET EAU, EMPLOYES HOMMES DU BATIMENT ET DE L'INDUSTRIE MECANIQUE :

Ce groupe représente presque 5 % de l'effectif. On y constate très peu d'horaires inférieurs à 35 heures, mais les horaires 35 à 39 heures sont particulièrement fréquents (environ 20 %), les horaires les plus élevés ayant des fréquences un peu supérieures à la moyenne nationale.



2.11.7. AUTRES EMPLOYES HOMMES :

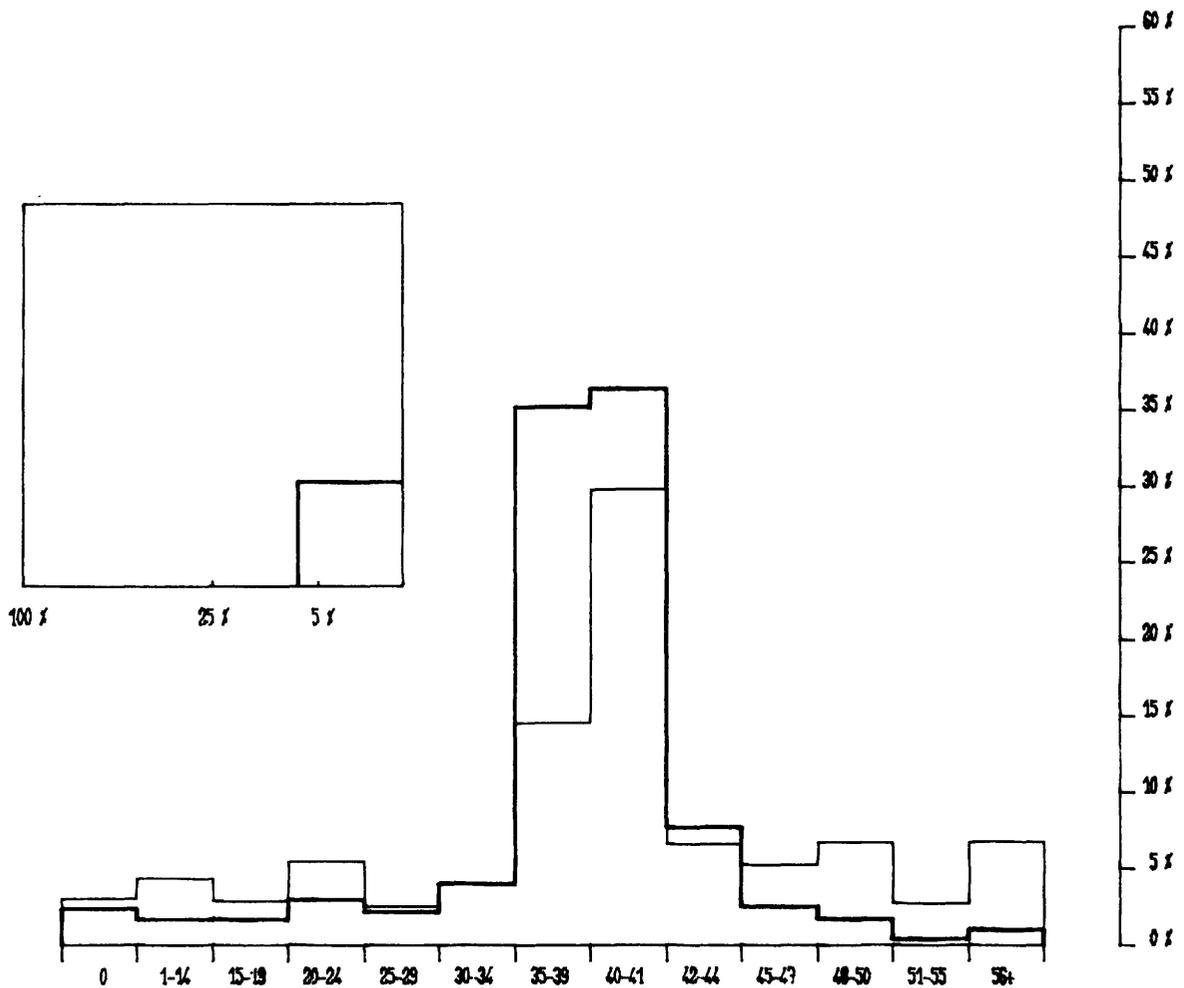
Les effectifs correspondent à un dixième du total. Les horaires 35 à 39 heures d'une part, 40 et 41 heures d'autre part concernent chacun un tiers des effectifs, les horaires inférieurs étant négligeables, et les horaires entre 42 et 50 heures se rencontrant avec la même fréquence qu'en moyenne nationale.



- 112 -

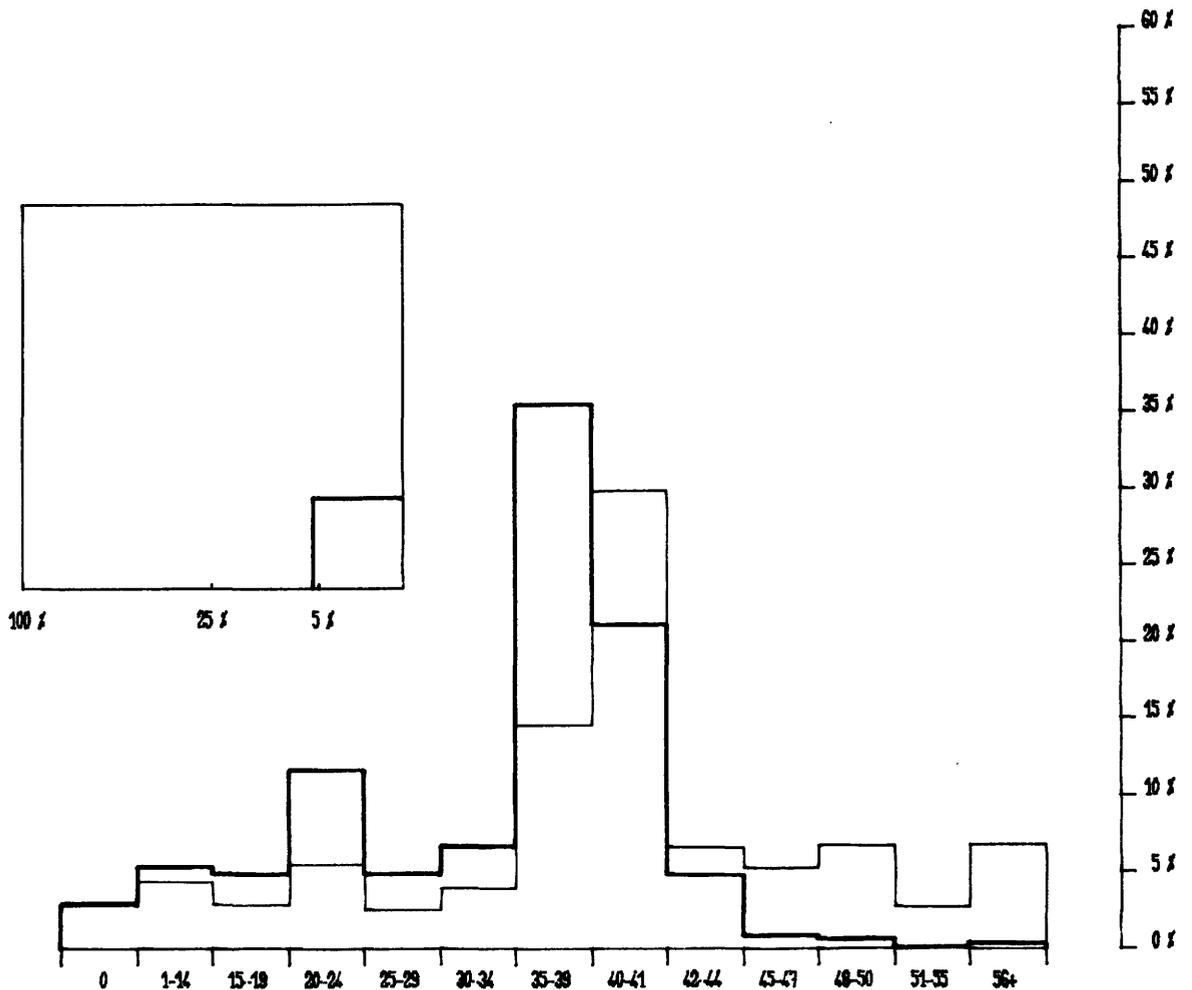
2.11.8. EMPLOYES FEMMES NON MARIEES :

Ce groupe représente 7 % du total. Il est remarquable par la très faible dispersion des horaires puisque 70 % de l'effectif travaillent entre 35 et 41 heures.



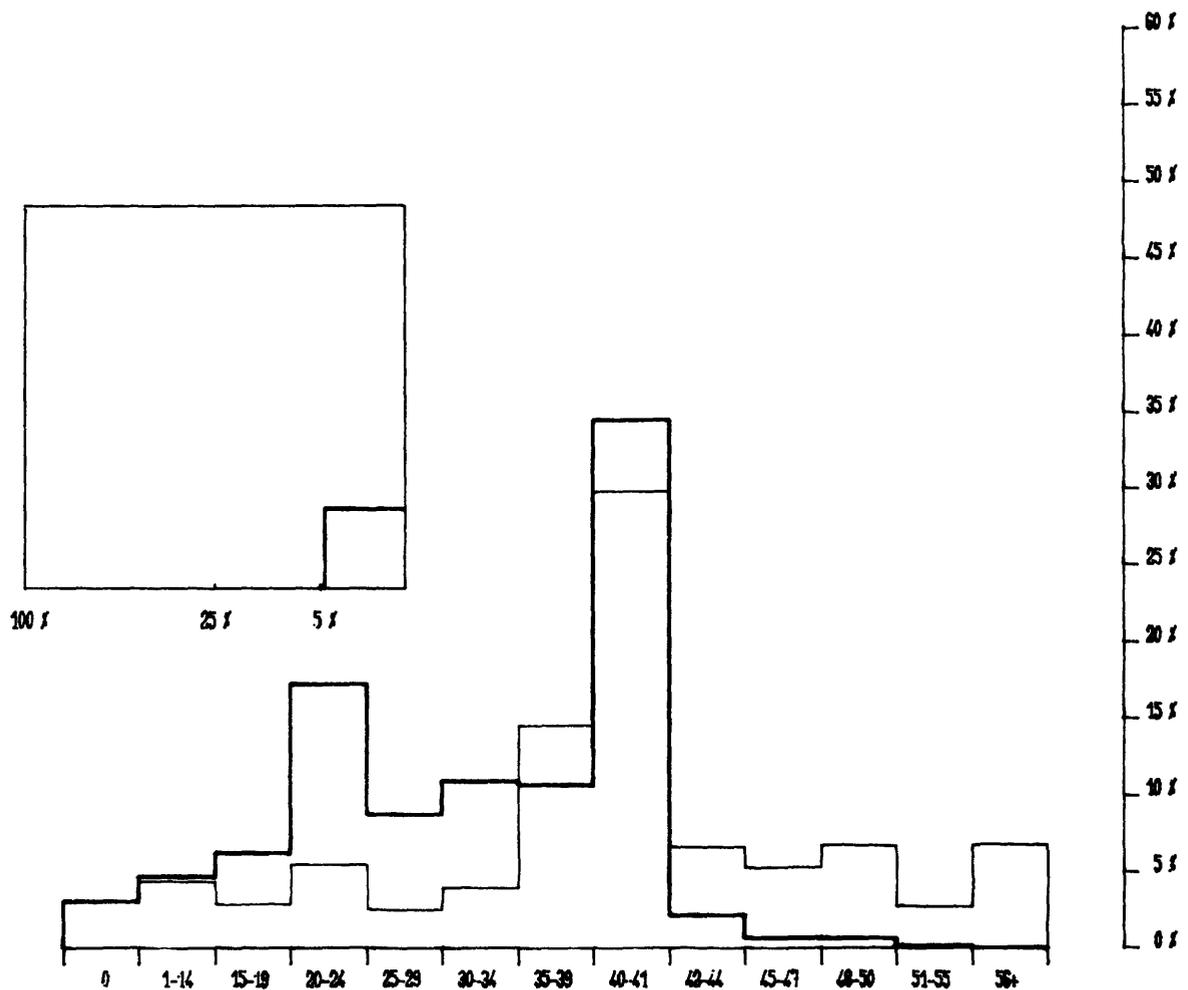
2.11.9. EMPLOYES FEMMES MARIEES SAUF COMMERCE ET SERVICES
DIVERS :

Environ un vingtième de l'effectif. On constate une grande fréquence des horaires compris entre 15 et 40 heures dont plus d'un tiers pour la tranche 35-39 heures. Les horaires supérieurs à 45 heures n'existent pas.



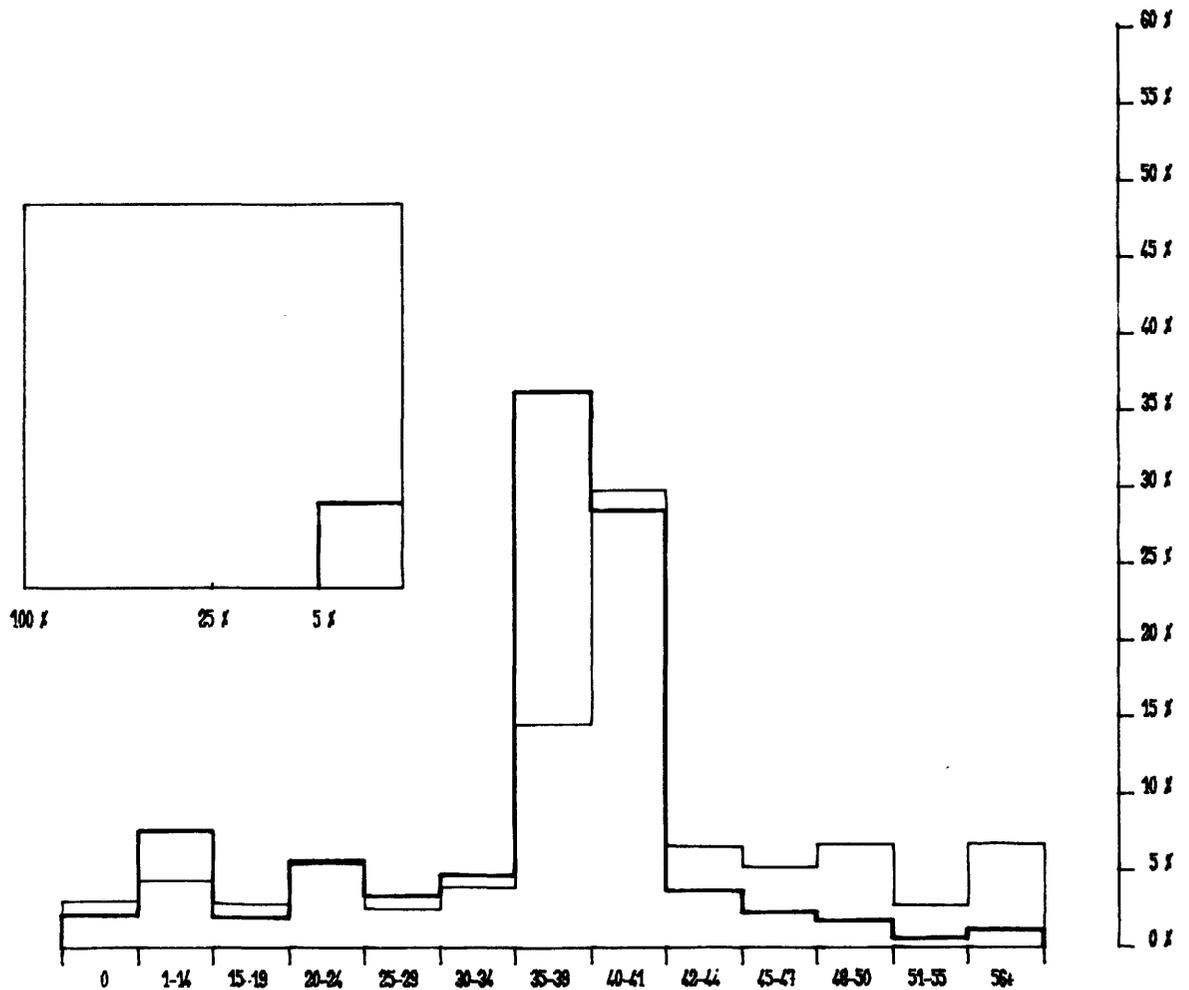
2.11.10. OUVRIERS FEMMES MARIEES DE L'INDUSTRIE :

Ce groupe correspond a 4 % du total. Un tiers travaille en horaire «normal» de 40 à 41 heures. Le reste a des horaires faibles et en particulier plus du sixième travaille entre 20 et 24 heures par semaine.



2.11.11. OUVRIERS FEMMES NON MARRIEES :

Cette catégorie représente 5 % du total. Près des deux tiers travaillent entre 35 et 41 heures avec une nette prédominance de la tranche 35 à 39 heures.



**2.11.12. EMPLOYES FEMMES MARIEES DU COMMERCE ET DES SERVICES
DIVERS, OUVRIERS FEMMES MARIEES SAUF INDUSTRIES :**

Pour cet effectif assez important (15 % du total environ) on constate une très grande fréquence des horaires réduits y compris les horaires très faibles entre 14 et 24 heures qui représentent près de la moitié de l'effectif. C'est donc dans ces catégories que se concentre une partie importante du travail féminin à temps partiel constaté au Royaume-Uni.

